
PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2005

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	6
<i>Absences motivées</i>	6
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation.</i> – Orateurs: M. le Président, M. Miller, M. de Lamotte, M. Bayenet	6
<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prises en considération</i>	8
<i>Documents</i>	
<i>Dépôt</i>	8
<i>Propositions de résolution</i>	
<i>Dépôt</i>	9
<i>Communications</i>	9

<i>Projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, faite à Genève le 21 mai 2003 (Doc. 139 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003 (Doc. 140 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale. – Orateur: M. le Président</i>	11
<i>Projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, faite à Genève le 21 mai 2003 (Doc. 139 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Examen de l'article unique</i>	12
<i>Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003 (Doc. 140 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Examen des articles</i>	12
<i>Interpellations</i>	12
<i>Interpellation de M. Kubla à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'organisation d'un Grand Prix automobile de Formule 1 à Francorchamps»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Kubla, M. Stoffels, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	12
<i>Interpellation de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la politique du Gouvernement wallon en matière de patrimoine»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	17
<i>Interpellation de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet d'optimisation des conditions d'accès aux zones d'activité économique»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	20
<i>Interpellation de M. Wesphael à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'état d'avancement de la réflexion sur la fiscalité verte en matière de mobilité»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	25
<i>Interpellation de M. Thissen à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la réouverture de l'Ijzerenrijn ou de la ligne du Rhin d'acier»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Thissen, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	30
<i>Reprise de la séance</i>	34

<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prises en considération</i>	34
<i>Document</i>	
<i>Dépôt</i>	34
<i>Questions d'actualité</i>	34
<i>Question de M. Miller à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les déclarations du président de la FEB concernant la régionalisation du commerce extérieur»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Miller, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	35
<i>Question de M. Jeholet à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'absence de plusieurs ministres alors que l'on évoque la nécessité d'un plan Marshall pour la Wallonie»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	36
<i>Question de M. Thissen à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les récentes déclarations de la Ministre fédérale de l'Agriculture concernant l'implantation belge de production de biocarburants»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Thissen, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Fontaine	37
<i>Question de Mme Bertouille à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le Centre européen de sport de glisse à Péronnes-Maubray»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Bertouille, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	40
<i>Question de Mme Tillieux à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'objectif budgétaire des entités fédérées pour 2005-2009»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	41
<i>Question de M. Bouchat à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'appel à projets lancé par le Ministre dans le cadre du plan Mercure»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bouchat, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	41
<i>Question de M. Mathen à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les récentes déclarations à propos des communes non solidaires»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Mathen, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	43
<i>Question de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la succession du Gouverneur de la province de Namur»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Lebrun, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, M. de Lamotte	45

<i>Question de M. Milcamps à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la disparition des boîtes postales dans certains villages wallons»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Milcamps, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	46
<i>Question de M. Crucke à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «la démission du président du PASS à Frameries»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	47
<i>Question de M. Gennen à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le transport hélicoptère non urgent»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Gennen, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	49
<i>Questions orales</i>	50
<i>Question orale de M. Wesphael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique aéroportuaire wallonne suite à l'arrêt n° 101/2005 de la Cour d'arbitrage»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Walry	50
<i>Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'état des lieux du projet de péage sur les autoroutes wallonnes»</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Jeholet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	53
<i>Question orale de M. Walry à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'étendue du réseau Astrid en Wallonie»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Walry, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique	55
<i>Question orale de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la situation de l'apiculture en Wallonie et les suites de l'étude sur les causes du dépérissement des abeilles en Wallonie et leurs implications sur les bonnes pratiques agricoles»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Thissen, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	57
<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prises en considération</i>	59
<i>Reprise de la séance</i>	59
<i>Projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, faite à Genève le 21 mai 2003 (Doc. 139 (2004-2005) - N° 1 et 2)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	59

Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003 (Doc. 140 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif 60

Projets de motion déposés en conclusion des interpellations de M. Kubla à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la situation économique de la Wallonie et notamment les récentes réflexions de différents économistes», et de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «les aides à l'investissement en Wallonie», par MM. Bayenet et Consorts (Doc. 155 (2004-2005) - N^o 1) et par MM. Fontaine et Consorts (Doc. 156 (2004-2005) - N^o 1)

Vote nominatif 60

Liste des abréviations courantes 62

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 10 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mme la Ministre Simonet, M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe, M. le Ministre Marcourt et M. Luperto, en mission à l'étranger ; Mme Kapompole, retenue par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret créant un accompagnement pour les agriculteurs de la Région wallonne, par MM. Ancion et Consorts (Doc. 167 (2004-2005) - N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Monsieur le Président, j'ai souhaité à prendre la parole sur l'ordre du jour pour demander l'inscription et l'examen en urgence, d'un point relatif à une proposition de modification de notre Règlement que j'ai déposée en avril dernier et que vous avez envoyée à la commission pour examen, le 20 avril. C'est une proposition de modification du Règlement qui concerne une compétence nouvellement régionalisée, à savoir le contrôle parlementaire sur l'octroi des licences d'armes.

Vous savez tous – sans entrer dans le détail et sans dérober au huis clos qui a été de règle jusqu'à présent – qu'il y a eu un débat important au sein du Gouvernement à propos de l'octroi d'une licence à destination de la Tanzanie.

La ministre avait pris une décision, le Gouvernement a décidé de suspendre la décision pour une durée de trois mois et je pense qu'une mission de notre administration vient de se rendre en Tanzanie, elle va rendre son rapport au Gouvernement, et le délai de suspension vient à expiration le 24 juin prochain. Dès lors, le groupe MR a décidé de déposer une proposition de modification de notre Règlement afin d'établir des règles précises, des règles auxquelles chaque parlementaire, chaque membre de cette assemblée sera tenu de souscrire et de respecter, bien entendu, puisqu'aujourd'hui, aucune disposition réglementaire n'est inscrite au niveau de notre Règlement. Nous avons longuement travaillé sur cette question, nous avons déposé un ensemble de propositions, je ne vais pas entrer dans le détail de celles-ci, puisqu'elles devraient être débattues en commission, le président de la Commission du Règlement s'était engagé – et c'est repris dans le compte rendu officiel de nos travaux – lors de la réunion du 1^{er} juin 2005 à inscrire ce point à l'ordre du jour. Or, quand on examine la convocation qui nous a été adressée, ce point n'y figure pas.

Monsieur le Président, je suis député wallon comme vous. Si nous sommes extrêmement attentifs au développement des entreprises wallonnes, nous sommes aussi extrêmement attentifs au bon déroulement des travaux parlementaires de notre Assemblée. Cette compétence, je l'ai dit, vient d'être régionalisée dans un contexte difficile ; une étude juridique publiée par le GRIP rappelle que le Ministre-Président de la Région wallonne, le 26 août 2003, s'est engagé de façon formelle à conserver le régime actuel, à savoir, régime éthique et contrôle parlementaire. Ce contrôle parlementaire, aujourd'hui, ne peut pas être effectué dans de bonnes conditions, c'est la raison pour laquelle nous avons fait cette proposition : nous demandons son inscription à l'ordre du jour des travaux de la commission qui se réunit de toute façon aujourd'hui et nous demandons que notre Assemblée puisse se prononcer à ce sujet en urgence. Pourquoi ? Pour éviter, Monsieur le Président, et je pense que vous avez cela aussi à cœur, que lors du retour du dossier Tanzanien au sein de notre Assemblée, pour contrôle, pour éviter qu'à nouveau on ne doive dire que le Parlement wallon n'a pas prévu de dispositions réglementaires, que le Parlement wallon n'a pas pu

s'exprimer, n'a pas pu analyser le dossier comme il se doit, que le Parlement wallon, contrairement à ce qui se faisait au niveau du Fédéral lorsque la matière était fédéralisée, n'a pas pu s'exprimer, n'a pas pu avoir de débat public sur les aspects politiques de ces questions décisives pour l'industrie wallonne. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, j'ai demandé à prendre la parole. Je vous remercie de me l'avoir donnée. J'espère avoir pu vous convaincre de la nécessité d'une inscription en urgence de ce point au sein des travaux de notre commission. (*Applaudissements.*)

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Plus personne ne demandant la parole, l'incident est clos et je communiquerai à M. Smal qu'il doit rajouter ce point à l'ordre du jour de la commission dont il assure la présidence pour respecter votre demande.

M. Miller (MR). – Monsieur le Président, M. Smal est président de la Commission des Relations extérieures. Ce dont on débat est d'une proposition de modification qui concerne notre Règlement; donc, le président de la commission compétente est M. Etienne.

M. le Président. – Excusez-moi, mais on m'avait mal aiguillé.

M. de Lamotte (cdH). – Si j'ai bien compris, M. Miller demande l'urgence pour l'inscription de sa modification du Règlement d'ordre intérieur. Si j'ai bonne mémoire, et on va m'apporter le compte rendu des travaux, M. Etienne a évoqué cela, et c'est dans le bulletin des travaux, en disant que la proposition de M. Miller serait reprise après qu'il y a eu une visite qui serait faite à la demande des parlementaires de la Commission des Relations internationales dans les usines qui produisent des armes en Région wallonne. Donc, dans le bulletin des travaux de cette commission-là, les choses sont actées *texto* et l'on reviendrait à ce moment-là, avec la proposition de modification du Règlement soumise par M. Miller et elle serait étudiée à ce moment-là, parce que tout le monde se rend compte du caractère sensible de cette proposition, d'autant plus qu'on voulait écouter les entreprises avant, et si j'ai de bonnes informations, M. Smal a sollicité les entreprises et cette visite est programmée, je pense, au tout début septembre et donc, la proposition de M. Miller viendrait à ce moment-là, en Commission des Affaires générales, puisque ce n'est pas la Commission des Relations internationales.

Voilà où j'en suis mais j'attends qu'on me fournisse le bulletin des travaux pour en prendre acte puisque cela a été évoqué, Monsieur Miller, avec l'arriéré des travaux de la dernière Commission des

Affaires générales. Et quant à l'urgence, j'imagine que la demande doit être appuyée.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Très brièvement, Monsieur le Président, il est vrai, et c'est repris effectivement dans le compte rendu de nos travaux, qu'il a été évoqué la possibilité d'organiser de façon conjointe avec la commission qui s'occupe du contrôle de l'octroi des licences, de visiter l'une ou l'autre entreprise concernée par le sujet mais ce sont deux aspects différents, raison pour laquelle, dans le compte rendu des travaux, il est bien précisé que, à un certain moment, je demande: «*Monsieur le Président, allez-vous inscrire ma proposition à l'examen ?*». Celui-ci répond: «*Certainement*» et le compte rendu se termine là. Ce sont deux choses distinctes: il y a d'une part, l'organisation des travaux de notre commission, il y a ensuite les travaux que cette commission peut mener, comme visiter telle entreprise. C'est tout à fait normal mais je ne vois pas, Monsieur le Président, en quoi une visite préalable d'une entreprise, influencerait sur le Règlement d'une assemblée parlementaire. Je pense que nous avons intérêt à inscrire, en urgence, l'examen de la proposition de modification du Règlement et ensuite on peut très bien avoir le débat, bien entendu. Mais le souhait de mon groupe, et je pense qu'il est partagé par beaucoup de membres de notre assemblée, est d'avoir un Règlement clair qui permette d'éviter, à nouveau, fin du mois de juin, c'est-à-dire lors de la prochaine séance publique, le fait de devoir dire que notre Assemblée n'est pas prête à gérer une matière pour laquelle le Gouvernement a déjà aussi été rappelé à l'ordre par le Gouvernement fédéral. Je pense qu'il est de la nécessité des compétences wallonnes qui sont les nôtres, que l'on puisse les exercer pleinement et nous devons avoir vraiment cette réunion en urgence, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, j'entends bien tous les arguments, la Commission des Affaires générales est actuellement en réunion. Ne pourrions-nous pas suspendre nos travaux trois minutes pour aller rencontrer le président de cette commission qui est directement concerné ?

M. le Président. – Monsieur Bayenet, je ne sais pas si on va pouvoir trouver une solution en le rencontrant trois minutes. Ce que je voulais proposer pour permettre au débat sur les interpellations de suivre son rythme normal, c'est d'envoyer à M. Etienne la proposition de M. Miller, ensuite en saisissant le Bureau

et la Conférence des présidents, qui traitera le dossier, ce qui n'empêche que vous pouvez avoir un contact direct parallèlement après la prise en considération.

La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, parce qu'on travaille en *live* ici, M. Miller avait accepté que le président demande une note juridique aux services du Parlement sur le sujet, cette note est quasi prête me fait-on savoir, aujourd'hui, c'est une question de jours. Il faut effectivement ne pas mettre la charrue avant les bœufs et laisser aux services du greffe et au service juridique du Parlement le temps de faire les choses.

M. le Président. – Monsieur de Lamotte, M. le Greffier me fait savoir qu'il a reçu hier la note dont vous parlez.

M. de Lamotte (cdH). – Cela veut dire que le traitement du dossier avance, on ne peut pas accuser quelque chose de ne pas faire avancer les choses.

M. le Président. – Cette note sera transmise aujourd'hui au président de la commission. De toute façon, le dossier sera soumis au Bureau et à la Conférence des présidents, et le président de la commission, M. Etienne, va recevoir le courrier du greffe pour l'informer de la prise en considération.

Je peux considérer l'incident clos ? (*Assentiment.*)

Puisque plus personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle la Parlement à se prononcer sur les prises en considération suivantes :

- la proposition de décret en vue d'assurer le respect d'un Code de déontologie régissant les services fournis aux citoyens par les élus provinciaux et communaux, déposée par MM. Cheron et Consorts (Doc. 158 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'accroître la transparence du scrutin communal par l'introduction d'une faculté d'appareillement entre listes de candidats désireuses de former une coalition, déposée par M. Cheron (Doc. 159 (2004-2005) - N° 1);

- la proposition de décret spécial instaurant une incompatibilité entre le mandat de membre du Parlement wallon ou du Gouvernement wallon et une fonction ou un mandat exécutif communal ou intercommunal, déposée par M. Cheron (Doc. 160 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret pour limiter les cumuls de mandats politiques avec d'autres mandats publics et économiques, déposée par M. Petitjean (Doc. 161 (2004-2005) - N° 1);
- et la proposition de décret créant un accompagnement pour les agriculteurs de la Région wallonne, déposée par MM. Ancion et Consorts (Doc. 167 (2004-2005) – N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. Les propositions de décret n^{os} 158 et 159 seront envoyées à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique, les propositions de décret n^{os} 160 et 161 à la Commission du Budget, des Affaires générales et des Relations extérieures et des Fonds européens et la proposition de décret n° 167 à la Commission de l'Économie, du Tourisme et de la Politique agricole.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt :

- de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région wallonne pour l'année 2004 transmise par la Cour des comptes, en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État (Doc. 4-I e (2004-2005) - N° 1);
- du projet de décret relatif aux subventions pour la promotion touristique (Doc. 157 (2004-2005) - N° 1);
- du projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N° 1);
- du projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 163 (2004-2005) - N° 1);

- du projet de décret modifiant le Code wallon du Logement (Doc. 165 (2004-2005) - N° 1);
- du projet de décret créant un Fonds budgétaire d'assainissement des sites d'activité économique à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (Doc. 168 (2004-2005) - N° 1);
- et du projet de décret portant assentiment à l'avenant à l'accord de coopération du 4 juillet 1000 conclu entre l'État fédéral, les Régions et la Communauté germanophone relatif à l'économie sociale (Doc. 169 (2004-2005) - N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Le document 4-I e a été envoyé à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité, les projets de décret n^{os} 157 et 169 à la Commission de l'Économie, du Tourisme et de la Politique agricole, les projets de décret n^{os} 162 et 163 à la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens, le projet de décret n° 165 à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement et le projet de décret n° 168 à la Commission de l'Aménagement du territoire, du Patrimoine, des Transports, de l'Équipement et de l'Énergie.

PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

Dépôt

M. le Président. – J'ai également été saisi du dépôt :

- de la proposition de résolution visant à introduire l'accompagnement ou le tutorat des jeunes travailleurs par les travailleurs âgés de cinquante ans et plus, déposée par MM. Jeholet et Consorts (Doc. 164 (2004-2005) - N° 1);
- et de la proposition de résolution relative à la fiscalité provinciale à charge des entreprises, déposée par MM. Jeholet et Consorts (Doc. 166 (2004-2005) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution n° 164 à la Commission de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche, des Nouvelles Technologies et des Télécommunications et la proposition de résolution n° 166 à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

Il en sera ainsi fait.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Président de la Cour des comptes m'a transmis le rapport relatif à l'audit du financement des infrastructures hospitalières et médico-sociales.

Ce document a été transmis aux membres du Gouvernement wallon, ainsi qu'à tous les parlementaires.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a transmis les huit avis suivants :

- l'avis A.760 du Conseil de la Politique scientifique concernant les centres de recherche, adopté par le Bureau du CESRW le 21 mars 2005 ;
- l'avis A.761 concernant l'avant-projet d'Accord de coopération relatif à l'économie plurielle, adopté par le Bureau du CESRW le 18 avril 2005 ;
- l'avis A.762 sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises, adopté par le Bureau du CESRW le 18 avril 2005 ;
- l'avis A.763 relatif au Plan d'action simplification administrative, e-government et lisibilité 2005-2009, adopté par le Bureau du CESRW le 9 mai 2005 ;
- l'avis A.764 du Conseil wallon de l'Économie sociale marchande relatif à l'Accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle, entériné par le Bureau du CESRW le 9 mai 2005 ;
- l'avis A.765 sur l'avant-projet de décret portant réduction des droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles, adopté par le Bureau du CESRW le 9 mai 2005 ;
- l'avis A.766 sur l'avant-projet d'arrêté modifiant la définition de la petite et moyenne entreprise au sens du décret du 5 juillet 1990 relatif aux aides et aux interventions de la Région pour la recherche et les technologies, adopté par le Bureau du CESRW le 9 mai 2005 ;
- l'avis A.767 relatif à l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 3 février 2005 sur le Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication, adopté par le Bureau du CESRW le 9 mai 2005.

M. le Ministre Daerden m'a transmis les dix-huit arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 03 des divisions organiques 52 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 03, 04 et 06 des divisions organiques 12 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 15 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 03 des divisions organiques 10 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 05 des divisions organiques 14 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 40 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La Cour d'arbitrage m'a transmis les dix notifications d'arrêt suivantes :

- la notification de l'arrêt n° 96 des rôles 2952, 2969 et 3021 concernant les recours en annulation du décret de la Communauté française du 19 novembre 2003 «portant des dispositions particulières relatives à l'attribution des emplois aux fonctions définies par le titre V du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la Jeunesse», introduits par R. Brankart et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 97 du rôle 2979 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 26, 34 et 41 de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 8 des rôles 2987 et 2988 relatif aux questions préjudicielles concernant la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football, notamment les articles 23 bis, 24, alinéa 2, 26 § 2, et 31, § 2, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 10 mars 2003, posées par le Tribunal de la jeunesse de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 99 du rôle 3038 concernant le recours en annulation de l'article 501 du Code judiciaire, tel qu'il a été remplacé par l'article 20 de la loi du 22 décembre 2003 portant des dispositions diverses, introduit par J.-M. Arnould et autres ;

- la notification de l'arrêt n° 100 des rôles 3047 et 3048 concernant la question préjudicielle relative à l'article 39, § 2, alinéa 2, du décret flamand du 22 décembre 1995 concernant diverses mesures d'accompagnement du budget 1996, posée par le Tribunal de première instance de Bruges ;
- la notification de l'arrêt n° 101 du rôle 3075 concernant le recours en annulation partielle de l'article 1^{er} bis, § 5, alinéa 1^{er}, 20, de la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit, telle qu'elle a été modifiée par le décret de la Région wallonne du 29 avril 2004, introduite par R Thiry et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 102 du rôle 3081 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 34, § 1^{er}, 1° et 1° bis, et 39, § 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par le Tribunal de première instance de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 103 du rôle 3083 relatif à la question préjudicielle concernant les articles 1^{er}, alinéa 1^{er}, a., et 2, de la loi du 6 février 1970 relative à la prescription des créances à charge ou au profit de l'État et des provinces, devenus les articles 100, alinéa 1^{er}, 1°, et 101, des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées par arrêté royal du 17 juillet 1991, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 104 du rôle 3088 relatif à la question préjudicielle concernant les articles 29, 1^{er}, et 45, des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par arrêté royal du 16 mars 1968, telles qu'elles ont été modifiées par la loi du 7 février 2003 portant diverses dispositions en matière de sécurité routière, posée par le Tribunal de police de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 105 des rôles 3249 et 3250 concernant les recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 7 mai 2004 «portant modification du décret du 4 avril 2003 portant dispositions visant à créer une «Universiteit Antwerpen» et à modifier le décret du 22 décembre 1995 portant modification de divers décrets relatifs à l'«Universiteit Antwerpen», en ce qui concerne l'«Universitair Ziekenhuis Antwerpen», introduits par la Centrale générale des services publics et par E. Lauriks.

Les listes reprenant les avis, les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposés sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT
À LA CONVENTION-CADRE
DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
POUR LA LUTTE ANTITABAC,
FAITE À GENÈVE LE 21 MAI 2003
(Doc. 139 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT,
EN CE QUI CONCERNE
LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES
PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
À LA CONVENTION-CADRE
DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
POUR LA LUTTE ANTITABAC,
ADOPTÉE À GENÈVE LE 21 MAI 2003
(Doc. 140 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, faite à Genève le 21 mai 2003 (Doc. 139 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2) et du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003. (Doc. 140 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2).

Pour le projet de décret n° 140, je souhaite rappeler aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un rapport commun, je vous propose de les examiner conjointement.

Je déclare la discussion générale ouverte.

M. Avril, rapporteur, s'en réfère à son rapport écrit.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT
À LA CONVENTION-CADRE
DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
POUR LA LUTTE ANTITABAC,
FAITE À GENÈVE LE 21 MAI 2003
(Doc. 139 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret assentiment à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, faite à Genève le 21 mai 2003.

«**Article unique**

La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT,
EN CE QUI CONCERNE
LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES
PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
À LA CONVENTION-CADRE
DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ
POUR LA LUTTE ANTITABAC,
ADOPTÉE À GENÈVE LE 21 MAI 2003
(Doc. 140 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Examen des articles

M. le Président. – Nous passons à présent à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003.

«**Article premier**

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.»

– Adopté.

«**Art. 2**

La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003, sortira son plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

INTERPELLATIONS

**INTERPELLATION
DE M. KUBLA À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«L'ORGANISATION D'UN GRAND PRIX
AUTOMOBILE DE FORMULE 1
À FRANCORCHAMPS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Kubla à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'organisation d'un Grand Prix automobile de Formule 1 à Francorchamps».

La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'avoue que je suis un peu surpris par la manière dont le Grand Prix est, je n'oserais même pas dire «défendu», mais «traité» par le Gouvernement wallon.

En fait, il y a un an ou deux, il me semblait qu'il y avait une énorme mobilisation populaire pour garder le Grand Prix en Belgique. Tout le monde le voulait, tout le monde le réclamait et on y est finalement parvenu. Dans des conditions qui étaient connues de tout le monde, à savoir, comme tout organisateur de Grand Prix dans le monde, payer le plateau, comme on l'appelle, et le garantir à l'avance et puis trouver un organisateur qui faisait en sorte qu'il y ait une vente de billets, qu'il y ait des écrans, des tribunes, tout ce qu'il faut pour que le Grand Prix se tienne. L'enjeu, ce n'est pas seulement pour les amateurs de sports mécaniques mais c'est un enjeu réellement économique et j'entends aujourd'hui que certains remettent à nouveau en cause le côté rentable, positif de cette activité. Alors, soyons clairs, sans vouloir entrer dans la bataille des chiffres, il me paraît évident que l'occupation annuelle aujourd'hui du circuit de Formule 1 de Francorchamps, par toute une série de

manifestations qui couvrent pas loin de 300 jours calendrier par année, est un succès énorme. Cela donne une rentabilité au circuit et à la société d'exploitation, cela donne une activité indirecte à une quantité d'entreprises du secteur de l'Horeca notamment, qui vivent dans cette région de Belgique et quand la manifestation est de plus grande taille, cela déborde largement de la zone locale pour aller jusque bien loin en Wallonie, voire même en Flandre.

Il est évident que le prix de location de ce circuit qui est élevé retomberait au moins de moitié si nous perdions la Formule 1. On redeviendrait un circuit un peu provincial, aussi beau soit-il, il n'aurait plus le prestige de cette compétition la plus relevée au monde. On voit comment les autres pays se battent pour avoir le Grand Prix. On voit aussi que ceux qui l'ont perdu ne le récupèrent pas, que ce soit l'Autriche, le Portugal, la Hollande, voilà des pays qui avaient, dans le temps, le Grand Prix, qui l'ont laissé partir, qui ne l'ont plus. Et on voit par contre de grands pays, les géants de demain, se battre pour l'avoir: la Chine l'a déjà, bientôt ce sera l'Inde, la Turquie ou la Russie, les Émirats arabes y ont consacré un montant considérable et on voit évidemment dans tous ces endroits, des circuits dessinés sur ordinateur qui ont été réalisés de manière exceptionnelle et qui évidemment sont des modèles du genre en termes de sécurité et d'équipement.

Voilà dans quoi nous jouons, voilà dans quelle pièce nous jouons. Nous voyons tous ces grands pays consentir même un effort financier parce qu'ils veulent avoir cette vitrine, parce que c'est bon pour leurs entreprises, c'est bon pour certains de leurs produits et c'est bon tout simplement pour l'image du pays. Et c'est vrai que quand il y a le Grand Prix de Belgique, on voit notre pays dans le monde entier pendant quatre jours: les essais, la course elle-même, les résumés le lendemain, on est omniprésent. C'est une façon de faire parler de notre pays et de nous faire connaître. On en a déjà beaucoup discuté mais c'est une réalité.

Dans ce contexte, il se fait que c'est la Wallonie qui porte seule sur ses épaules l'activité. Je ne suis pas opposé à ce qu'on essaie de sensibiliser l'État fédéral, je l'avais d'ailleurs dit par le passé, non pas un ministre en particulier mais à l'ensemble du Gouvernement en ce compris, au Premier ministre, M. Verhofstadt, à qui M. Van Cauwenberghe a posé la question: «*Etes-vous prêt à nous aider?*» Et qui a dit: «*On va examiner.*». Mais si les socialistes flamands et aussi wallons, si le VLD ouvre la réflexion, je peux vous assurer que ce n'est pas le MR qui va mettre des bâtons dans les roues. Donc, nous aiderons à la réalisation de cette intervention. Mais il n'empêche que c'est essentiellement, dans les faits, la Wallonie qui est interpellée.

Je vois deux aspects sur lesquels on doit avoir des clarifications.

Premier aspect, c'est l'organisation elle-même et cette espèce d'aide que l'on présente de façon complètement pervertie, parce que cela revient à dire: le contribuable wallon paie pour le Grand Prix, et résumé encore le plus odieusement: ce sont les Wallons qui paient Ecclestone. C'est de la carabistouille tout cela. La vérité, c'est que nous avons un prix du plateau qui est déjà un des plus bas de l'ensemble des Grand Prix du calendrier, il faut le respecter quoi qu'il arrive, sinon ils ne viennent pas. Les écuries veulent être payées préalablement. Tout doit être garanti. Cette garantie on l'avait donnée l'année dernière par Meusinvest, elle n'a pas coûté un centime à Meusinvest puisque, bien avant le Grand Prix, la somme nécessaire était réunie sur un compte et était bloquée pour être payée. Soyons clairs, cela n'a pas coûté un centime à la Wallonie.

Pour 2005, on dit: on va aider l'organisateur. Ce n'est pas une obligation. Il se plaint d'avoir perdu de l'argent l'année dernière, il faut voir ses comptes avec précision et on dit: c'est presque la faute de Kubla qui avait promis des publicités. Je vous rappellerai qu'au Gouvernement, à un moment donné, on m'a fait comprendre que la compétence devait désormais être assumée par l'intercommunale et par Jean-Marie Happart et que j'étais prié de m'occuper de l'économie. Je l'ai fait volontiers et je suis resté sur mes terres. Vous avez changé de coalition et votre nouveau partenaire n'est pas très intéressé par cette matière, c'est bien dommage.

Il n'empêche qu'aucun engagement n'a été pris à l'égard de l'organisateur qui prenait ses risques comme tout entrepreneur privé qui se lance dans une aventure mais j'avais effectivement des contacts qui n'ont pas été poursuivis, et je le regrette, avec des sociétés qui étaient intéressées pour insérer de la publicité et nous avions, d'ailleurs, obtenu quelques panneaux, dont le prix locatif est considérable, gratuitement, pour aider l'organisateur et il n'a pas su les rentabiliser. Ce sont des erreurs peut-être de jeunesse, j'espère qu'il ne les reproduira plus l'année prochaine et qu'il sera plus performant.

Vous dites, nous allons lui donner 3 millions d'euros. Et c'est sous quelle forme? C'est acheter des billets, billets que vous allez céder à vos invités, à vos amis, à vos clients, aux clients de la Wallonie, donc prendre un peu de publicité, comme on le fait pour le Tour de France ou le Giro. De grâce cessons de noircir cela, en essayant de dresser l'opinion publique contre le Grand Prix. Et là, je vous demande dans la clarté: comment entendez-vous faire jouer cette intervention car j'ai lu le dispositif d'une complexité rare dans

votre délibération gouvernementale et je ne pense pas qu'on comprenne de première lecture, exactement tous les alinéas de cette élucubration. Je pense qu'il faut réconcilier l'opinion publique avec ce Grand Prix et cesser sans arrêt d'essayer de diviser les gens et de leur faire croire qu'ils vont dans leur poche pour, en quelque sorte, combler un milliardaire britannique. Ce n'est pas cela qui est en jeu, c'est d'avoir le Grand Prix chez nous, un circuit qui marche et qui est occupé toute l'année, de développer comme on l'avait dit, cette activité autour de l'automobile à travers un parc industriel dédié à cela, faire de la formation de personnel dans le secteur et en faire un pôle économique.

Évidemment, il faut être en règle sur le plan des aménagements et là, ce sont des bruits qui courent sur les moyens demandés. On ne vous demande pas, d'après ce que j'ai lu, réellement de payer, on vous demande de garantir les emprunts et les montages que ferait l'intercommunale pour se mettre à niveau et là, ma grande crainte c'est qu'on ne tergiverse.

Et là, c'est ma deuxième question précise, Monsieur le Ministre: avez-vous la volonté politique de vous mettre au niveau exigé par la FIA, au niveau mondial? Parce que ce n'est pas la Belgique seule qui est visée, il faut savoir, par exemple, que les paddocks ont été construits, il y a 11 ou 12 ans pour un provisoire, ils sont toujours là. Comprenez bien que quand on les compare à ce qui a été fait dans le monde avec beaucoup plus de places d'équipements, on est complètement obsolète. On nous dit: mettez-vous à dimension. Même chose pour certains aspects du revêtement, de la sécurité, êtes-vous prêt à le faire? Je crois qu'il faut dire clairement dans la transparence que nous souhaitons garantir cela pour que cela se fasse, mais vite. Et donc, je vous pose une question précise: Etes-vous aujourd'hui encore dans les délais pour répondre aux attentes de la FIA, et pas du Sieur Ecclestone, mais de la FIA parce que ce sont des exigences techniques qu'on oppose à tout le monde et donc, si vous ne le faites pas, vous perdez les Grand Prix un peu bêtement. Parce que cela, c'est la façon plus idiote de les perdre, c'est de ne pas équiper un circuit de manière valable, outil qui, je le rappelle, est occupé 300 jours par an, pour le reste du temps, par des courses, par des événements, par des activités multiples.

Là, il y a, manifestement, une réponse qui doit être donnée par le Gouvernement et un engagement.

Enfin, troisième et dernière question, je ne sais pas si c'est vous qu'on va envoyer dans cette délégation en ambassade mais il paraît que vous voulez renégocier les conditions. Fort bien, mais qui va le faire? Qu'espérez-vous obtenir en disant sur la place publique que vous allez demander qu'on revoie la baisse des conditions. Dites-vous bien que s'il bouge

pour un, les 17 autres vont le demander aussi, donc la discrétion aurait sans doute été la seule règle, le faire publiquement, c'est se condamner quasi à l'avance à échouer. Alors, ma question est: qu'est-ce que vous espérez, quelle est l'ambition que vous avez en termes de diminution sachant qu'on a déjà un des plateaux les moins chers de l'ensemble des circuits et des Grand Prix du monde?

En conclusion, Monsieur le Ministre, je crois que votre Gouvernement doit clairement prendre une position non équivoque. On dirait que vous vous pincez le nez en approchant de ce dossier. C'est un dossier dont on peut être fier. C'est un dossier qui est mobilisateur. Allez dans la région là-bas, demandez aux petits entrepreneurs ce qu'ils en pensent et ils vous répondront que c'est un des poumons de cette zone. Il faut être derrière ce projet, il faut le porter, il faut le faire réussir. C'est la raison pour laquelle je vous ai posé des questions précises. Qu'en est-il au niveau de votre engagement sur les 3 millions d'euros que vous voulez apporter à l'organisateur? Qu'en est-il de la garantie et de la mise à niveau du circuit, qui est une obligation internationale, et quelle est enfin la négociation que vous espérez entamer, et je vous souhaite de réussir, même si je suis prudent sur les pronostics, mais qui manifestement concluent à vos yeux l'analyse que vous portez sur ce dossier?

Je crois, en conclusion, Monsieur le Ministre, qu'il vous appartient de défendre, avec énergie, ce dossier qui est emblématique pour notre Région et qui était réclamé par tant de personnes il y a si peu de temps encore. (*Applaudissements.*)

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, le Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps a, à de nombreuses reprises, fait l'objet de questions et de débats au sein de cette Assemblée, il le fait encore aujourd'hui.

Au-delà de l'aspect strictement sportif, il est en effet évident que les retombées économiques ne sont pas négligeables, tant pour le secteur Horeca qu'en termes de tourisme, d'image et d'attractivité de la Région dans son entièreté. S'y ajoutent encore toutes les activités de service qui en découlent indirectement, je n'y reviendrai donc pas.

Le circuit accueille ce Grand Prix, mais son activité ne se limite pas à cet événement exceptionnel. Constamment, des investissements sont donc nécessaires pour en maintenir le bon fonctionnement.

C'est là que le soutien public prend toute son importance. Mais l'équilibre est difficile à calculer

afin d'arriver à un montant d'aide suffisant pour soutenir les retombées économiques, par définition ardues à estimer, sans que le rapport entre ces deux paramètres ne soit défavorable aux pouvoirs publics.

Le Forum des forces vives verviétoises, présidée par le député fédéral, André Frédéric, a sensibilisé le Gouvernement aux conditions indispensables afin d'assurer, à l'avenir, le bon déroulement des épreuves sportives tels que la Formule 1, les 24 heures et aussi les 1.000 kilomètres.

Selon les forces vives verviétoises, trois décisions importantes devraient être prises afin d'y arriver :

- la mise en œuvre d'investissements pour un montant global évalué à quelque 50 millions d'euros rencontrant les nécessités d'homologation sportives de la FIA, les impératifs contractuels conclus entre le circuit et la FOA et un programme de développement commercial dont l'impact permettra de prendre en charge le remboursement des travaux ;
- la modification du régime des subventions régionales à l'ISF devant également concourir à assurer le paiement de ces annuités ;
- la définition pour 2005 et les années ultérieures, du mécanisme de garantie régionale, inscrit dans le contrat entre la s.a. et la société de M. Ecclestone au terme des accords conclus entre ce dernier et le précédent Gouvernement.

La région a déjà engagé des moyens importants. Ceux-ci sont, bien entendu, dépendants du bon équilibre budgétaire des finances wallonnes et des besoins des autres politiques à mener.

Mais il est aussi important que les autres bénéficiaires des retombées de cet événement contribuent, dans la limite de leurs possibilités, à le soutenir.

Je pense ici aux différentes structures, qu'elles soient par exemple, supra communales ou également fédérales. Mon collègue M. Kubla vient de l'évoquer.

Un mot également sur le litige qui oppose la société organisatrice de l'événement avec les communes de Stavelot et de Malmédy. Il s'agit là d'un dossier qui n'est pas neuf et que j'ai déjà abordé à cette tribune, lors de questions parlementaires. Pour rappel, les deux communes réclament leur quote-part des recettes dont le total s'élève à environ 1,2 - 1,3 million d'euros, soit 13 à 13,5 % de la vente des tickets d'entrée pour le grand événement sportif qu'est la Formule 1 sur le circuit de Spa-Francorchamps.

L'organisateur remettrait en question la nécessité d'une telle taxe, se basant sur un jugement interdisant ou annulant une taxation par une commune des billets d'entrée pour les grands événements à caractère supracommunal.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser les conséquences possibles de ce litige sur la bonne marche du Grand Prix ? D'autre part, à quel stade en est-on ? Et des mesures structurelles sont-elles possibles pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise ?

Il est vrai que le Grand Prix de Formule de Spa-Francorchamps est connu sous le nom de Grand Prix de Belgique, son rayonnement international bénéficie donc à l'ensemble de notre pays. Il n'apparaît donc pas incongru que l'État fédéral intervienne financièrement autour de l'organisation de cette compétition.

Des contacts à ce sujet sont donc clairement utiles.

Monsieur le Ministre, quels sont les contacts que le Gouvernement wallon a eus avec le Gouvernement fédéral à ce sujet ? Le Gouvernement fédéral laisse-t-il la porte ouverte à une telle sollicitation et comment les responsables du circuit ont-ils réagi à cette idée ?

En outre, pouvez-vous nous éclairer au sujet de l'état des engagements passés de la Région en termes de garanties financières ? Quels seront les montants qui devront finalement être libérés ?

L'activité internationale du circuit est à mes yeux un plus incontestable, reste à en assurer la pérennisation, notamment, via un engagement public responsable et aussi acceptable.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Chers Collègues, je vais essayer de répondre de manière très précise, je ne vais pas refaire toute l'histoire de ce Grand Prix que nous connaissons bien. Il est exact que lors de la dernière délibération, gouvernementale et ce, dans le cadre des travaux budgétaires d'ailleurs, 3 millions d'euros ont été dégagés par le Gouvernement afin de soutenir l'organisation du Grand Prix de Formule 1 2005 à Francorchamps. Cette intervention se fera sous forme de sponsoring (achat de places, location de panneaux publicitaires) et sera directement versée sur le compte commun bloqué imaginé d'ailleurs l'an dernier, constituant la garantie du paiement du prix du plateau 2005.

Par ailleurs, je vous confirme qu'une intervention de 2 millions a été sollicitée auprès du Gouvernement fédéral pour soutenir le Grand Prix, cet événement majeur étant sans contexte un facteur de développement économique et touristique essentiel pour la Province de Liège, pour la Région wallonne mais également un événement phare pour notre pays et un vecteur essentiel de l'image positive que nous voulons véhiculer à travers le monde.

Je peux vous dire qu'un contact officiel a été pris avec le Premier ministre afin qu'il examine la requête du Gouvernement wallon et que les modalités d'intervention soient discutées entre les différents niveaux de pouvoir.

Quant aux investissements, une première évaluation porte leur coût à environ 40 millions d'euros en excluant le centre d'hébergement. Ce vaste plan d'investissement a pour but unique de répondre aux exigences, non pas comme vous l'avez dit, très justement, de M. Ecclestone, de nature internationale, de la FIA, de la FOM, des services régionaux d'incendie également. La Région wallonne a donné son accord de principe sur l'octroi d'une garantie pour un emprunt qui serait contracté par l'intercommunale afin de réaliser ces travaux d'investissement. Pourquoi? Parce qu'il était important de donner dès à présent, un signal clair aux instances internationales.

Je ne vous cacherai pas que – et vous le savez bien – les anciens accords de la Concorde font actuellement l'objet d'une renégociation au niveau international et ce, afin de donner les meilleures chances aux circuits d'être retenus parmi la liste des circuits européens sur lesquels sera organisé un Grand Prix de Formule 1 durant les dix prochaines années.

Il est essentiel – et je pense que personne ne peut le nier – que notre circuit réponde aux normes de conformité avant 2008. Nous ne confirmerons la garantie sur l'emprunt de l'intercommunale que lorsqu'un bureau d'experts indépendants rendra un rapport détaillé visant à valider l'opportunité et le montant des investissements planifiés afin de répondre aux exigences d'homologation précitées.

Troisièmement, il est exact que le Gouvernement wallon va mandater un expert – rassurez-vous, ce ne sera pas moi – pour renégocier avec M. Ecclestone les paramètres qui influencent la rentabilité du Grand Prix. Et parmi ces paramètres figure incontestablement le problème du prix du plateau; ce qui veut dire en d'autres termes que le Gouvernement est prêt à consentir des moyens importants pour le développement et la pérennisation du circuit de Francorchamps. Je pense que chacun doit être conscient que cela ne peut pas être à n'importe quel prix. En fait, on en est là mais croyez bien que la volonté de réalisation en 2005 est totale. La pérennisation fait partie de la démarche mais pas à n'importe quel prix, c'est la position du Gouvernement.

Je voudrais dire plus précisément à M. Stoffels que dans le débat concernant les communes, nous attendons – c'est un problème qui échappe totalement à la Région puisque c'est un conflit entre la société de M. Defourny et les communes – le jugement.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre, vous ne m'avez pas appris beaucoup de choses nouvelles, reconnaissez-le puisque vous avez en fait quasiment résumé la délibération qui est d'ailleurs parue dans la presse plus ou moins telle quelle.

J'attire votre attention sur quelques éléments.

Premièrement, le calendrier, le temps. Si vous ne faites pas vite au niveau des marchés, vous ne serez pas prêt à temps et nous risquons d'être sanctionnés. Je l'ai dit, un pays qui perd le Grand Prix, le récupère rarement. Donc, soyez attentif à ce que cela aille vite.

Deuxièmement, j'aurai voulu un peu plus de précisions parce que ce n'est pas tout de garantir un emprunt. Même si vous vérifiez le bien-fondé des dépenses, il faut encore le rembourser. La question est: comment avec ses ressources actuelles, l'intercommunale pourrait-elle rembourser un montant pareil? Cela me paraît impossible, vous le signalez aussi. Il faudra donc, à un moment donné, dire au Parlement notamment, comment on va équilibrer cette intercommunale sinon elle sera en déconfiture et votre garantie jouera. Je vous demande d'être attentif à cet aspect des choses qui me paraît essentiel.

Troisièmement, vous allez envoyer un expert négocier. Je pense que cela doit se faire dans une grande discrétion et qu'il faut prendre, pour autant qu'il ait une chance, quelqu'un qui ait la confiance des interlocuteurs qu'il doit rencontrer. Ce ne sera pas simple à trouver. Peut-être que dans le temps, paix à son âme, un homme comme John Gossens aurait pu être un interlocuteur de choix. Je ne suis pas convaincu que vous avez sur le marché, aujourd'hui, tellement de substituts à cette personnalité défunte.

J'aimerais donc que nous soyons informés puisque c'est une partie essentielle de l'avenir de cette activité qui se jouera.

Enfin, je crois que d'une manière générale, qu'il faut cesser... Le Grand Prix, on le veut ou on ne le veut pas. Si on le veut, on le veut complètement et on se bat pour l'avoir, mais on ne le prend pas du bout des doigts en ayant l'impression que, chaque fois, c'est une négociation ardue entre partenaires, qu'on arrache des euros qui ne devraient pas être affectés à cela mais à autre chose et donner le sentiment à l'opinion publique qu'on fait une mauvaise action. Je crois que c'est une erreur d'approche. Ou alors, on dit qu'on ne le veut pas et on tourne la page. Mais si on le veut, on le défend. Sur ce plan-là, je crois qu'il vous reste encore, hélas, beaucoup de chemin à accomplir. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels pour deux minutes.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le ministre pour la réponse qu’il a donnée, qui, à mon avis, dépasse le stade des annonces et des promesses, mais qui répond par des actes très concrets, démontrant la responsabilité de l’acteur public qu’est la Région wallonne qui, dans les limites budgétaires, intervient pour assurer la pérennisation de cet événement sportif. Elle intervient d’une part sous forme d’un *sponsoring*, ce qui me paraît être très habile car cela permettra d’augmenter en plus la visibilité de la Région sur le plan mondial – ce n’est pas inintéressant – et d’autre part, sous forme d’une garantie par rapport à l’investissement à réaliser par l’intercommunale, qui a sollicité – et je souhaite que la réponse du Gouvernement fédéral soit la plus rapide possible – un engagement de deux millions de la part de l’autorité fédérale. J’espère que les contacts à cet égard seront fructueux.

M. le Président. – L’incident est clos.

INTERPELLATION
DE M. de LAMOTTE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L’ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LA POLITIQUE
DU GOUVERNEMENT WALLON
EN MATIÈRE DE PATRIMOINE»

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’interpellation de M. de Lamotte à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l’Équipement et du Patrimoine, sur «la politique du Gouvernement wallon en matière de patrimoine».

La parole est à M. de Lamotte pour développer son interpellation.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, vous en conviendrez tous, notre patrimoine en Région wallonne est particulièrement riche et diversifié. Il constitue un potentiel important de ressources pour l’avenir de notre Région. En effet, si l’on veut développer le tourisme, avec l’emploi et les services qui y sont liés, on ne peut le concevoir sans mettre en place, en parallèle, une véritable politique structurelle de maintenance, de restauration et de rénovation de nos joyaux architecturaux et culturels.

La protection de notre patrimoine est nécessaire, non seulement afin d’assurer la préservation de notre culture historique, mais également au regard de son rôle important dans la vie économique en termes d’emplois

et d’activités, par les liens qu’il entretient avec l’industrie touristique et le développement territorial.

Les exemples ne manquent pas, partout en Wallonie, pour montrer combien une curiosité qui constitue un lieu d’excursion ou d’arrêt crée spontanément une activité économique du secteur Horeca, et de détente.

On dénombre en Région wallonne environ 3.300 biens classés, dont 159 sont considérés comme exceptionnels et quatre, puisque les beffrois sont considérés comme un ensemble, sont repris sur la liste du patrimoine exceptionnel de l’Unesco. Les atouts sont incontestablement présents, et les sites généralement protégés efficacement.

Toutefois, si l’on veut assurer à long terme la protection de notre patrimoine, il est nécessaire de mettre en place une politique adéquate. Je vois que, chaque année, au Budget de notre Région, des sommes conséquentes sont réservées à cet effet. Ces dernières années, elles ont même pu, en certains endroits, être complétées par des fonds européens.

Ce que je souhaiterais entendre de votre bouche, Monsieur le Ministre, c’est la manière dont vous entendez défendre et mettre en valeur ce patrimoine dans les années à venir. Selon moi, la mise en œuvre d’une politique cohérente dans ce domaine implique de mettre en évidence ces deux axes, à savoir à la fois la préservation et la valorisation de notre patrimoine.

Le Gouvernement lui-même, via la DPR, reconnaît cette importance en mettant l’accent sur une politique patrimoniale concrétisant la volonté, non seulement de préserver et de restaurer le patrimoine, mais aussi de le mettre à portée du plus grand nombre, en raison de l’héritage commun qu’il constitue pour tout un peuple.

À l’heure actuelle, cette politique patrimoniale telle que prônée par la DPR – ainsi que par vous-même lors de vos interventions, notamment en commission – semble malheureusement tomber en léthargie. Il me revient que de nombreuses demandes de classement – on cite le chiffre de 200 dossiers – seraient en souffrance, et dans l’attente d’une décision. Cela est-il vrai, Monsieur le Ministre ?

En effet, au niveau de la conservation du patrimoine, diverses mesures ont été annoncées, et je n’ai jusqu’ici eu aucun écho de ces actions. Peut-être devrais-je vous laisser encore un peu de temps ? Mais cette compétence est la vôtre et la gestion du patrimoine vous est bien connue.

Aussi aurais-je voulu passer en revue quelques-unes de mes interrogations.

Vous nous avez annoncé en commission, pour cette année 2005, une évaluation de l’efficacité des subven-

tions au secteur privé. Qu'en est-il exactement? A-t-elle déjà eu lieu? Et dispose-t-on de résultats?

Sur le papier, c'est sans doute le type d'aide à la rénovation la plus efficace puisqu'à un euro public s'ajoute un euro privé. Mais combien de propriétaires de biens classés font-ils appel à ces moyens publics? Trop peu sans doute, à voir l'état de délabrement de certains biens classés.

Peut-être est-ce dû aux difficultés administratives qui se dressent sur leur route? Qu'en est-il alors de l'évaluation de la procédure de permis afin de simplifier les formalités et raccourcir ces délais?

Aucune mesure facilitant ou simplifiant les classements n'est mise, à ce jour, en pratique par la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. L'Institut du patrimoine wallon est devenu le centre névralgique du patrimoine, et l'on me dit qu'on ne verrait pas d'un mauvais œil la disparition de la Commission, laquelle n'a jamais qu'un avis consultatif et a déjà perdu beaucoup de son aura. Alors que tous les ministres œuvrent à la simplification administrative, avez-vous pu, si j'ose dire, apporter votre pierre à l'édifice?

Une autre source d'inquiétude se situe au niveau de la révision des taux d'intervention. Vous avez, en effet, précisé qu'il faudrait les revoir puisque ceux-ci sont un record en Europe. Avez-vous des pistes ou des éléments d'avancée dans ce dossier? Doit-on s'attendre à un engorgement des dossiers avant une réduction des aides? Avez-vous envisagé que ce soutien passe par une fiscalité plus «douce» pour les biens classés?

Enfin, il était également annoncé que le classement des biens proposés se ferait en fonction de critères plus objectifs. Ont-ils été définis? Et si oui, quels sont-ils? Ne serait-il pas opportun de les définir, puis de lancer un appel pour faire sortir de l'ombre de nouveaux biens qui mériteraient d'être classés?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – De nouveaux biens?

M. de Lamotte (cdH). – Effectivement, tel est l'objet de la question.

L'octroi de subventions est aujourd'hui lié à l'obligation de fonction: habiter un bien de l'ampleur d'un château, ce n'est pas répondre à une fonction, mais diviser le même bien en 40 logements sociaux, c'est lui rendre une fonction. Or dans bien des cas, même quand il y a désaffectation, il n'existe aucune reconversion ni économique, ni patrimoniale envisageable.

Voilà autant de pistes, Monsieur le Ministre, que j'ai pu retrouver dans vos déclarations, et dont

j'attends aujourd'hui la manière de mise en œuvre que vous allez actionner.

À ce jour, je souhaiterais savoir si ces mesures ont été prises. En effet, les seules mesures concrètes que nous voyons visent l'octroi de subsides pour l'accomplissement de tels ou tels travaux sans pouvoir vraiment en dégager la ligne directrice, une politique structurelle sous-tendant ces octrois.

Au niveau de la valorisation de notre patrimoine, plusieurs mesures intéressantes ont également été annoncées. Vous avez vous-même mis en avant l'impérieuse nécessité de donner une fonction au patrimoine, de sensibiliser le plus grand nombre et, dans ce but, de poursuivre l'organisation des Journées du Patrimoine.

Mais vous avez également annoncé de nouvelles mesures pour la sensibilisation des jeunes au patrimoine via le «cartable patrimoine», les classes d'éveil au patrimoine... Qu'en est-il aujourd'hui?

Notre patrimoine, et nous sommes plusieurs à le reconnaître, vaut bien qu'on s'y intéresse, qu'on y intéresse nos enfants dès leur plus jeune âge!

À côté de ces mesures, vous me permettrez également d'aborder la requalification du tissu urbain, la valorisation des villes et des zones agglomérées. Où en sommes-nous? Avez-vous des appels à projets qui devraient inciter les pouvoirs locaux à intervenir en ces matières?

Comme vous pouvez le constater, plusieurs mesures prometteuses ont été décidées et annoncées. Je vous sollicite aujourd'hui, Monsieur le Ministre, pour savoir où en sont les mises en œuvre. J'ose espérer que votre attitude sera positive à l'égard de l'ensemble de la construction patrimoniale de notre Région.

Vous avez toutes les cartes en main pour nous montrer qu'on peut concilier culture, patrimoine, racines et identité wallonne. À vous de nous démontrer que l'on peut mener une politique du patrimoine ambitieuse, réfléchie et cohérente en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, Bon nombre de groupes de travail ont été mis sur pied, depuis la mise en place du nouveau Gouvernement, pour essayer d'aborder tous les thèmes que vous avez évoqués. Mais cela prend du temps car c'est un secteur compliqué, très compliqué, Monsieur de Lamotte.

Il y a une chose sur laquelle je voudrais vous rassurer, c'est qu'il n'entre pas dans mes intentions de sup-

primer la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles dont j'apprécie énormément les avis.

La sensibilisation, vous l'avez évoquée à la fin, c'est le thème sur lequel nous avons le plus travaillé durant ces premiers mois de la nouvelle législature, et surtout pour la jeunesse. On a supprimé le «Lundi du Patrimoine» parce que c'était mal placé en début d'année scolaire et on l'a remplacé avantageusement par une «Journée» spécifique réservée aux classes de cinquième et de sixième primaire. Le 18 avril dernier, onze fleurons du patrimoine wallon ont été réellement investis par les jeunes et leurs professeurs. Et croyez-moi, nous ferons encore mieux en 2006 en multipliant le nombre de sites proposés. Toujours pour notre jeunesse et la sensibilisation de celle-ci, avec l'Institut du patrimoine wallon, nous allons mettre sur pied le «Cartable du patrimoine». À ce jour, le prototype est en préparation, il verra le jour en septembre 2005. L'idée de base est de concevoir des «cartables» par commune, axés sur la citoyenneté et le patrimoine. Ceux-ci seraient distribués au niveau de la sixième année primaire.

Il y a également les classes d'éveil aux métiers du patrimoine organisées à la Paix-Dieu qui, chaque année, sont très fréquentées. Grâce à la restauration en cours de l'aile de l'Abbesse de l'Abbaye, je souhaite offrir aux jeunes et à leurs professeurs encore plus d'accueil, de l'hébergement sur site et une intendance indispensable à ce type d'organisation.

Ensuite, il y a la sensibilisation du grand public. Je profite de l'occasion pour vous signaler qu'un nouveau trimestriel gratuit «*La Lettre du Patrimoine*» paraîtra en octobre 2005 et sera alimenté tant par l'Administration, l'Institut du patrimoine, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles que par le monde associatif. En fait, ce nouveau périodique rationalisera l'ensemble des multiples publications éditées par l'Administration.

La sensibilisation passe aussi par la connaissance. Pour ce faire, j'ai eu le plaisir de présenter très récemment un magnifique ouvrage, consacré au patrimoine et à sa réaffectation, avec les plus belles réalisations exécutées en Wallonie ces dernières années. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour rappeler ici que je considère que la réaffectation constitue le meilleur gage de la conservation des biens.

Pour terminer sur la sensibilisation, comment ne pas évoquer les Journées du Patrimoine qui se dérouleront les 10 et 11 septembre prochains. Riche de quelque 500 propositions de visite, la brochure sortira de presse le 30 juin. L'interpellation vient à son heure. Je voudrais rappeler à nos collègues que ces journées du patrimoine attirent chaque année – c'est

vrai que tout cela est influencé par les conditions atmosphériques – quelque 500.000 visiteurs.

Voilà, ce sur quoi nous avons surtout travaillé.

Un autre problème subsiste: vous m'avez accordé, à la fin de votre intervention, beaucoup de pouvoir. Mais qu'est ce que le pouvoir sans argent?

Et malheureusement, je n'en ai pas beaucoup! Comme je le disais, hier, dans une entreprise où j'étais invité pour parler du patrimoine, il faut trouver des synergies entre le secteur privé et le secteur public. N'hésitez pas à interroger notre collègue M. Antoine, il vous répondra que par le biais classique du budget, c'est impossible.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est vrai.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Par voie de conséquence, seule une formule de financement alternatif avec l'intervention des entreprises pourrait augmenter les possibilités d'intervention en matière patrimoniale. Vous comprendrez que dans ce contexte, j'hésite à classer de nouveaux biens car qui dit classement dit évidemment... la suite. Et la suite, c'est toujours beaucoup d'argent, que je n'ai pas.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie parce que par rapport à cette question de la politique du patrimoine, c'est la première fois depuis le début de cette législature, que l'on revient sur cette situation. Et, même si elle est compliquée, très compliquée, horriblement compliquée, comme vous avez tendance à le dire, je pense qu'elle mérite l'attention des pouvoirs publics wallons. Et si effectivement, vous évoquez la sensibilisation – comme je l'ai évoquée tout à l'heure dans mon intervention –, il y a aussi la nécessité de financement alternatif pour arriver à une réaffectation de nombreux sites de notre patrimoine qui, non seulement est un patrimoine archéologique, mais culturel et est un patrimoine wallon important.

Donc, vous dire que cette dimension politique nous interpelle et nous intéresse vraiment, d'autant plus que la Wallonie compte un patrimoine classé important qui a une valeur touristique aussi importante et donc, une valeur économique. Nous sommes donc très attentifs à la manière dont les choses se produisent en Région wallonne.

Je vous remercie aussi d'avoir répondu à la seconde question par rapport à la Commission royale des

Monuments, Sites et Fouilles. Je pense que c'était intéressant de faire taire la rumeur puisqu'elle existait, que les choses soient claires dans ce sens-là. Il n'y a pas de volonté, vous avez clairement exprimé cela.

Cette politique patrimoniale, comme je vous le disais, nous tient à cœur et c'était l'objet de notre question d'aujourd'hui.

M. le Président. – L'incident est clos.

**INTERPELLATION
DE M. CRUCKE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT,
DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LE PROJET D'OPTIMALISATION
DES CONDITIONS D'ACCÈS
AUX ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet d'optimalisation des conditions d'accès aux zones d'activité économique».

La parole est à M. Crucke pour développer son interpellation.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines lorsqu'on évoquait, dans cette même Assemblée, la morosité du climat économique que connaît la Wallonie, on s'entendait répondre que tout allait bien, que les bilans que l'on pouvait déposer sur la table étaient extraordinaires. La critique n'était pas fort écoutée.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'ai connu cela.

M. Crucke (MR). – Oui, sans doute. Mais depuis lors les universitaires sont venus, si je puis dire, à la rescousse, ont évoqué la même situation. Certes, tout ne va pas mal en Wallonie, ne noircissons pas le tableau plus qu'il ne faut, mais tout ne va pas bien non plus. C'est ce que je vous disais et vous vous en souviendrez, à l'époque...

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est ce que je vous ai répété pendant quatre ans : travailler, travailler.

M. Crucke (MR). – Mais puisque vous l'avez répété pendant 4 ans, je vais donc vous demander

comment vous allez faire, de sorte que je ne doive pas, comme vous, le répéter pendant quatre ans.

M. le Président. – Monsieur Antoine, vous aurez votre temps de parole pour répondre tout à l'heure, laissez parler M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, j'aime ce mode de dialogue pour autant qu'il n'y ait pas de confrontation.

Ceci dit, je lisais également dans la presse, il y a quelques jours – vous l'avez aussi lu –, le fameux plan Marshall – non pas celui que nous avons ici –, qui financerait de l'extérieur la révolution économique wallonne. Je pense qu'au sein du Gouvernement, vous vous êtes senti sensibilisé – sans doute, faites-vous partie de cette révolution.

Comment faire, Monsieur le Ministre, pour donner à cette Wallonie plus d'attractivité? Évidemment, les pistes sont nombreuses. Celui qui détiendrait la clé en disant: «*Je peux par mon seul budget, mon seul ministère, mes compétences tout résoudre.*», n'existe pas encore. Et c'est peut-être mieux ainsi. On ne peut pas mettre tout dans les mêmes mains. Plusieurs pistes s'offrent à nous: effectivement, augmenter la qualification de nos travailleurs, la mobilité de ceux-ci, réduire le coût du travail, améliorer l'apprentissage des langues, donner aussi une image positive de la Wallonie. Là, il faut reconnaître que vous avez été confronté à une grève récente des TEC qui ne semble pas avoir amélioré notre image de marque à l'extérieur puisqu'une partie de cette belle région était bloquée, harcelée en tout cas.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mes excuses, Monsieur Crucke. Vous avez vu la détermination du Gouvernement.

M. Crucke (MR). – Vous avez vu aussi la nôtre puisque, avec des collègues, je vous ai aidé en déposant une proposition de décret pour le service minimum. On a tenté de vous dire, avant que vous ne nous le disiez: «*C'est cela qu'il faut faire.*». On peut parfois être d'accord sur certains procédés.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vous avez vu ma réaction à l'égard de M. Fontaine...

M. le Président. – Monsieur Antoine!

M. Crucke (MR). – Je n'ai malheureusement pas vu votre réaction puisque je n'étais pas là. J'étais en

mission pour le Parlement wallon. D'autres vous le diront mieux que moi puisqu'il y a trois collègues qui sont pour l'instant au Japon, mais ils pourraient peut-être aussi vous aider dans certaines matières.

Revenons à votre dossier, celui qui doit permettre le retour, en Wallonie, du capital à risque. Finalement, c'est cela qui permettra d'avoir une plus-value, et pas l'argent public. Là aussi, je lisais dans ce fameux plan Marshall: «*Un euro doit être un euro bien dépensé. Terminé de faire du sous-localisme. Terminé de dépenser n'importe comment sans rendre des comptes.*». Il faut donc que nous soyons judicieux dans nos choix.

Vous avez réuni, il y a quelques jours, au sein de votre cabinet, différents acteurs économiques et sociaux: les intercommunales, l'administration, pour officialiser ce que vous appelez «la priorité»: le plan prioritaire des espaces liés à l'activité économique. Ce plan qui doit révolutionner – comme je l'ai dit – notre Wallonie, part d'un constat. Là-dessus, nous serons tous d'accord. 206 parcs représentent des zones d'activité économique en Wallonie, 4.600 entreprises, 115.000 personnes. C'est le point de départ. Le but que vous vous êtes assigné: l'équipement de 30 nouveaux zonings dont 12 le seraient par extension, 1.800 hectares supplémentaires, la communication par rapport à cela, et puis, vous y avez ajouté – ce sera la dernière phrase de mon interpellation – les crèches.

C'est un dossier sur lequel, vous en conviendrez, il reste pas mal de travail à faire en collaboration avec la Communauté française. Dans ce cadre, vous annoncez 300 millions d'euros – excusez du peu – étalés sur six ans. Cela n'est évidemment pas un petit budget. Vous avez sans doute décroché auprès de votre partenaire une timbale – et vous nous direz comment vous l'avez fait –: 50 millions par an, en précisant – si j'ai bien lu, parce que mon interpellation va dans ce sens-là – le mécanisme que vous voulez mettre en place. Le but n'est pas toujours de dire: «*On veut détricoter, on veut critiquer pour le plaisir de critiquer.*». Je voudrais comprendre exactement comment vous allez le faire, ce que vous voulez faire et où vous voulez en venir. 50 millions d'euros par an, la moitié en recourant au financement alternatif. L'achat de nouveaux terrains serait financé à concurrence de 15 % par la Région wallonne, le reste par les intercommunales, mais les infrastructures seraient, elles, financées à 80 % et on pourrait aller, dans les sites désaffectés, jusqu'à 95 % tout en aidant les halls relais, tout en permettant, comme je l'ai dit, l'implantation de nouvelles crèches.

Mes questions sont les suivantes.

Pouvez-vous nous détailler de manière précise et concrète ce plan? Je pense que ce n'est pas tout de lancer les chiffres même s'ils sont importants tant en

termes budgétaires qu'en termes d'objectifs. Je pense qu'il faut connaître le processus.

Quels sont réellement les interlocuteurs?

Et j'oserais vous demander également le *timing* parce que trop souvent dans ce Parlement – et je ne vous en fais pas la critique, je pense que c'est assez vrai en politique de manière générale chez les uns et chez les autres –, on annonce un objectif, mais on n'annonce pas aussi facilement le processus et les échéanciers. Je pense que la manière pour un Parlement de contrôler son Gouvernement – le Gouvernement wallon – c'est justement d'avoir ces références.

Pouvez-vous de manière concrète me dire quel est ce financement alternatif auquel vous pensez? On m'a cité un modèle qui serait celui du CRAC. J'avoue ne pas bien comprendre par rapport au type de financement que vous voulez mais peut-être que là aussi, il y a matière à trouver une solution. J'aimerais que là aussi, on puisse être concret.

Quel sera – y avez-vous pensé? – l'impact de cette politique, pour autant qu'elle soit menée à court terme – et donc, là vous le préciserez –, sur la restructuration des intercommunales? Nous sommes en pleine restructuration, et vous le savez, c'est l'objectif du Gouvernement. On peut évidemment faire plusieurs choses le même jour, mais c'est plus difficile. Il faut se permettre plus de moyens, plus de personnel aussi. Est-ce que cela ne vous semble pas être deux priorités qui pourraient se contrecarrer?

Avez-vous un cadastre des zones? Parce que je suppose que lorsqu'on nous parle de manière aussi précise de 30 zones d'activités dont 12 – je cite les chiffres que la presse a annoncés – par extension, c'est que l'on a visualisé les 12 zones et que l'on sait où elles se trouvent. Quelles sont ces 12 zones pour lesquelles vous permettrez l'extension? Et où se trouvent les 18 autres? Y a-t-il là, une fois de plus un saupoudrage sur l'ensemble de la Wallonie ou avez-vous visé des points forts? Parce qu'on connaît vos comptes, Monsieur le Ministre, et vous le reconnaissez, il reste des hectares non utilisés sur nos zones de développement économique, malheureusement. Nonobstant cela, on en crée plus – ce n'est pas une critique – mais je suppose que pour en créer plus, il faut donc avoir ciblé les endroits et il faut avoir fait une étude prospective par rapport à ceux-ci. Ne craignez-vous pas, finalement, que par ce type de manœuvres, on aboutisse un peu à ce que j'appellerais de la délocalisation belgo-belge – on l'a connu avec l'Objectif 1. Ce n'est pas toujours une mauvaise chose, je ne suis pas de ceux qui disent: «*Une entreprise flamande vient investir en Wallonie, c'est un mauvais investissement.*». Je pense qu'un investissement n'est pas toujours rentable dans la première phase, mais il l'est

sûrement dans une seconde phase et dans une troisième phase. Il faut aussi chiffrer en *timing*. Nous sommes donc loin de ce plan Marshall qui nous dit: «*Il faut réellement refaire l'effort maintenant et de manière déterminée.*».

Revenons aux crèches. Je sais que c'est un sujet qui vous intéresse, vous l'avez d'ailleurs dit à Mme Defalque qui vous posait une question à cet égard, il y a quelques semaines, en précisant que c'était pour elle, comme pour vous, une des matières pour lesquelles il n'y avait pas lieu de fermer les yeux. Au contraire, il fallait voir les choses en face. Est-ce que, à travers cette annonce, vous nous dites que le plan Senia est oublié, totalement oublié, qu'on peut le mettre au frigo et qu'on va refaire autre chose. Ce plan Senia il a eu le mérite d'exister, il est là, mais peut-être que c'est aussi ce qu'il faut faire. Vous précisiez également qu'il fallait tenir compte de critères spécifiques à chaque province, comme s'il y avait des réalités différentes selon les provinces. Si c'est le cas, Monsieur le Ministre, quelles sont-elles? Est-ce là ce que vous avez trouvé comme finesse dans cette répartition ou dans ces nouveaux financements?

Parlons-en du financement. Quels sont les engagements budgétaires pour cela? Parce que c'est le nerf de la guerre. On a beau vouloir créer des crèches partout, dans toutes les entreprises ou à côté des entreprises, il faut aussi les payer. Et vous savez que lorsqu'on a fait appel au privé en la matière, cela ne semble pas avoir été une réussite complète. Avez-vous également évoqué ce dossier avec la Ministre Fonck?

Enfin, j'en termine, Monsieur le Ministre. Ce que je souhaite, c'est de voir un plan Marshall débiter très rapidement, non seulement rapidement mais avec efficacité. Précisez-nous donc ce que vous entendez par l'efficacité dans ce redéploiement de zones d'activité économique.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, mes très chers Collègues, permettez-moi de remercier M. Crucke qui me donne l'occasion de faire le point en Assemblée plénière sur la politique que nous voulons mener au niveau du Gouvernement en termes d'offres de terrains industriels, d'aménagement de zones d'activité économique et des montages financiers nécessaires à leur réussite. Que les choses soient très claires, Monsieur Crucke, je m'inscris délibérément, et je n'ai pas honte de le dire, dans la droite ligne des délibérations du précédent Gouvernement et, à vrai dire, j'ai hérité d'un certain nombre de dis-

positifs qui, pour la plupart, recueillaient mon assentiment et pour d'autres, qu'il fallait améliorer – je vais dire sur quelques éléments –, mais convenez avec moi, et vous le verrez par la suite, que c'est dans la droite ligne de cette volonté de dynamiser le tissu économique wallon, notamment en offrant des terrains sachant que le nord du pays... Je vous renvoie, du reste, à l'intervention remarquée lors de l'assemblée générale de l'Union des entreprises, début de cette année, où le représentant de Terbeek est venu nous dire: «*Vous avez, vous, en Wallonie, un atout considérable, ce sont les terrains.*». En outre disait-il: «*Vous avez un second atout, c'est que vous avez des règles urbanistiques et environnementales beaucoup plus souples que les nôtres.*». Et encore, il parlait à un moment où nous n'avions pas adopté le Resa. Voilà donc la toile de fond: nous avons un atout, à nous de le valoriser tout en le protégeant pour ne pas le gaspiller, c'était aussi, j'imagine, le sens de votre intervention.

En cinq points comme les doigts de la main, si on veut réussir l'opération, que faut-il:

- des terrains;
- des règles souples qui nous permettent d'avancer;
- une administration à la hauteur des tâches qu'on veut lui confier;
- des moyens financiers;
- des investisseurs.

Si vous le voulez bien, reprenons ces cinq points, comme cela, j'essaierai de vous apporter une réponse structurée, et j'espère convaincante.

Premièrement les terrains. Le Gouvernement précédent, et l'accord politique ne nous en cachons pas, s'inscrit dans les clous du précédent, a retenu un certain nombre de zones économiques prioritaires pour les quelque 1.800 hectares que vous avez rappelés dont certaines ne présentent pas, pour un nombre très limité, les meilleures caractéristiques en matière d'aménagement du territoire à telle enseigne que profitant des avis négatifs qui l'accompagnaient un certain nombre de recours ont été déposés. Je pense que nous verrons au cas par cas, quelles sont les chances que nous avons d'aboutir. J'indique que nous allons nous défendre sur toutes les zones même celles, y compris, qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques notamment en matière de mobilité. Mais la volonté du Gouvernement est de valoriser cette liste. Vous comprendrez, avec moi, que nous allons d'abord commencer par équiper les zones qui ne sont pas menacées ni querellées, pour être plus prudent sur les autres. Encore que dans celles-ci, certains des recours annoncés sont en voie de retrait. N'ayons pas peur des mots, souvent, il s'agit d'indemnisation. Je pense notamment au cas de Nivelles où un riverain s'est plaint, mais moyennant une plus juste indemnisation,

il était prêt à revoir son appréciation des règles juridiques sur laquelle il s'était appuyé pour contester la décision du Gouvernement précédent. Premier élément donc, des terrains nous en avons. Mieux même, en complément de ce qu'avait initié mon prédécesseur M. Kubla, nous avons amené à travers la réforme du Resa, vous le savez, 2.800 hectares complémentaires de zones d'aménagement différé industrielles. Je me plais à souligner qu'elles sont généralement mieux situées que certaines des zones que je viens de rappeler dans le plan prioritaire du Gouvernement précédent.

Pourquoi ?

Parce que ces zones d'aménagement différé industrielles collent toujours à des zones industrielles existantes. Dès lors, qu'elles sont réservées au plan de secteur à l'industrie, vous n'avez quasiment aucune difficulté face à des recours puisque la légende du plan de secteur consacrait bien l'affectation à titre industriel et qu'en termes de mobilité, en termes d'équipement, leur coût est évidemment moindre que d'aller se planter au milieu de nulle part, comme c'est le cas de l'un ou l'autre projet dans les 34 zones que vous avez rappelées.

Premier élément : des terrains, nous en avons en abondance. Vous avez vous-même rappelé qu'il y avait encore des terrains disponibles dans les anciennes zones, vous ajoutez 1.800 hectares, vous ajoutez les ZAD, nous avons de quoi faire face à la demande pour une décennie.

Deuxième élément : les règles. Je me plais à souligner et je crois que tout doucement, même dans vos rangs, on mesure, aujourd'hui, les avancées du Resa en termes de simplification. Je le vois dans les courriers de certains collègues qui se réjouissent, tous partis confondus, des améliorations apportées à travers le Resa que ce soit au niveau des zones d'aménagement communal concerté ou encore des SAED voire des zones d'activité économique puisque nous avons prévu rapidité et simplification – c'est le 127 –, c'est le fonctionnaire délégué qui délivre le permis. Et si celui-ci était réticent puis-je vous rappeler que j'ai toujours la faculté de délivrer moi-même le permis puisqu'il ne s'agit que d'une délégation de signature, et inutile de vous le dire, le mandant peut toujours reprendre la signature au mandataire.

Là, aussi, il y a une volonté d'opérer vite. Ce sont des zones définies par le Gouvernement à des fins économiques d'utilité publique. Vous en conviendrez avec moi, il ne faut donc pas tarder et ce qui avait d'ailleurs justifié l'abandon du cahier des charges urbanistique, environnemental qui n'apportait rien sinon reproduire en aval ce qui avait été prévu en amont dans le cadre de la zone du plan de secteur.

Deuxième catégorie de règles, il s'agit du financement des zones d'activité économique. Là, vous avez fait mention de l'arrêté que j'ai pris sans tarder, c'est d'ailleurs un des tout premiers que j'ai pris, le 21 octobre 2004, qui prévoit 15 % pour l'équipement des terrains, l'achat des terrains, un montant subsidiable pour l'équipement et même 95 % lorsqu'il s'agit de SAED, avec une volonté de reconverter, de recycler ces anciens terrains industriels à de nouvelles fins économiques. Je pense que la plupart des observateurs ont salué cette volonté conformément à la directive «plan-programme» de réutiliser d'anciens terrains industriels à de nouvelles vocations. Et c'est vrai, c'est là que se situent deux nouveautés, c'est d'une part, la possibilité de financer les crèches et les travaux de mobilité inhérents à la réussite d'une zone d'activité économique. Nous allons l'appliquer à Kaisersbarak pour le rond-point de cette nouvelle zone et ce sera le cas aussi pour Wavre où Wavre Nord est complètement engorgé. M. Daerden a des difficultés budgétaires tellement il y a des projets dans le Brabant wallon et ailleurs. J'ai donc décidé, en parfait accord avec lui-même et avec M. Marcourt, de prendre dans le cadre des crédits «zones d'activité économique», l'alignement de ronds-points, de feux et un dédoublement de la voie pour réussir le zoning nord de Wavre, sachant qu'il y a un objectif de 10.000 emplois. Et vous voyez là aussi la rapidité. Plutôt que d'attendre une programmation heureuse du MET, partie «travaux publics», nous allons le faire d'emblée sur les crédits «zones d'activité économique» et là aussi, nous allons de l'avant.

Troisième élément : une administration à la hauteur de la tâche. Avec notre collègue M. Courard, nous avons recruté 7 collaborateurs complémentaires pour l'administration qui est chargée de l'équipement des zones d'activité économique. Parce que, c'est bien d'avoir des terrains et de l'argent, mais si vous n'avez pas les fonctionnaires pour les traiter – ce qui était le cas –, vous n'avancez pas, c'est décidé.

Quatrième élément : les moyens financiers. Cinquante millions d'euros pour l'année 2005. Je rappelle que l'année dernière, faute de projets, nous avons perdu 7 millions d'euros pour l'équipement des zones d'activité économique parce que les intercommunales n'avaient pas rentré suffisamment de dossiers, en tout cas pour certaines d'entre elles, à temps. C'est regrettable. Dans le cadre, et j'y reviendrai, du Contrat d'Avenir, en partenariat avec elles, nous avons voulu dynamiser leur démarche pour que tout l'argent jusqu'au moindre euro soit dépensé. J'avoue qu'il y a des contraintes urbanistiques et administratives qui ne facilitent pas toujours les éléments, notamment les querelles de recours au Conseil d'État que j'ai énumérées pour certaines des zones concernées. Mais il

n'empêche, les moyens financiers existent, alors, c'est vrai, Wallonie-développement m'a remis un cahier des charges pour 300 millions d'euros et nous devons trouver un financement alternatif. L'accord politique, vous le savez, le prévoit pour 2006 puisque pour 2005, on a 150 millions d'euros.

Quel est le véhicule? Là, je fais confiance au taxi Daerden. Du moment qu'il m'amène à bon port avec les moyens financiers, que le taxi soit le CRAC ou une société spécialisée comme le rêvait M. Kubla, peu m'importe, ce qui m'intéresse c'est d'arriver rapidement à bon port et je suis prêt à prendre n'importe quel taxi avec M. Daerden, le trajet sera, du reste, très sympathique, le connaissant.

Donc, à travers ces propos, nous réfléchissons aujourd'hui au meilleur véhicule. Cela, peut être le CRAC ou un autre, je n'ai aucun *a priori* sur le sujet du moment qu'en 2006, les crédits soient disponibles, je crois que vous en conviendrez, c'est l'essentiel. Idem pour les SAED: 50 millions pour cette année-ci et puis, un financement alternatif pour l'avenir, sachant qu'à Liège comme dans le Hainaut – le Hainaut qui représente plus de 60 % des zones d'activité économique désaffectées –, il y a un coup de rein important à mener pour retrouver une nouvelle attractivité pour la zone concernée. Voilà deux priorités: le bassin liégeois et le Hainaut, même si ça et là, quelques dossiers, dans d'autres régions, méritent toute notre attention.

Cinquième élément, les investisseurs. Parce que c'est pour eux que l'on fait tout cela. Dans le cadre des partenariats du Contrat d'Avenir, il y a une fiche partenariale avec le Conseil économique et social de la Région wallonne, c'est-à-dire, les patrons, les syndicats, les opérateurs et nous allons entamer le travail à Rochehaut. La date de la première rencontre organisée par l'intercommunale elle-même, c'est le 24 juin et on va donc chercher des candidats investisseurs, des PME qui veulent s'agrandir, qui veulent quitter parfois une ville, un village où c'est un peu à l'étroit et où les voisins protestent, afin qu'éventuellement ils investissent dans ces zones. C'est donc une offre dynamique que nous allons susciter avec un partenaire animateur professionnel. La Région wallonne sera évidemment présente à travers les personnes de son administration, mais c'est l'intercommunale elle-même qui a reçu les moyens financiers pour animer la région concernée. Nous le faisons bien évidemment avec mon collègue Jean-Claude Marcourt pour que les choses soient établies en cohérence. Nous en avons pour un an et je n'exclus pas que, passé cette année, nous fassions exactement la même démarche en Flandre, en leur indiquant: «*Nous avons des terrains.*». Moi comme vous – et à la fin vous l'avez quand même reconnu – nous savons que si un investisseur flamand vient en Wallonie, il faut le prendre.

S'il y a, à court ou à moyen terme, des recrutements à la clé, tant mieux. Nous cherchons parfois des investisseurs au bout du monde – j'en veux pour preuve la délégation japonaise aujourd'hui. S'il y a un investisseur qui vient –, c'est d'ailleurs le cas de TerBeke en Wallonie – il serait malvenu de ne pas l'accepter les bras ouverts, bien évidemment, moyennant les conditions urbanistiques et environnementales qui s'imposent à tout investissement.

Clairement, c'est une volonté d'abord d'utiliser le vivier endogène et puis, le vivier de nos régions voisines. Je pense singulièrement, vu la pénurie de terrains en Flandre, à ces investisseurs-là et, bien évidemment, à travers l'OFI, à des investisseurs étrangers.

Vous l'aurez compris, des terrains, des règles assouplies, une administration à la hauteur de sa tâche, des moyens financiers importants, il ne manque que les investisseurs, mais nous nous sommes mis en marche pour les trouver. C'est aussi cela une Wallonie qui croit à son avenir, à un horizon différent. Vous me disiez: «*Que faire?*». Oui, plan Marshall, plan de création d'activités, peu importe, ce qu'il faut c'est travailler d'arrache pieds et c'est ce que nous faisons, croyez-le bien, pour le redressement de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie le ministre pour la réponse qu'il nous donne, qui est intéressante et qui permet de voir plus clair, en tout cas, à l'égard d'un article de journal. Je me suis d'abord dit qu'on l'avait changé. La modestie lui permet de reconnaître qu'il est en droite file de ce que le précédent Gouvernement a fait et c'est bien ainsi. Il faut de temps en temps reconnaître que même si pendant cinq ans vous avez connu la position qui est la nôtre, ici, tout n'a pas été très mal fait, ou plutôt, puisque maintenant vous pouvez faire un pas de plus, c'est parce que certaines choses et la plupart des choses ont été bien faites.

Pour les terrains, vous me parlez de 1.800 hectares. C'est donc bien, si j'ai compris, Resa: 2.800 hectares plus 1.800 nouveaux hectares. Ce que je ne sais toujours pas, et ce que je vous avais d'ailleurs demandé, c'est où ces hectares seront situés puisque vous parlez bien de 12... (*Rumeurs.*) Je souhaiterais qu'on puisse disposer de cette liste, mais je ne demande pas qu'on l'ait ici à l'instant même, vous pouvez nous la communiquer par note écrite. Mais c'est intéressant, pour avoir une vue d'ensemble, de savoir comment vous allez positionner ces entreprises parce que l'appel extérieur c'est souvent aussi l'appel par rapport à un environnement bien précis. On ne s'installe pas toujours, malheureusement, n'importe où, n'importe comment. Il y a des choix pour un investisseur

puisque c'est celui-là que vous visez, qu'il soit belge ou étranger. Celui qui fait son choix par rapport à un investissement, il le fait aussi par rapport à l'environnement et vous le savez mieux que moi. Certes, pour certaines zones, comme vous l'avez dit, il y a des recours, mais nous connaissons tous le phénomène Nimby : malheureusement, il faut du travail pour tous mais jamais à côté de sa porte.

Quant aux règles, je ne peux que me réjouir. Il faut savoir que les investissements éligibles sont manifestement plus diversifiés que ce qu'on avait précédemment. Je regrette qu'on n'ait pas eu l'occasion de pouvoir venir à Frasnes-lez-Anvaing, j'aurais pu vous montrer 20 hectares d'une zone sucrière où on peut réellement faire quelque chose de bien, près de l'A8, de la Flandre et de la France.

Vous avez également parlé des moyens financiers sans me donner beaucoup plus de précisions par rapport au financement alternatif, avouez-le. Vous parlez du taxi Daerden, moi, j'aime bien M. Daerden, mais le taxi Daerden ne semble pas encore vous avoir donné la réponse, aujourd'hui. C'est pour 2006. C'est ce que j'appelle un peu l'effet d'annonce. Nous devons attendre 2006, nous devons attendre que M. Daerden fasse tout le travail et j'espère que vous le caresserez dans le bon sens du poil. Parce que c'est vous, Monsieur Daerden, qui trouverez la solution pour que ce que le Ministre Antoine vient d'annoncer puisse s'organiser.

Mais par rapport à la réponse que vous m'avez donnée tout à l'heure, en disant qu'il y a peu d'argent pour l'instant, c'est là que je me dis qu'on a des réponses par rapport à deux types de problématiques.

Par rapport aux investisseurs, je souscris à votre idée, Monsieur le Ministre, de demander aux intercommunales de faire le travail ...

M. le Président. – Il vous reste 15 secondes.

M. Crucke (MR). – Je vais terminer. Mais je voudrais aussi que vous leur demandiez de faire le travail à l'extérieur. Ce n'est pas tout de dire qu'on veut un investisseur flamand ou du Nord-Pas-de-Calais (4 millions d'habitants), il faut y être. Et sachez que pour l'instant, on n'y est pas ! Je pense donc – et n'y voyez pas une boutade à l'égard des absents – que plutôt que courir parfois au bout du monde, on ferait mieux de rester à côté de chez soi où il y a encore manifestement des investisseurs qui peuvent nous aider. C'est là qu'il faut mettre les moyens, c'est là que l'Administration doit le faire aussi et c'est là qu'il faut faire bouger les intercommunales ! (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION
DE M. WESPHAEL À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DE LA RÉFLEXION
SUR LA FISCALITÉ VERTE
EN MATIÈRE DE MOBILITÉ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'état d'avancement de la réflexion sur la fiscalité verte en matière de mobilité».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je suis heureux d'apprendre que la saga, longue de deux ans, sur la défiscalisation des faux véhicules utilitaires devrait prochainement prendre fin. Un accord de coopération a été annoncé en Flandre et à Bruxelles. Je suppose – vous allez m'éclairer à cet égard – que le Gouvernement wallon s'est également joint à cet accord. Pouvez-vous dès lors me confirmer cette information et, le cas échéant, m'expliquer pourquoi elle n'a pas fait l'objet d'une communication du Gouvernement ?

Il était temps, manifestement, que les autorités se saisissent de cette problématique peu équitable pour les contribuables et défavorable, très défavorable à l'environnement. Nous saluons, donc, le fait que la règle antérieure a été réaffirmée. Mais, vraiment, Monsieur le Ministre, j'espère que vous avez pris une initiative qui va dans le même sens que les deux autres Régions.

Ce retour à la règle initiale laisse toutefois un goût de trop peu. En effet, une chose est que les choix les moins écologiques ne soient pas fiscalement encouragés par les Pouvoirs publics. Autre chose est encore de renverser la situation et de rendre les choix écologiques les moins chers afin d'aller de l'avant vers une meilleure protection de l'environnement et d'en faire une réelle priorité politique, ce que je ne sens pas au niveau wallon.

Deux thématiques sont directement liées au trafic routier : les émissions de CO₂ et la qualité de l'air.

Vous le savez mieux que moi probablement, la part du transport dans les émissions de CO₂ est de 21 % en Belgique. Non seulement ces émissions sont en croissance, comme en atteste le tableau de bord de l'environnement, mais la part du transport dans le total des

émissions est aussi en croissance et pourrait atteindre rapidement les 30 %. De même, les paramètres de la qualité de l'air liés au trafic automobile sont aussi en dégradation, particulièrement au niveau des particules fines en suspension dans l'air.

À l'heure actuelle, force est de constater qu'il n'y a rien de concret sur la table pour réduire ces émissions de CO₂ et améliorer la qualité de l'air dans le secteur routier.

Or, vous le savez, Monsieur le Ministre, des solutions existent. La Belgique et la Région wallonne se sont d'ailleurs engagées dans ce sens, mais on ne voit pas beaucoup d'initiatives pour l'instant.

D'abord, les émissions de CO₂.

En ce qui concerne ces émissions, leur réduction passe par deux outils : la maîtrise des déplacements et la technologie.

Le levier de la fiscalité incitative est un des leviers parmi les plus susceptibles d'influencer la maîtrise des déplacements et d'induire de réels changements de comportement.

Les autorités publiques doivent dès lors se pencher d'urgence sur cette question tant le potentiel de réduction est énorme et tant l'enjeu santé publique est considérable.

Parallèlement, la régionalisation de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation pourrait être mise au profit pour une réorientation plus complète de son usage. Pourquoi, en effet, ne pas réduire la fiscalité sur les véhicules les plus propres ? Un accord de coopération a été signé en 2002 et il prévoit entre autres une diminution de la taxe de mise en circulation des véhicules les plus performants du point de vue écologique. On pense notamment aux véhicules hybrides et aux véhicules LPG. Et à cet égard, je suis un petit peu inquiet que ce carburant, en particulier le LPG, ne fasse plus l'objet aujourd'hui de sollicitation politique, ni au niveau fédéral, ni au niveau de la Région wallonne.

Or, vous allez le voir, ce carburant présente manifestement des avantages considérables en termes de santé publique.

D'une part, une diminution des émissions réglementées et non réglementées du SO₂, NO_x et des COV. Manifestement, ce carburant ne contient ni plomb, ni soufre, ni méthane, ni additifs. Il permet à la Région de respecter les engagements imposés par les conventions internationales et la législation européenne à cet égard, il améliore par définition la qualité de l'air, il diminue la mortalité due aux substances cancérigènes, les allergies, les problèmes respiratoires et, ainsi, forcément le budget de la santé publique. Les avantages

complémentaires de ce carburant ne sont plus à démontrer, me semble-t-il. Vous constatez aujourd'hui que dans un certain nombre de pays et de grandes villes, les véhicules utilisant le LPG sont les seuls à pouvoir, en cas de forte pollution, pénétrer sur le territoire de ces villes.

Je souhaiterais que ce carburant puisse retrouver ses lettres de noblesse parce que j'ai le sentiment, aujourd'hui, que le politique l'a un peu délaissé pour des raisons que j'ignore, mais je trouve cela tout à fait étonnant.

Des mesures fiscales sont prévues au niveau fédéral pour engager l'acquisition de véhicules les moins émetteurs de CO₂, mais même si elles ont le mérite d'exister, elles sont à mon sens insuffisantes.

Que comptez vous faire au niveau wallon au travers des instruments légaux dont vous disposez ? Ne jugez-vous pas opportun de compléter cette réduction fédérale d'un incitant régional pour les voitures émettant moins de 120 grammes de CO₂ par kilomètre ?

Et je dois vous dire qu'à côté de cela, nous devons être attentifs aux évolutions permises par le développement des technologies.

La mobilité motorisée est dépendante à 99 % de la consommation d'une énergie fossile. Des énergies plus propres sont disponibles. Elles attendent des conditions favorables pour se développer.

Les constructeurs automobiles doivent être encouragés à réduire les émissions de CO₂ par véhicule. Ils se sont engagés volontairement à atteindre une moyenne de 140 gr/km pour les nouveaux véhicules.

La recherche et le développement sur le plan technique et sur le plan des carburants alternatifs doivent être soutenus plus fermement qu'ils ne le sont aujourd'hui, je pense notamment à la recherche en matière de piles à combustibles.

Mais j'en viens maintenant à ce qui me semble le plus préoccupant pour la santé publique, c'est-à-dire la qualité de l'air dans nos villes et la formation de pics d'ozone qui, comme vous le savez, posent des problèmes considérables en matière de santé publique. Voici quelques éléments.

Les microparticules émises par les véhicules sont, on le sait, un danger pour la santé. Pics d'ozone, développement de maladies respiratoires chez les enfants vivant en milieu urbain, différentes études démontrent en effet l'urgence de prendre de véritables mesures.

Un rapport récent commandé par la Commission européenne attribue aux microparticules respectivement 288.000 décès prématurés par an dans l'Union européenne, soit 3 millions d'années de vie et 10.669

en Belgique. Pour notre pays, cela revient à 30 décès prématurés par jour en moyenne. Le même rapport estime que les politiques actuelles devraient permettre d'éviter respectivement 80.000 décès prématurés d'ici 2020 dans l'Union européenne et 2.500 en Belgique. On voit donc que l'enjeu est de taille. En raison notamment de sa densité de population et de son industrialisation avancée, la Belgique occupe la première place au sein des 25 de l'Union européenne. L'espérance de vie est aujourd'hui diminuée en moyenne de 14 mois dans notre pays en raison, en particulier, des particules fines qui ont un impact, je le répète, important sur nos systèmes respiratoires.

Par extrapolation d'une étude de l'OMS menée en Suisse, Autriche et France, il y aurait en Belgique 2.700 décès par an dus à la pollution du trafic routier. Ces données confirment une réalité incontournable: l'importance – du reste croissante – de l'impact du trafic sur la santé.

Je le dis et je le répète, il est véritablement urgent de prendre des mesures fiscales incitatives. Les mesures à prendre sont en partie les mêmes que celles pour lutter contre les émissions de CO₂ mais il n'y a pas que le CO₂, il y a aussi tous ces polluants annexes qui, manifestement, génèrent ce qu'on appelle aujourd'hui la formation d'ozone très nocive pour la santé. Seule la hiérarchie de celles-ci change. La priorité devant d'abord aller à l'amélioration du parc automobile.

En 2004, le Gouvernement a adopté une note d'orientation à ce sujet, ainsi qu'un arrêté portant programme de réduction progressive des émissions de SO₂, NO_x, COV.

Où en est aujourd'hui le Gouvernement à ce sujet? Compétent désormais pour les outils fiscaux, leviers d'un véritable changement, ayant annoncé ses objectifs en matière de santé et de respect des engagements de Kyoto, êtes-vous en mesure de nous remettre un plan de route, c'est le cas de le dire, ambitieux et crédible de mise en œuvre?

J'ajoute un complément puisqu'il me reste un peu de temps pour cette interpellation. Au-delà de la politique incitative pour les véhicules propres qui, chez nous, ne trouvent pas encore véritablement leur bonheur, ni leur développement, je pense évidemment que pour lutter contre la pollution atmosphérique en Région wallonne, qui génère ce que je viens d'expliquer, il serait évidemment aberrant de développer plus avant un programme autoroutier qui ne se justifie pas, mais par contre, tout à fait utile – mais ceci ne relève pas directement de vos compétences, mais de celles de M. Antoine – d'enfin développer des grands réseaux de transports en commun, là où cela est nécessaire, dans les agglomérations et là, je ne vois

rien venir non plus. Or, c'est la seule possibilité d'augmenter l'offre de transport. Toutes les forces vives liégeoises sont d'accord, presque, avec cette initiative. Nous vous attendons sur ces projets de mobilité, aussi importants pour le redéploiement économique d'une région qui est celle de Liège. Et donc, vraiment, cela dépend de vous. Objectivement, l'augmentation de l'offre des services des transports en commun est une priorité des écologistes pour laquelle nous vous attendons clairement.

Enfin, il est clair – et là, j'avoue qu'il y a des efforts qui sont fournis, mais ils me semblent insuffisants – que le transport des marchandises doit, évidemment, être privilégié par deux vecteurs essentiels. À propos de la voie d'eau, je constate qu'il y a une volonté d'aller dans ce sens, mais elle me semble un petit peu limitée. Je vous ai interrogé récemment sur les redevances en cette matière et je n'ai toujours pas d'éléments de réponse précis à ce jour. (*Réaction de M. Daerden.*) Oui, mais vous m'avez promis quand même des éléments de réponse précis et je ne les ai pas. Voilà, donc, deux chantiers importants pour les écologistes: ferroutage et voie d'eau. C'est donc une politique globale, à mon avis du Gouvernement et transversale qui est absolument nécessaire et qui n'est pas aujourd'hui véritablement au rendez-vous puisque chacun fait un peu ce qu'il veut dans son coin, qui permettra outre une fiscalité favorable pour les véhicules propres et d'urgence de faire en sorte que notre Wallonie sera, à la fois, performante sur le plan des rejets atmosphériques et susceptible de créer des emplois durables dans des secteurs véritablement d'avenir.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce que j'avais à vous dire pour l'instant.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, thème ô combien important soulevé par M. Wesphael à cette tribune. Je vais m'efforcer de lui apporter une réponse précise.

Tout d'abord, la problématique de l'accord de coopération concernant une définition fiscale de la camionnette. Je ne reviens pas sur tous les problèmes posés, mais le traitement fiscal est plus avantageux chez nous que pour les véhicules ordinaires. Il y a une différence plus importante en Belgique que dans les autres pays, avec toute une série de difficultés techniques, pour en arriver à quoi? C'est cela évidemment l'élément essentiel. Nous sommes arrivés, après concertation, à ce que les trois Régions et le fédéral

marquent leur accord de principe pour remédier à la situation, d'une part dans un souci d'équité vis-à-vis des véritables utilisateurs de tels véhicules utilitaires et, d'autre part, dans un souci budgétaire.

Mais comme vous le savez, lorsqu'il s'agit de modification en matière de taxe de circulation ou de mise en circulation, un accord de coopération doit être obligatoirement signé entre les trois Régions. Un projet d'accord de coopération, un projet de décret portant assentiment à cet accord et un projet de décret introduisant la notion fiscale de camionnettes dans le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus ont été préparés.

Ils seront soumis tout prochainement au Gouvernement wallon.

Deuxième thème, il reste toujours la problématique de la transformation de la taxe de circulation et de mise en circulation en une tarification kilométrique. Autre très grand thème qui nous interpelle dans ce domaine.

Il est indiscutable qu'il faut lier ce projet à la problématique du péage sur les autoroutes wallonnes.

Il est vrai que la Déclaration de politique régionale prévoit l'analyse, en concertation avec les autres Régions, d'une réforme du mécanisme de l'eurovignette.

Quand nous avons mis au point le budget initial 2005, il a été décidé que le produit du péage serait affecté à raison de 75 %, à l'amélioration de la qualité du réseau et à 25 % chez mon collègue, M. Antoine, à la politique du Transport en général.

Un premier crédit de 500.000 euros a été ainsi prévu pour la réalisation des études relatives à la création d'un fonds d'entretien des routes et autoroutes.

J'ai chargé mon administration de piloter une étude menée par des spécialistes. Celle-ci a débuté ce 15 mars et vient de se terminer. Très intéressante, elle était portée sur la définition du réseau, des véhicules cibles, des types de taxation, des technologies à mettre en œuvre, du système de tarification et des délais de mise en œuvre, l'évaluation des apports et modes de perception des mécanismes et systèmes de perception actuels, le contexte belge et l'interopérabilité avec les Régions voisines. Je me suis déjà penché sur les résultats et le maître mot des conclusions, en ce qui me concerne en tout cas, c'est qu'il faut mettre en place un système évolutif.

Je soumettrai prochainement au Gouvernement wallon une note récapitulative des conclusions de cette étude ainsi que les différentes options sur lesquelles le Gouvernement devra se prononcer.

Le dossier est vraiment très, très avancé et c'est un de mes objectifs prioritaires.

Troisièmement, les véhicules les plus propres. Comme vous l'avez rappelé, un accord de coopération, signé le 7 février 2002, a introduit en matière de taxe de mise en circulation deux mesures liées au caractère plus ou moins polluant des véhicules.

La première mesure visait une diminution de cette taxe pour les véhicules respectant la norme dite «euro 4» acquise en 2002 et en 2003. Cette norme «euro 4» provient, comme vous le savez, d'une directive européenne qui interdisait la mise sur le marché, à partir du 1^{er} janvier 2005, de nouveaux véhicules ne respectant pas cette norme.

Elle a également introduit une réduction permanente pour les véhicules alimentés au LPG.

Je rappellerai également que la deuxième mesure, permanente également, a augmenté la période de dégressivité de cette taxe de mise en circulation pour les véhicules d'occasion. Cette mesure vise clairement à augmenter le coût d'acquisition des véhicules les plus anciens et les plus puissants, donc, les plus polluants.

Des réductions à l'impôt des personnes physiques ont été instaurées à partir du 1^{er} janvier 2005, et ce, au niveau fédéral, lors de l'acquisition de véhicules dit «propres», c'est-à-dire émettant moins de 115 grammes de CO₂ par kilomètre.

Cette mesure ne vise que les véhicules acquis par des particuliers, soit 54 % des immatriculations et, selon la Fébiac, concernerait 18.000 véhicules en Belgique, soit 3,8 % des immatriculations.

En ce qui concerne les véhicules de sociétés, la loi-programme du 27 décembre 2004 a instauré une taxation supplémentaire de ces véhicules à charge des sociétés, taxation basée sur l'émission de CO₂.

Concernant un incitant fiscal au niveau de la Région, cela me paraît indiscutablement digne d'intérêt, mais vous comprendrez aisément que je dois placer la réflexion dans le cadre de la prudence budgétaire.

En effet, selon la Fébiac, le nombre total de véhicules émettant moins de 120 grammes de CO₂ par kilomètre acquis par des particuliers et les sociétés, s'élèverait pour l'année 2005 à 92.000 véhicules. Une telle mesure viserait donc 19,4 % des immatriculations annuelles de voitures neuves.

Dans la pratique, il ne faut pas perdre de vue que toute mesure en matière de taxe de mise en circulation nécessite une concertation avec les autres Régions et un accord de coopération aux fins de prévenir la concurrence au niveau de l'immatriculation.

Quatrièmement, vous avez évoqué la problématique de la recherche et du développement sur le plan technique et sur le plan des carburants alternatifs. Vous comprendrez aisément que je vous invite à développer ce thème avec mes collègues, Mme Simonet et M. Marcourt.

Cinquièmement, la qualité de l'air. Il est clair que la fiscalité pourrait constituer un levier de changement en apportant son concours aux objectifs de réduction des émissions polluantes.

La politique des transports est en effet un des axes les plus importants, notamment en ce qui concerne l'intermodalité.

Vous l'avez évoqué et nous en avons déjà parlé, l'intention est de concrétiser la réduction des droits de navigation. Je vous l'ai dit, j'ai d'ailleurs des contacts actuellement à ce sujet, le problème c'est la Sofico. La crainte de tous les spécialistes, dans l'état actuel des choses, c'est qu'on perde l'assujettissement de la Sofico, notamment à la TVA, s'il n'y a plus de droit de navigation. C'est évidemment un problème majeur, c'est un risque que je n'ose pas prendre sans recettes alternatives. C'est pour cela que cela n'a pas encore été supprimé mais croyez-moi, tout est mis en œuvre pour y arriver, tel est mon objectif comme le vôtre, d'ailleurs, car je crois que nous devons, les uns et les autres, promouvoir le transport de marchandises par la voie d'eau.

De même d'ailleurs, l'axe de la multimodalité est soutenu par l'action quotidienne des ports. Il s'agit notamment de l'achat de terrains aux fins de mettre en place les outils de développement. Je pense notamment à la plate-forme multimodale à Hermalle-sous-Argenteau.

Il faut aller plus loin encore et s'inscrire également dans la problématique du développement des lignes Ravel, en manière telle de pouvoir offrir un réseau d'itinéraire cyclable complet, l'accent étant mis sur le Ravel utilitaire.

Enfin, je terminerai en précisant que la problématique «pollution» liée au transport ne peut, à mon avis, être totalement réglée par la fiscalité directe, que ce soit l'incitation ou la pénalisation du contribuable dont les conséquences restent à démontrer.

Elle est en effet étroitement liée à d'autres compétences sur lesquelles je ne voudrais pas empiéter mais pour lesquelles je reste, bien entendu, en tant que ministre des Finances, très attentif mais aussi en tant que ministre du Budget. Je pense à l'aménagement du territoire, à la problématique des transports : air, rail, eau, routes, à l'environnement, à la Fonction publique ou encore à la recherche et aux technologies nouvelles.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, mais je dois vous avouer que vos réponses relèvent probablement d'une bonne volonté politique mais d'aucune perspective claire en matière de défiscalisation des carburants propres. Je ne peux évidemment que me réjouir que la Région wallonne s'inscrive dans l'accord de coopération concernant les véhicules faussement utilitaires qui représentaient effectivement un scandale en tant que tel.

Par ailleurs, vous me dites que vous seriez éventuellement intéressé de compléter les mesures fiscales fédérales pour les carburants les plus propres, en particulier en ce qui concerne le CO₂. Cependant, je vous dis qu'il y a d'autres carburants, d'autres systèmes qui mériteraient un soutien encore plus accru et pour lesquels la Région a véritablement un levier important sur la fiscalité par le biais de la taxe de mise en circulation ou la taxe de circulation et, donc, il faudrait permettre à ces types de carburants, que sont, comme le LPG ou aux véhicules hybrides, aujourd'hui de bénéficier de véritables avantages fiscaux. Cela, c'est une politique volontariste avec un cahier des charges précis. Vous me dites que ce ne serait pas inintéressant dans le cadre des marges budgétaires que vous envisageriez dans le futur, mais c'est très, très flou tout cela. C'est excessivement flou et donc, je suis un peu déçu que la Région wallonne ne soit pas à la pointe dans ce domaine quand je vois les initiatives qui sont prises en Flandre à cet égard. Pourquoi ne pas oser aller de l'avant dans ce secteur des technologies d'avant-garde qui sont, d'ailleurs, à terme, via la recherche fondamentale en cette matière, et la recherche appliquée, en particulier, pourvoyeuses de filières tout à fait intéressantes notamment en ce qui concerne les carburants d'avenir qui, me semble-t-il, aujourd'hui, sont trop peu soutenus. En tout cas, leur soutien s'est laissé aller depuis cette nouvelle majorité.

Enfin, en ce qui concerne les droits de navigation, excusez-moi, mais vous m'aviez dit, il y a un mois et demi, lorsque je vous ai longuement interrogé sur cette question, que c'était pratiquement terminé, qu'on allait vers un accord avec la Sofico probablement le soir même ou le lendemain. J'apprends, aujourd'hui, un mois et demi après, qu'il n'y a toujours rien. J'espère que ce ne sera pas la même chose pour l'eurovignette puisque vous avez déjà annoncé deux fois votre souci d'aller dans cette direction, mais on sait que ce ne sera probablement pas avant 2006.

Donc, voilà toute une politique durable en matière de carburants propres et de carburants alternatifs et de mobilité alternative qui, objectivement, ne relève d'aucune décision précise en termes de calendrier. Il y

a soit absence de décision, soit volonté vague d'aller dans une ou l'autre direction.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre – je vous connais bien plus précis à d'autres occasions, sur d'autres dossiers, de vous dire... (*Micro coupé.*)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je voudrais dire tout simplement que M. Wesphael n'a pas encore bien intégré la gestion du temps. Il imagine et croit que le lendemain, c'est réalisé. Ce n'est pas comme cela que les choses vont. Il doit comprendre qu'il doit déjà être très content que l'intention positive existe. Le bonheur viendra avec le temps, Monsieur Wesphael.

M. le Président. – L'incident est clos.

**INTERPELLATION
DE M. THISSEN À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT,
DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA RÉOUVERTURE DE L'IJZERENRIJN
OU DE LA LIGNE DU RHIN D'ACIER»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Thissen à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la réouverture de l'Ijzerenrijn ou de la ligne du Rhin d'acier».

La parole est à M. Thissen pour développer son interpellation.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Ministre, à la suite d'une réunion des forces vives de l'arrondissement de Verviers, je me permets de solliciter auprès du Gouvernement wallon une position qui soit la plus claire et la plus ferme possible par rapport aux menaces qui pèsent à nouveau sur la gare de triage de Montzen à la suite du jugement rendu par la Cour permanente d'Arbitrage de La Haye qui autorise la Belgique à réclamer aux Pays-Bas la remise en état de la ligne du Rhin de fer ou l'Ijzerenrijn. L'Ijzerenrijn est une ligne ferroviaire marchandises qui relie directement la région flamande à l'Allemagne sans passer par le territoire de la Région wallonne.

Le Gouvernement fédéral actuel en avait fait une de ses priorités en matière d'infrastructures. Lors de

la séance plénière de la Chambre, le 26 mai dernier, tous les partis flamands ont posé la question au Ministre Vande Lanotte sur le calendrier des mesures qu'il allait prendre suite à ce jugement. La réactivation de la ligne du Rhin de fer condamnerait la gare de Montzen avec les conséquences dramatiques que l'on peut imaginer pour l'activité économique et l'emploi dans notre région et dans la Wallonie tout entière.

À l'heure actuelle, le nord de l'arrondissement de Verviers possède la seule ligne d'accès à l'Allemagne, à savoir la ligne 24, qui occupe 150 emplois à la gare de Montzen. Cette ligne 24 est dans un état optimal dans la majeure partie de son tracé. En effet, en 1999, des travaux d'amélioration du plus long tunnel ferroviaire de Belgique, le tunnel de Veurs à Fourons, ont été réalisés. Le viaduc de Visé sur La Meuse et sur le Canal Albert a été rénové et le viaduc de Moresnet, le plus grand d'Europe, a été récemment modernisé pour des sommes quand même considérables.

J'en viens maintenant aux enjeux actuels.

Pour maintenir une activité ferroviaire significative dans ce nœud ferroviaire aux portes de l'Allemagne, il faut que la région des trois frontières située au nord de l'arrondissement de Verviers puisse répondre aux défis qui lui sont lancés en matière de transport de marchandises.

Alors que la ligne 24 est devenue depuis juin 1991 la seule liaison ferroviaire «marchandises» entre le port d'Anvers et l'Allemagne, le puissant *lobby* du port d'Anvers revendique, depuis des années, la réactivation du Rhin de fer qui relie le nord des Limbourg belge et néerlandais au bassin de la Ruhr par un tracé plus court de 45 kilomètres que le tracé via Montzen.

Cette revendication anversoise est apparue dès que les Pays-Bas ont décidé d'entamer les travaux de réalisation de la Betuwelijn qui devra relier, après des travaux pharaoniques, le port de Rotterdam à la Ruhr, en Allemagne, rendant ainsi plus «compétitive», c'est-à-dire plus rapide, la liaison Rotterdam-Ruhr que la liaison Anvers-Montzen-Ruhr. Donc, 45 kilomètres sont en jeu pour l'ensemble de cette problématique.

Les travaux de la Betuwelijn rencontrent encore des obstacles tant environnementaux que juridiques et financiers aux Pays-Bas et les délais de réalisation sont régulièrement revus car jugés économiquement non rentables.

Par ailleurs, le Parlement néerlandais freine le redéveloppement de l'Ijzerenrijn, invoquant essentiellement des motifs environnementaux.

Pour la seule liaison actuelle vers l'Allemagne, à savoir la ligne 24, la réactivation de l'Ijzerenrijn représente une très forte concurrence. Le trafic de et vers l'Allemagne se répartit, il faut le savoir, à raison

de 70 % vers la Ruhr et de 10 % pour les autres destinations au nord de l'Allemagne. Le reste du trafic descend vers le sud de l'Allemagne. Ce trafic sera automatiquement capté par l'Ijzerenrijn tandis que seulement 20 % du trafic destiné au sud de l'Allemagne circulerait encore via la ligne 24.

Il faut savoir que personne n'a manifesté contre la fermeture de l'Ijzerenrijn en 1991. Ce n'est que la crainte de la mise en place de la Betuwelijn qui a ranimé le débat à Anvers et ce débat est évidemment présenté différemment par le *lobby* du port d'Anvers où on préfère voir dans l'Ijzerenrijn une liaison directe entre le tunnel sous la Manche et le centre de l'Europe, dont la Ruhr constitue un point d'attraction économique majeur.

Faut-il préciser qu'en matière de liaison directe, la ligne 24 n'est pas moins une liaison directe pour le fret entre le tunnel sous la Manche et l'Allemagne.

Mais pourquoi privilégier le maintien de cette ligne 24 comme axe d'entrée en Allemagne ?

Premièrement, parce que le client demande souvent l'acheminement «*just in time*» de ses produits, c'est-à-dire dans un délai qu'il fixe lui-même et qui est souvent le lendemain du jour où il confie le produit au transporteur. Ce délai peut être rencontré sans aucun problème en acheminant les produits vers Montzen. Je rappelle que l'économie de temps serait celle du voyage de 45 kilomètres en moins dans l'Ijzerenrijn plutôt que par rapport à la ligne 24.

Deuxièmement, parce que la ligne 24 est loin d'être saturée : elle est utilisée actuellement à raison de 55 % de sa capacité maximale, et que la SNCB a consenti sur la ligne 24 d'importants investissements qui ne peuvent être rentabilisés que si la ligne est utilisée avec un maximum de trafic.

Troisièmement, parce que la SNCB peut percevoir plus de redevances «infrastructures» via la ligne 24 que par l'Ijzerenrijn dont le tracé en Belgique est plus court et nécessite, de surcroît, un partage des recettes d'infrastructures entre les réseaux ferroviaires de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Quatrièmement, parce que le passage dans le Limbourg hollandais implique la traversée d'une zone naturelle – très rare en Hollande – et ne pourrait se faire que moyennant le creusement d'un tunnel à simple voie de 5 kilomètres dont le coût serait de plusieurs centaines de millions d'euros. Les Pays-Bas aujourd'hui ne voient aucun intérêt à réaliser ce tunnel.

Cinquièmement, parce qu'il ne faut pas oublier que deux grands travaux sont nécessaires à Anvers : un deuxième tunnel ferroviaire sous l'Escaut – le Liefkenshoekstunnel – et un deuxième accès ferroviaire au port vers l'Est, ce que demandent d'ailleurs les

sociétés privées du port. Or, les Anversois éprouvent déjà d'énormes difficultés à se mettre d'accord sur les itinéraires du second accès, et les problèmes de financement de ces deux infrastructures colossales ne sont pas résolus. Il serait aberrant de réaliser le prolongement vers l'Allemagne en dédoublant dès maintenant une ligne dont la capacité est encore largement suffisante, alors que pour sortir du port, on est déjà à saturation depuis de nombreuses années.

Enfin, et surtout, l'intérêt pour l'économie de l'ensemble de la Région wallonne que représente la ligne 24 est évident étant donné qu'elle offre un accès direct à l'Allemagne via Liège, Visé et Montzen.

En conclusion, le Gouvernement wallon pourrait-il, au nom des intérêts économiques wallons, adopter une position claire et déterminée ainsi que je l'ai dit au début de mon exposé, pour réclamer aux instances fédérales :

- que jusqu'à ce qu'un taux de saturation suffisante de la ligne 24, par exemple 80 % au lieu des 55 % actuels, l'intégralité du trafic ferroviaire «marchandises» vers le sud de l'Allemagne, lui, soit maintenu, ce qui implique clairement de différer la réactivation du Rhin de fer ou de l'Ijzerenrijn ;
- que la SNCB n'engage pas de dépenses inconsidérées dans l'Ijzerenrijn tant que le second accès au Port d'Anvers et que le Liefkenshoekstunnel ne seront pas réalisés.

On le sait, les investissements à faire par la SNCB sont extrêmement nombreux, extrêmement importants et la Wallonie est notamment dans l'attente de réalisation d'autres infrastructures bien plus prioritaires que celles-là. (*Applaudissements.*)

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, tout d'abord, je tiens à remercier notre collègue, M. Thissen, d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour car, effectivement, c'est un thème dont nous devons nous préoccuper dans les prochaines semaines, parce qu'une nouvelle étape a été franchie dans ce dossier du Rhin d'acier, ancienne ligne de chemin de fer de marchandises qui reliait autrefois le port d'Anvers avec la région de la Ruhr allemande. Les Flamands aimeraient bien le voir remis en service avec le consentement des Pays-Bas. Si cela devait se réaliser, comme notre collègue vient de l'indiquer, ce projet concurrencerait la ligne 24 actuelle qui passe par la Région wallonne et notamment par la gare de triage de Montzen. Serait remise en question également l'utilité d'un investissement à hauteur d'un milliard consenti pour la rénovation du viaduc de Moresnet.

Il va donc falloir éviter de passer sous silence l'existence de la ligne 24 qui traverse la Wallonie et le Limbourg flamand et sur laquelle s'effectue actuellement un trafic de marchandises d'Anvers vers l'Allemagne et le sud. Il est bien évident que le trafic ferroviaire de «marchandises» qui empruntera le Rhin d'acier, s'il est mis en service, sera d'abord, nous le craignons, celui qui emprunte actuellement la ligne 24.

Le nombre le plus élevé de trains supposés emprunter le Rhin d'acier réactivé aura notamment pour première conséquence, une baisse quasi équivalente de la fréquentation de cette ligne 24.

On peut se demander sur quelles justifications économiques repose la réactivation coûteuse, et notre collègue vient de le rappeler à juste titre, du Rhin de fer, alors que comparativement un investissement bien moins lourd permettrait à la ligne 24 d'être pour longtemps encore parfaitement performante et suffisante.

Dans sa réponse à une interpellation développée récemment sur le sujet par notre collègue M. Thissen, le ministre wallon de la législature précédente, chargé des transports, de la mobilité et de l'énergie, notre ex-collègue Daras, exprimant la position de l'ensemble du Gouvernement wallon a insisté sur le caractère primordial de la rénovation du viaduc de Moresnet et sur la nécessité de garantir les meilleures conditions possibles de la ligne 24 en terme de tonnage admissible par essieu ainsi que sur l'intérêt à plusieurs titres de rénover la ligne 39.

Il a déclaré que ces dossiers feraient partie des priorités du Gouvernement wallon en matière de chemin de fer.

Le Port d'Anvers, quant à lui, est persuadé que le transport de marchandises par rails vers l'Est va connaître un succès exceptionnel d'ici 2015 et que l'actuelle ligne 24 ne suffira pas alors que nous venons d'entendre qu'il est loin d'être saturé et qu'il y a encore énormément de perspectives de développement.

Monsieur le Ministre, quelles sont les perspectives à moyen terme pour la ligne 24? Quelles sont les perspectives pour la plate-forme multimodale de Montzen? Y a-t-il oui ou non un réel danger – comme certains en font le pronostic – dès que le Rhin d'acier sera en service ou y a-t-il des perspectives suite aux efforts de modernisation promise par l'autorité fédérale? Quels sont vos contacts à cet égard avec votre collègue fédéral? Le Gouvernement wallon actuel va-t-il prendre position dans ce débat?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, très chers Collègues, permettez-moi aussi, tout comme M. Stoffels l'a fait, de remercier notre collègue René Thissen qui, avec beaucoup de nuance et infiniment de précision a planté le décor des difficultés que nous pourrions rencontrer le moment venu, des arguments que nous pourrions avancer et de la nécessité – et là, je vous rejoins Monsieur Stoffels – d'un consensus wallon.

Très clairement – et je vais évidemment vous communiquer ma réponse – d'emblée, je vous indiquerai que l'attitude du Gouvernement wallon s'inscrit dans la parfaite ligne droite du précédent Gouvernement dans la volonté de défendre nos infrastructures ferroviaires en Wallonie et singulièrement celles de Montzen.

Le Rhin de fer est une ancienne ligne de chemin de fer de marchandises, tel que le rappelait René Thissen, qui reliait le Port d'Anvers avec la région allemande de la Ruhr, et qui a été fermé il y a maintenant 14 ans. La Région flamande souhaite, c'est vrai, la réouverture de la ligne en vue de l'augmentation attendue du trafic ferroviaire depuis le Port d'Anvers.

Comme le précise notre collègue Thissen, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye vient de remettre son avis sur le différend historique opposant les autorités belges et néerlandaises à propos de la répartition des coûts liés à la remise en service du Rhin d'acier. Cela, c'est l'élément neuf du dossier. L'avis rendu, effectivement, confirme l'obligation pour les Pays-Bas de supporter financièrement une partie des coûts de remise en service sur leur territoire. Compte tenu des contraintes environnementales, le coût de la réouverture a été évalué à 500 millions d'euros.

Actuellement, la SNCB serait – et je le dis après y avoir rencontré très longuement, non pas mon collègue chargé des transports, mais l'administrateur général du holding, Yannick Haag – dans l'incapacité d'assumer de tels montants en ce qui nous concerne nous, Belges. Indépendamment de l'avis rendu par la Cour d'arbitrage, le Rhin d'acier n'est d'ailleurs pas une priorité actuelle pour la SNCB qui estime plus utile – et l'entretien que j'ai eu m'en a donné la certitude – de terminer au préalable le fameux tunnel dont parlait notre collègue René Thissen, le Liefkenshoekstunnel, et le deuxième accès ferroviaire au Port d'Anvers, ce qui nous amène à 2015 au plus tôt.

À cette date, et c'est peut-être là un élément intéressant pour nous, les prévisions de croissance du trafic au cours des prochaines années sont telles, selon les spécialistes, que l'existence de deux itinéraires entre Anvers et l'Allemagne pourrait s'avérer non pas un luxe ou un gaspillage des deniers publics, mais tout simplement une nécessité.

Actuellement, le trafic marchandises, vous l'avez rappelé, Messieurs, depuis le Port d'Anvers vers l'Allemagne passe par Montzen et la ligne 24. Comme je l'ai souligné, la position du Gouvernement wallon est très claire : nous souhaitons veiller à ce que la SNCB garantisse les meilleures conditions d'exploitation sur le tronçon wallon en mettant à disposition une infrastructure répondant à ses besoins.

À ce propos, et vous l'avez rappelé l'un et l'autre, d'importants investissements ont déjà été consentis sur la ligne 24, ce qui est de bon augure malgré tout pour l'avenir, pour en améliorer l'efficacité, notamment, vous l'avez mentionné tous les deux, la remise en état du viaduc de Moresnet en 2004, la totalité de la ligne 24 va également être électrifiée, la SNCB ayant prévu de terminer les travaux d'électrification sur le tronçon entre Montzen et la frontière allemande pour fin 2007.

La SNCB n'envisage donc pas de remettre en question le trafic de marchandises sur la ligne 24, mais il n'en demeure pas moins vrai que la récente décision hollandaise doit nous amener à la plus grande vigilance quant à d'éventuelles modifications de stratégie, notamment, et vous l'avez mentionné, suite aux interpellations venues du nord du pays.

À ce jour, on constate l'importance des moyens financiers nécessaires, l'absence de leur impact dans le plan stratégique de la SNCB, et la difficulté que la SNCB a pour le moment de terminer les travaux considérés comme prioritaires, et qui renvoient notamment au partenariat public-privé qui, comme vous le savez, connaît quand même quelques difficultés de montage financier. On l'a bien vu, puisque le seul qui a été aujourd'hui présenté, le Diabolo, implique une surcharge tarifaire pour l'ensemble de la Belgique. On s'imagine bien la difficulté que seront le tunnel d'Anvers, les installations Brugeoises mais surtout, et c'est en cela que je voudrais peut-être ponctuer mon intervention, nous voulons, nous, Wallons, être particulièrement attentifs que la part wallonne, c'est-à-dire les trois projets que nous avons arrêtés : la modernisation de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg, le *park & ride* de Louvain-la-Neuve et la gare de Gilly ne soient pas abandonnés parce qu'il y aurait des difficultés sur d'autres projets flamands.

Aujourd'hui, notre premier objectif c'est que la répartition des moyens soit respectée entre les projets flamands et les projets wallons, parce que là aussi, c'est un projet d'envergure.

C'est ce que j'ai indiqué tant à M. Haag qu'à M. Lallemand, mais je ne manquerai pas de le répercuter auprès de M. Vande Lanotte. Connaissant les contacts privilégiés qu'il a avec les deux susnommés, je suis certain que c'est déjà fait. Notre absolue vigi-

lance au nom du consensus wallon pour la défense de la ligne 24 aujourd'hui est nécessaire. Mais je dois bien reconnaître qu'il n'y a pas, à l'exception de cette décision hollandaise, d'autres décisions qui nous permettent de dire que ce projet va se réaliser rapidement et que, de surcroît, on abandonnerait la ligne 24. Que du contraire, tous les investissements posés ces dernières années vont dans le bon sens, celui de la valorisation de la ligne 24. Mais une fois de plus, nous n'avons pas la compétence sur la SNCB, vous le savez, et croyez bien que je ne manquerai pas d'être particulièrement attentif, et au nom du Parlement wallon parce que je n'ai pas entendu de voix divergentes, je rappellerai à nos interlocuteurs fédéraux – nous ne sommes pas seuls au fédéral, il y a aussi des ministres francophones autour de la table et j'espère qu'ils feront entendre leur voix aussi – que la détermination wallonne est bien celle-là et je vous remercie d'avoir donné l'occasion au Gouvernement de s'exprimer sur ce sujet avec la plus grande des déterminations.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Ministre, je me réjouis particulièrement de votre réponse parce que, effectivement, je pense pouvoir dire que vous nous annoncez quand même quelques bonnes nouvelles, en tout cas, en termes d'information, puisque nous savons quelle est l'importance des investissements à réaliser pour faire aboutir l'Ijzerenrijn, que la SNCB aujourd'hui est incapable d'assumer cette réalisation et qu'il y a d'autres priorités. Le fait que l'horizon 2015 soit retenu, est intéressant, parce que l'élément «temps» est vraiment très important pour parvenir à démontrer l'intérêt définitif de la ligne 24. Je me réjouis donc particulièrement de ce que la SNCB ait maintenu, dans son programme, l'électrification totale de la ligne. C'est un signal encourageant après tous ceux qui ont été donnés à l'occasion des investissements importants réalisés dans les dernières années pour mettre cette ligne au top de ce qu'on peut attendre en termes de transport de fret.

Vous nous dites que la vigilance ne sera pas relâchée, la nôtre non plus et je rappelle tout simplement, mais là, je ne vous apprend rien, qu'il y a une répartition qui a été fixée à 60/40. Certains au nord du pays voudraient évidemment la remettre en question, mais je pense que, là, le Gouvernement aussi parlera d'une seule voix pour qu'on ne puisse absolument pas y toucher et que les priorités wallonnes continuent à être celles que vous avez définies.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens également à remercier le ministre pour la réponse qu’il a donnée et notamment pour sa garantie de s’inscrire dans une continuité politique par rapport au Gouvernement précédent en ce qui concerne la politique des transports par voie ferrée parce que je me dis que la Région a tout intérêt à s’organiser, si je peux me permettre cette expression, pour ne pas rater le train, en se concertant de la meilleure façon possible avec l’autorité fédérale et ce, d’autant plus, et vous venez de le rappeler, que la SNCB, à l’heure actuelle, éprouve de grandes difficultés à réaliser les travaux qui ont été inscrits comme des travaux prioritaires. Il s’agit de bien s’organiser pour avoir la juste répartition des moyens entre la Région wallonne et la Région flamande.

Vous avez cité les travaux des experts qui ont justifié d’ici 2015 l’existence de deux itinéraires reliant Anvers à l’Allemagne. Il est tout à fait important, à ce propos, de se positionner pour assurer la pérennité de l’existence de la gare de Montzen et de la ligne 24, mais je propose également d’intégrer dans l’ensemble de ces réflexions, un autre phénomène dont nous avons discuté à d’autres moments, c’est-à-dire la saturation des autoroutes qui peut être également rencontrée au plus tôt, par une politique de transport par voie ferrée plus poussée.

M. le Président. – L’incident est clos.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12 heures 25 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 29 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – L’ordre du jour, en application de l’article 47 du Règlement d’ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération de :

- la proposition de décret visant à organiser le relogement des ménages devant quitter un logement déclaré inhabitable ou insalubre, déposée par Mme Cornet et Consorts (Doc. 170 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret modifiant l’article 3 du décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 253,

255 et 518 du Code des impôts sur les revenus 1992 (M.B. du 19/11/2003, p. 55.727) visant à étendre la réduction du précompte immobilier aux biens immobiliers conventionnés, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 171 (2004-2005) - N° 1);

- la proposition de décret visant à introduire des baux à durée déterminée dans les logements publics, déposée par MM. Borsus et Consorts (Doc. 172 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret visant à renforcer l’indépendance des commissaires de la Société wallonne du Logement au sein des sociétés de logements de service public, déposée par MM. Crucke et Consorts (Doc. 173 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret visant à créer une aide au cologement, déposée par MM. Crucke et Consorts (Doc. 174 (2004-2005) - N° 1);
- et la proposition de décret visant à rationaliser l’activité de crédit hypothécaire social, déposée par MM. Crucke et Consorts (Doc. 175 (2004-2005) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération et seront envoyées à la Commission de l’Action sociale, de la Santé et du Logement.

DOCUMENT

Dépôt

M. le Président. – J’ai été saisi du dépôt de la proposition de résolution visant à favoriser la création d’une collaboration étroite entre la Société wallonne du Logement et Immocita, par MM. Kubla et Consorts (Doc. 176 (2004-2005) - N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Je vous propose de l’envoyer à la Commission de l’Action sociale, de la Santé et du Logement.

Il en sera ainsi fait.

QUESTIONS D’ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l’article 72 du Règlement d’ordre intérieur, les questions d’actualité ont lieu en ce début de séance.

MM. Etienne et de Saint Moulin m'ont fait part de leur souhait de retirer leur question d'actualité à M. le Ministre Marcourt, sur «l'accompagnement des chômeurs» et sur «le dépôt de bilan de la société Scovill Fasteneers Europ (ex-Unifast) à Braine-le-Comte.

QUESTION
DE M. MILLER À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LES DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT
DE LA FEB CONCERNANT
LA RÉGIONALISATION
DU COMMERCE EXTÉRIEUR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Miller à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les déclarations du président de la FEB concernant la régionalisation du commerce extérieur».

Le Ministre Courard répondra en lieu et place du Ministre-Président, M. Van Cauwenberghe.

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Si je me suis accompagné d'un papier, c'est pour citer correctement les paroles du président de la FEB qui ont justifié la question d'actualité que je pose à M. le Ministre. M. Daoust, président de la FEB, a récemment tenu des propos très désobligeants pour la Région wallonne et pour les missions que celle-ci organise. Ses propos ont été rapportés dans *La Libre Belgique* du 10 juin 2005. Je vous les lis: «*Non seulement les missions régionales font perdre énormément d'énergie aux entreprises désireuses de trouver de nouveaux marchés, mais les pays partenaires ne comprennent rien à la partialisation de notre économie.*». Passons sur la critique relative à la partialisation, il n'empêche que les missions régionales sont directement visées comme faisant perdre de l'énergie aux entreprises désireuses de trouver de nouveaux marchés.

Mais M. Daoust prolonge le raisonnement, si on peut dire, puisqu'il s'en prend au coût de ces missions, et je cite: «*Les missions régionalisées avalent des budgets considérables d'autant plus que certains de leurs participants ne viennent que pour faire du tourisme à bon compte.*».

Je pense, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement wallon ne peut pas laisser passer une telle attaque. Ou bien elle est fondée et, dans ce cas-là, il faut prendre des mesures pour contrôler les acquis des missions que la Région organise à l'étranger, peut-

être vérifier les coûts, peut-être prendre les dispositions, ou bien alors ces critiques ne sont pas justifiées et, dans ce cas, je pense que le Gouvernement wallon devrait défendre non seulement la régionalisation qui est quand même un élément déterminant depuis plus de 25 ans de la Constitution belge et devrait également défendre les organismes chargés d'organiser les missions extérieures de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, je veux d'abord vous faire part de mon vif étonnement suscité par la réaction de M. le Président de la FEB. Celle-ci n'est évidemment pas partagée par le Gouvernement, lequel s'étonne à son tour de cette déclaration quelque peu tapageuse.

Je ne veux pas polémiquer mais tout de même rappeler quelques éléments essentiels. Le commerce extérieur est un vecteur d'emplois non négligeable. Il est donc important pour dynamiser nos entreprises et pour leur permettre de s'exprimer à l'extérieur, qui génère pas mal d'emplois nouveaux; les chiffres peuvent en attester.

Depuis la régionalisation, en 1997, on s'aperçoit qu'il y a une croissance de plus de 8 % en moyenne. Donc, c'est beaucoup plus important et plus intéressant que ce qu'on trouve en Flandre, en France, aux Pays-Bas ou en Allemagne. C'est dire que l'AWEx, qui a une excellente réputation, fait bien son travail et est une référence en la matière.

Elle cible mieux les secteurs, elle peut présenter toutes nos entreprises, y compris celles qui sont plus petites, à l'extérieur en fonction des besoins, des nécessités rencontrées par ces entreprises et des marchés qui sont à atteindre. Donc, je dis bravo à l'AWEx et je suis un peu étonné qu'on ne tire pas les mêmes conclusions au sein de la FEB.

On peut évidemment coupler aussi les missions de commerce extérieur avec des autres missions régionales, sur d'autres matières. Je prendrai évidemment comme exemple les investissements qui ont suivi la mission en Chine, dernièrement. Je pense aussi au patrimoine pour la mission en Iran. C'est dire qu'on peut faire des synergies qui n'étaient possibles dans le passé.

Cela dit, on a aussi rationalisé, on a pris des contacts avec les autres Régions et on a notamment fait des propositions visant à permettre aux attachés commerciaux, aux attachés économiques des Régions de ne pas être en surnombre. Une organisation a été

mise en place entre les Régions pour être efficace sur le terrain, pour assurer un échange d'informations et pouvoir accueillir des investisseurs sans tenir compte du fait que les attachés commerciaux et économiques sont des Flamands ou des francophones. Il y a beaucoup de concertation dans les programmes entre les Régions. Je tiens à le souligner.

Sans vouloir polémiquer, je terminerai simplement par un petit mot concernant les agents de l'AWEx qui accompagnent les ministres: elles ne sont jamais en surnombre. Je prends l'exemple de l'actuelle mission au Japon: trois personnes de l'AWEx accompagnent le ministre-président. Ce n'est quand même pas énorme pour les investissements, pour le commerce extérieur et pour tous les contacts qui sont pris. Il est indispensable d'être accompagné par ces personnes pour encadrer les entreprises et assurer un travail tout à fait correct, tout à fait cohérent.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu votre réponse et je crois que l'on peut se réjouir des propos très volontaires que vous avez tenus. J'espère que vous ferez savoir au président de la FEB qu'il s'est trompé dans ses estimations, parce que je les trouve injurieuses pour notre Région et pour le travail qui est fait. Par ailleurs, peut-être que M. Daoust s'était entendu avec M. Di Rupo pour faire certaines remarques concernant le travail du Gouvernement wallon.

QUESTION
DE M. JEHOLET
À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«L'ABSENCE DE PLUSIEURS MINISTRES
ALORS QUE L'ON ÉVOQUE
LA NÉCESSITÉ D'UN PLAN MARSHALL
POUR LA WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'absence de plusieurs ministres alors que l'on évoque la nécessité d'un plan Marshall pour la Wallonie».

M. le Ministre Antoine répondra en lieu et place de M. le Ministre-Président.

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, alors qu'on est dans une semaine de travail au Parlement wallon, on constate que trois ministres sont présents au Japon. Ni le Ministre de l'Économie, ni la Ministre de la Recherche et du Développement ne sont présents au Bourget, or, il y a là un salon qui me semble quand même intéressant pour toute une série d'entreprises liégeoises ou de la région de Charleroi.

Le Gouvernement estime-t-il que trois ministres au Japon c'est absolument indispensable? Je suis un peu gêné de vous poser la question, que ce soit à M. Courard ou à vous-même, parce que je pense que vous avez du respect pour le Parlement, vous avez du respect pour les parlementaires et j'estime aussi que le Gouvernement est à la disposition du Parlement. Quand on sait qu'on a une semaine de travail au Parlement wallon, j'estime que les ministres devraient en tout cas être présents. Maintenant, je comprends qu'il y ait l'un ou l'autre voyage à l'étranger, je ne vous accable pas de ce fait-là, mais trois ministres au Japon aujourd'hui et aucun ministre au Bourget, cela me semble un peu disproportionné. On lance aujourd'hui le plan Marshall après le Contrat d'Avenir pour l'école, le PST 1, le PST 2, le Plan de relance d'activités, le Contrat d'Avenir réactualisé – je m'y perds un peu dans ces plans –, mais M. Di Rupo lance évidemment le plan Marshall et comme l'a dit Serge Kubla, c'est en quelque sorte une fessée aux différents ministres du Gouvernement wallon, pour leur inactivité pendant un an. J'aimerais vraiment vous entendre par rapport à cela, vous entendre aussi pour voir si vous allez être associé au plan Marshall lancé par M. Di Rupo, parce que je sais que Mme Milquet et M. Di Rupo ne forment qu'un seul homme. Je voudrais savoir si vous êtes associé à ce plan-là... (*Réaction de M. Antoine.*)

Allez-vous être associé au plan Marshall lancé par M. Di Rupo? Est-ce que c'est un désaveu pour le Gouvernement wallon? On savait, évidemment, que le mandat des ministres socialistes allait à échéance en 2006 mais, comme je l'ai dit, vu la connivence avec Mme Milquet, estimez-vous que les ministres du Gouvernement wallon sont en sursis que les jours des différents ministres du Gouvernement sont comptés? Comment allez-vous, dans des conditions les plus sereines et les plus volontaristes, travailler au redressement de la Wallonie quand on n'arrête pas de lancer différents plans comme l'a encore fait le président du parti socialiste dernièrement? (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Prési-

dent, notre collègue Jeholet, à vrai dire, pose deux questions sur un ton qui n'est pas polémique mais on voit bien de quoi il retourne.

Je vous réponds, rassurez-vous. Dommage que vous n'étiez pas là à la législature précédente, lorsque je voyais arriver essoufflé M. Kubla qui revenait du Japon, nous dire combien il était indispensable que la Région wallonne soit présente dans ce pays. Et en cela nous ne rompons pas avec les actions qui ont été initiées sous le Gouvernement précédent. Vous me demandez si trois ministres c'est beaucoup. Les trois sont directement concernés parce que les trois objets de la mission concernent à la fois la capacité d'exportation pour nos entreprises, la recherche d'investisseurs pour la Région wallonne et la conclusion d'accords de recherche avec Aichi qui est une région, comme vous le savez, très prospère en matière de recherche et de technologies nouvelles, donc, en cela, cela justifie la présence de trois ministres.

Mais moi, je ne vous interroge pas sur l'interdiction ou non que vous auriez donnée aux trois députés permanents libéraux du Luxembourg qui sont partis à Aichi ! Là, je ne vous interroge pas. (*Rumeurs.*) Chaque parti fera, dans ses rangs, sa leçon et je ne vous parlerai pas non plus des députés permanents libéraux de Liège qui sont partis ! (*Applaudissements sur les bancs du cdH.*)

Chacun doit balayer devant sa porte puisque pour vous, six députés permanents comptent plus que trois ministres du Gouvernement wallon, j'en prends note pour l'avenir.

En matière de polémique, Monsieur Jeholet, attention quand on monte à l'échelle, il ne faut pas avoir un trou à son pantalon.

Deuxièmement, vous m'interrogez sur la prise de position du président du PS, M. Di Rupo, qui est une position importante et qui me réjouit. Parce qu'à vrai dire, de vous à moi, elle rejoint ce que nous avons dit pendant quelques mois depuis ces bancs. Elle rejoint la prise de position des observateurs économiques, sociaux et universitaires, je vous renvoie aux économistes francophones. Elle renvoie à la polémique entre M. Destexhe et M. Kubla, rien de nouveau. Ce qui compte, aujourd'hui, c'est que nous passions à l'acte et c'est ce que nous avons fait.

Puis-je vous rappeler que nous avons, dès l'abord de ce Gouvernement, fait voter un premier élément de relance économique et de simplification administrative, très rapidement, que les crédits de recherche ont progressé de 7 %, que M. Crucke lui-même se réjouissait ce matin de notre volonté d'équiper les zones d'activité économique dans la droite ligne de ce qui avait été décidé auparavant !

Aujourd'hui, nous avons deux éléments fondamentaux sur la table le Plan stratégique de création d'acti-

vités n° 1, qui a fait l'objet d'un assentiment positif et je vous renvoie en juin 2005, aux commentaires de l'Union wallonne des entreprises, qui disait : «*Dans ce plan, se retrouvent les options dont nous avons besoin pour la Wallonie.*». Mieux même, M. Marcourt est allé défendre son plan devant le Conseil économique et social de la Région wallonne et nous leur avons demandé, à travers M. Marcourt, de nous dire l'ensemble de ces... (*Micro coupé.*)

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Si j'entends M. Antoine, M. Kubla était ici présent. Il revenait du Japon essoufflé, mais il était ici présent, c'était un ministre. Or, il y a trois ministres qui sont au Japon aujourd'hui. Où est la transversalité défendue par les différents ministres wallons aujourd'hui ? Vous ne m'avez pas répondu, il n'y a personne au Bourget.

Concernant la députation permanente du Luxembourg, moi, j'ai toujours considéré que le Gouvernement wallon était peut-être une grosse députation permanente et votre parti est favorable à la suppression des provinces et je me demande vraiment quelle est la capacité de votre Gouvernement à relever la Wallonie demain ! (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

QUESTION

**DE M. THISSEN À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT,
DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LES RÉCENTES DÉCLARATIONS
DE LA MINISTRE FÉDÉRALE
DE L'AGRICULTURE CONCERNANT
L'IMPLANTATION BELGE
DE PRODUCTION DE BIOCARBURANTS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Thissen à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les récentes déclarations de la Ministre fédérale de l'Agriculture concernant l'implantation belge de production de biocarburants».

La parole est à M. Thissen pour poser sa question.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, si j'ai une petite note, c'est parce que je vais citer quelqu'un et, donc, je souhaite ne pas me tromper.

Monsieur le Ministre, la problématique liée aux biocarburants est évidemment un sujet de préoccu-

tion important pour la Wallonie parce que les biocarburants sont peut-être un des éléments de l'avenir de l'agriculture wallonne. Il y a déjà eu un certain nombre de discussions sur le sujet dans ce Parlement et nous avons notamment entendu que cette filière ne pourrait être mise en place qu'à partir de 2007, en raison notamment de la fiscalité qui est tout à fait défavorable pour le moment et qui fait que la production de biocarburants serait pénalisante pour les entreprises qui s'installeraient en Région wallonne.

On nous dit qu'il n'y a pas de la place pour plusieurs entreprises en Région wallonne. Il y en a une qui est déjà installée à Gand, il y en a une autre qui pourrait s'installer chez nous et on nous dit aussi que l'entreprise flamande a une longueur d'avance, mais ce qu'on ne nous dit pas, évidemment, c'est que cette longueur d'avance est due au fait que cette entreprise importe aujourd'hui les produits et que la société wallonne, elle, attend d'être dans les conditions optimales pour pouvoir réussir son projet.

On a entendu hier dans la presse, notre Ministre fédérale de l'Agriculture wallonne de surcroît, quand même wallonne je pense, parce qu'elle a vécu une longue vie en Wallonie avant ...

M. Jeholet (MR). – Elle connaît mieux l'agriculture que vous, Monsieur Thissen.

M. Thissen (cdH). – Là, je ne vous permets pas d'apprécier ...

M. Jeholet (MR). – Si.

M. Thissen (cdH). – Mme Laruelle, ancienne ministre ... (*Rumeurs.*) Non, ancienne attachée. (*Rumeurs.*)

Je propose que nous envoyions Mme Laruelle à la Députation permanente, c'est une excellente idée.

Mais Mme Laruelle, Ministre fédérale de l'Agriculture, wallonne de surcroît, ayant une bonne connaissance des dossiers wallons puisqu'elle a été très bien formée pendant un certain nombre d'années, déclarait qu'il n'y avait pas de place pour deux entreprises en Région wallonne et que la Région wallonne était en train de prendre du retard, tout simplement parce qu'elle n'était pas suffisamment dynamique. Je trouve que cette affirmation est à la limite de l'insulte. (*Rumeurs et brouhaha.*)

M. le Président. – Votre temps de parole est épuisé.

La parole est à M. le Ministre Antoine. (*Rumeurs.*)

M. Thissen (cdH). – Je n'ai encore rien dit. J'ai été interrompu tout le temps. (*Rumeurs.*)

M. Jeholet (MR). – Ne vous tracassez pas, M. Antoine connaît la question! Ne vous tracassez pas, c'est bien téléguidé, c'est préparé, il n'y a aucun problème. (*Rumeurs.*)

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, dans le calme et la sérénité, j'ai lu comme M. Thissen et d'autres, les commentaires malvenus de Mme Laruelle.

Tout à l'heure, je rendais hommage à M. Kubla par rapport au travail mené sur les zones d'activité économique et M. Crucke m'en a d'ailleurs gratifié, mais en ce qui concerne les biocarburants, Monsieur Thissen, lorsque nous sommes arrivés, le duo Daras-Kubla nous avait laissé page blanche. Rien n'avait été fait. Or, le 8 mai 2003, la directive européenne 2003/30 prévoyait qu'il devait y avoir une action volontariste des États membres en ce qui concerne l'intégration des biocarburants. Et le Gouvernement wallon n'a pas chômé puisque dès le 18 novembre 2004, nous avons mis au point un *triumvira*, M. Marcourt, M. Lutgen et moi-même en désignant un syndicat d'études concernant les biocarburants à travers la Sogepa. Ce syndicat d'études s'est mis rapidement au travail et nous avons dû, à plusieurs reprises, penser au Comité de concertation, les procès-verbaux en font foi, aux responsables du fédéral parce que la mesure de défiscalisation, maintes fois annoncée, n'avait pas été prise! N'avait pas été prise! (*Rumeurs.*) Et il a fallu attendre trois ans pour voir enfin M. Reynders – et je lui rends cet hommage ...

M. Jeholet (MR). – Quelle affaire! Quelle affaire!

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – ... avec la défiscalisation, les 7 % d'incorporation et les 99 % en termes de taux d'alcool. Mais ce que M. Reynders et Mme Laruelle n'ont pas fait, c'est l'appel d'offres et M. Happart qui connaît bien le dossier peut en témoigner lui de son côté aussi. La France vient, en février de cette année, de lancer son appel d'offres pour la période concernée, 2007, et elle va lancer, fin de cette année, le nouvel appel d'offres pour la période entre 2008 et 2013.

M. Jeholet (MR). – Et le *triumvirat*, qu'est-ce qu'il a fait?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Et chez nous, de

l'État fédéral n'a toujours pas lancé son appel d'offres. Cela ne sécurise donc pas l'industrie, cela ne sécurise donc pas Südzucker pour Wanze et voilà où est la responsabilité de ceux qui parlent dans les journaux mais se taisent au Gouvernement fédéral... (*Applaudissements sur les bancs du cdH.*) au profit de l'unité gantoise! Voilà, la vérité, Monsieur Jeholet! Certains parlent, Mme Laruelle fait beaucoup de bruit mais se tait au Gouvernement fédéral! (*Réaction de M. Jeholet.*)

M. le Président. – Monsieur Jeholet que vous considérez...

M. Jeholet (MR). – Nous ne pouvons pas laisser dire n'importe quoi, Monsieur le Président! Je souligne qu'il s'agit d'une question téléguidée, d'ailleurs le Ministre Antoine répond à une question qui ne lui a même pas été posée.

M. le Président. – Jusqu'à présent, c'est moi qui préside.

M. Jeholet (MR). – Une question téléguidée comme celle-là!

M. le Président. – Ils font ce qu'ils veulent et vous aussi. Monsieur Jeholet, vous pouvez peut-être considérer que le Parlement wallon n'a pas de valeur, que c'est une cour de récréation ou que c'est un conseil provincial amoindri, mais moi je vous dis, Monsieur Jeholet, que l'expérience que vous avez eue au fédéral ne vous a peut-être pas fait acquérir la culture de la tolérance. Si on pouvait permettre à chacune et à chacun de s'exprimer, il y aurait plus de transparence. Vous êtes libre de vos propos, les ministres sont libres de leur réponse. Vous querellez le fait qu'il s'agirait d'une question téléguidée. Si tel devait être le cas, toujours est-il que c'est déjà arrivé avec d'autres majorités. En outre, cela ne vous donne pas le droit d'empêcher votre collègue et le ministre de s'exprimer.

M. Fontaine (MR). – Oui, mais les ministres étaient là, à l'époque, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – J'ai une minute pour répondre et je l'utilise. Je dirai à M. Jeholet que lorsqu'on pose une question d'actualité, on communique le sujet au ministre concerné quelques heures avant qu'on ne la pose. Et donc, dire que c'est téléguidé, c'est votre idée, vous en faites ce que vous voulez, mais cela ne me touche absolument pas!

J'ai déposé une question parce que... (*Rumeurs.*)
Je vous rappelle et je rappelle à M. Jeholet...

M. Fontaine (MR). – Monsieur Thissen, la preuve qu'elle est téléguidée c'est que vous ne répondez même pas au ministre. (*Applaudissements sur les bancs du MR et de M. Pire.*) (*Rires dans l'Assemblée.*)

M. le Président. – Continuez, Monsieur Thissen.

M. Thissen (cdH). – Je voudrais simplement dire à M. Jeholet que je suis déjà intervenu à cette tribune pour dire que Mme Laruelle ferait mieux de s'occuper davantage de la défense de la Wallonie et de se promener un peu moins partout. (*Applaudissements sur les bancs du cdH et de M. Pire.*) (*Exclamations sur les bancs du MR.*)

Et la question...

M. le Président. – Monsieur Thissen, je peux essayer de jouer le rôle de l'arbitre tout à fait impartial mais alors, n'excitez pas les troupes. Concluez sinon je vous coupe la parole. (*Rires.*)

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Président...

M. Fontaine (MR). – Répondez à M. Antoine et cela ira plus vite!

M. Thissen (cdH). – On n'a pas arrêté d'essayer de m'énervier pendant tout le temps où j'ai posé ma question.

M. Fontaine (MR). – Finalement, on ne sait pas ce que vous avez demandé.

M. Thissen (cdH). – Permettez tout de même que je donne une réponse à M. Jeholet, maintenant que nous sommes à égalité.

M. le Président. – Monsieur Thissen, je vais vous couper la parole. (*Brouhaha.*)

M. Fontaine (MR). – Ce n'est pas M. Jeholet que vous avez interrogé!

M. Thissen (cdH). – Pour ce qui concerne la réponse au ministre, je voudrais simplement le remercier. Il a remis les montres à l'heure, il a indiqué exactement quelle était la situation et donc, nous allons essayer de continuer à nous battre pour que l'unité de production de biométhanol puisse s'installer

à Wanze, à l'endroit qui est prévu, si rien ne change. Si M. Reynders n'avance pas suffisamment vite, ce sera en 2007 et s'il fait enfin quelque chose, cela pourrait être un peu plus tôt. (*Applaudissements sur les bancs du cdH.*)

QUESTION
DE Mme BERTOUILLE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT,
DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LE CENTRE EUROPÉEN DE SPORT
DE GLISSE À PÉRONNES-MAUBRAY»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bertouille à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le Centre européen de sport de glisse à Péronnes-Maubray».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, en mars 2004, la presse annonçait la création d'un centre européen de sport de glisse, sur le territoire d'Antoing, plus spécifiquement à Péronnes et Maubray. Évidemment, ce projet est créateur d'emplois mais suscite aussi des questionnements au niveau des riverains et cela se comprend. En effet, l'accès à ce centre européen suppose un passage au niveau des villages, des expropriations au niveau des agriculteurs, autant de questions qui restent aujourd'hui sans réponse.

Pendant un an on n'a plus rien entendu à propos de ce projet et puis, maintenant, la presse relate à nouveau, avec moult dessins, ce projet qui serait transmis aux autorités.

Monsieur le Ministre, mes questions sont simples. Avez-vous eu contact avec le promoteur de ce projet? Avez-vous commandé des études au niveau de la Région wallonne? Un dossier est-il en cours? Des expropriations vont-elles être nécessaires? Une modification du plan de secteur sera-t-elle nécessaire pour la réalisation de ce projet? La demande de modification a-t-elle déjà été introduite?

Voilà, Monsieur le Ministre, les différentes questions que je souhaitais vous poser concernant ce centre européen de sport de glisse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, avec la même correction qu'à l'égard de M. Thissen, je vais m'efforcer de répondre à Mme Bertouille.

À vrai dire, le dossier n'est pas vraiment d'actualité parce qu'au fond, c'est un dossier qui date de plusieurs années et qui consistait, si je suis bien informé, à développer toute une série de modes de glisse sur environ 350 hectares avec des services d'hôtellerie, de restauration et donc, cela aurait probablement créé de l'emploi. Je vous confirme que ce projet, tel qu'il a été avancé sous la législature précédente, nécessite bel et bien une révision du plan de secteur.

En date du 19 mars 2003, mon prédécesseur, M. Foret, a établi une demande qu'il a transmise aux autorités locales et depuis lors, il n'y a plus eu de contact entre la commune et l'administration de la Région wallonne.

Aujourd'hui, nous n'avons rien de neuf depuis ce 19 mars 2003. Il est possible que ce projet ait été retravaillé, rediscuté, que de nouveaux partenaires aient été trouvés, mais cela, je l'ignore. J'ai essayé, ce temps de midi, de contacter le secrétaire communal, le bourgmestre, mais je ne suis malheureusement pas parvenu à les joindre, pas plus que l'échevin de l'urbanisme. Donc, je n'ai pas eu d'autres éléments, je n'ai que ceux qui me proviennent de l'administration. La seule chose que je peux vous indiquer, c'est que s'il y a révision du plan de secteur, manifestement, il faudra que la Ville d'Antoing propose, conformément à la directive européenne plan-programme, intégrée dans notre législation du CWATUP, une compensation à due concurrence des terrains qui seront ainsi affectés à ce type de zone de loisirs.

Aujourd'hui, j'ai beaucoup de peine à vous répondre parce que notre administration n'a plus rien reçu depuis 2003. À titre personnel, je n'ai pas reçu de courrier, je n'ai pas été invité, ni sollicité et vous me voyez dans la difficulté de vous répondre, mais sur le plan du droit, je vous le confirme bien, il doit y avoir modification du plan de secteur et compensation.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations que vous venez de me transmettre, mais si le projet a été modifié, il faudra réintroduire un nouveau dossier pour une nouvelle demande de modification du plan de secteur. Ce serait donc évidemment à long terme que ce projet se réaliserait éventuellement sur la commune d'Antoing. En tout cas, je serai très attentive à l'évolution de ce dossier.

QUESTION
DE Mme TILLIEUX À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«L'OBJECTIF BUDGÉTAIRE
DES ENTITÉS FÉDÉRÉES
POUR 2005-2009»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Tillieux à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'objectif budgétaire des entités fédérées pour 2005-2009».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dans la presse, la semaine dernière, nous avons pu lire que le Comité de concertation entre les entités fédérale et fédérées s'était réuni et qu'un accord était intervenu sur les objectifs budgétaires pour la période de 2005 à 2009. Il s'ensuit, bien sûr, que les Régions et Communautés doivent atteindre l'équilibre financier mais qu'elles doivent également dégager les moyens nécessaires pour contribuer à réduire leur endettement.

Ma question repose sur trois axes. Premièrement, Monsieur le Ministre, je voudrais que vous nous en disiez plus sur le contenu de cet accord et ses implications pour notre Région wallonne? Deuxièmement, Monsieur le Ministre, par rapport à la Déclaration de politique régionale, comment se profile cet accord? Et troisièmement, nous avons lu également dans la presse une certaine volonté du fédéral de demander aux Régions et Communautés un effort complémentaire. Avez-vous pu ressentir cette volonté au travers de cette réunion de concertation? J'aurais voulu connaître votre avis à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, je crois que le mieux c'est que je donne rendez-vous à Mme Tillieux pour lui expliquer... (*Rires.*)...dans le détail cet accord extrêmement important pour les entités fédérées. En plus, je le crois très profondément. (*Rires.*)

En réalité, quand on négocie la Déclaration de politique régionale et de politique communautaire avec M. Antoine, il faut faire un choix. Quelle stratégie financière adopter pour les cinq années qui viennent? Moment extrêmement difficile. Finalement, nous

optons pour l'annexe à l'accord de 2000. Il faut en effet savoir que, après avoir conclu l'accord de coopération en 2000, une annexe qui n'a pas force obligatoire mais qui est une recommandation a été rajoutée.

Nous n'avons pas d'autres bases et, finalement, nous prenons un grand risque financier car il n'y avait plus que 12 mois d'accord et nous optons pour cette formule. Nous faisons ce pari et nous allons toujours défendre cette thèse tout au long de la période 2000-2005.

Et finalement, il y a quelques jours, nous avons obtenu du fédéral qu'il adopte notre position. C'est donc cette position qui a été retenue par le fédéral en accord, évidemment, avec nous, on n'attendait que cela et je crois vraiment que c'est un élément tout à fait fondamental pour la politique de la Région et de la Communauté.

Dans la foulée, il fallait régler un deuxième thème, c'est la solidarité intrafrancophone car il y avait l'autre aspect, à savoir la problématique des fameux 13.07 qui n'étaient plus 13.07 sur un paiement mais en augmentation de normes et là, lors de la réunion pour l'accord de coopération, on a signé, Communauté française, Région wallonne, Communauté germanophone et Bruxelles et on a un accord général. C'est pourquoi je vous dis, je le pense vraiment, que c'est une excellente chose pour la Région et la Communauté.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Que dire de plus sinon que j'invite mes collègues parlementaires à répondre également à votre invitation pour des explications complémentaires. Pour le reste, on ne peut que se réjouir de la logique et de la cohérence de la politique budgétaire et surtout de la poursuite du plan mené déjà depuis l'année 2000. S'il est vrai que le désendettement réduit peut-être, dans une certaine mesure, nos marges de manœuvre pour notre politique régionale, il vaut mieux assainir les finances pour pouvoir justement préparer au mieux notre avenir, comme le dit, évidemment, notre Contrat d'Avenir.

QUESTION
DE M. BOUCHAT À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«L'APPEL À PROJETS
LANCÉ PAR LE MINISTRE
DANS LE CADRE DU PLAN MERCURE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bouchat à M. Courard, Ministre

des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'appel à projets lancé par le Ministre dans le cadre du plan Mercure».

La parole est à M. Bouchat pour poser sa question.

M. Bouchat (cdH). – Vous m'excuserez Messieurs les Ministres intègres, mais je vais faire retomber la tension parce que c'est une question toute banale qui n'a pas été téléguidée.

Même si au départ, Monsieur le Ministre Courard, je dis beaucoup de bien de votre plan Mercure, vous avez fait monter le mercure dans les petites communes rurales. Néanmoins, j'en pense du bien parce que le lien social est en train de s'estomper et créer des lieux de convivialité comme vous le proposez – leur subventionnement en tout cas – est une chose primordiale et l'éclairage public est un élément sécuritaire, de même que les abords des écoles. J'applaudis donc des deux mains.

Des petites communes me disent que le délai d'un mois pour introduire une note d'intention est un peu court et je les rejoins. Si on veut prendre la chronologie des faits, on doit d'abord demander à l'administration communale, comme il se doit, de présenter plusieurs projets. Je connais votre sens de la démocratie, donc, je suppose qu'on en soumet plusieurs et puis que le collège se réunit pour choisir le projet intéressant. Vous dites dans votre avis que cela doit avoir un côté innovant, donc, il faut un travail de recherche de l'administration. Même si l'estimation est à faire parvenir pour le 15 août au plus tard, et si la délibération du conseil communal doit d'intervenir en juillet, il faut quand même une estimation sérieuse. Et dans les communes de petite taille – mais il n'y a plus de grandes ni de petites communes, regardez Perwez, une toute petite commune, un faubourg de Jodoigne, quelle dimension elle a pris dans la presse: huitième commune du Brabant wallon, elle devient un phare de la Wallonie. J'en reviens à mon propos, vous comprenez qu'il faut un auteur de projet sérieux.

Si on veut décider en connaissance de cause, il faudra aussi avoir une réunion de majorité pour assurer ses arrières.

N'y a-t-il pas moyen, Monsieur le Ministre, et c'est là ma question, d'allonger le délai ou en tout cas de ne pas exiger une estimation dans la note d'intention? J'applaudis des deux mains, mais je demande, et ce n'est pas téléguidé, que vous fassiez montre de compréhension parce qu'on me dit qu'auparavant, votre prédécesseur, en étant très zen, fixait des délais tellement courts qu'on finissait par commettre des délits d'initié et j'espère que l'histoire ne va pas se renouveler.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, effectivement, le plan Mercure a été fait pour les communes, petites ou grandes, mais aussi les villes pour pouvoir aménager toute une série de choses que nos citoyens ont à cœur.

Je pense particulièrement à la sécurité routière, à la sécurité aux abords des écoles. À ce propos, les zones 30 seront obligatoires à partir du 1^{er} septembre. C'est l'occasion de rappeler à nouveau aux communes qu'il y a lieu de prendre leurs dispositions parce que la responsabilité, en cas de problèmes, incombera aux communes à partir de cette date-là. C'est de nouveau une imposition du fédéral aux communes qui ne s'accompagne pas de moyens nouveaux. Depuis 1994, tous les ministres qui se succèdent à la charge que j'occupe actuellement, essaient d'aider les communes en la matière.

Je pense par ailleurs à un éclairage adéquat et de qualité, à l'aménagement d'espaces conviviaux, à l'aménagement de tout ce qui concerne le cheminement. En effet, on parle de sécurité routière aux abords d'une école, mais il faut aussi penser que les enfants viennent de leur domicile, vont à l'école, et donc qu'il faut améliorer le cheminement, les trottoirs, favoriser les pistes cyclables, ou encore la pratique de la moto, etc. Tout cela doit pouvoir s'intégrer dans ces projets. Ce qui attirera l'attention de ce comité, c'est ce qui est innovant, un petit plus par rapport à ce qui est fait habituellement, y compris, quand je dis innovant, l'utilisation de matériaux nouveaux, de récupération et d'autres éléments de ce type.

Vous me dites que le délai est un peu court. Oui, il l'est mais je pense à la déclaration de contributions, quand on vous donne quelques mois en plus, vous la complétez juste à la dernière limite. Donc, j'ai l'impression que si on donne trois mois supplémentaires aux communes, elles vont prendre leur temps, peut-être pour peaufiner, me direz-vous, mais je crois, malheureusement, que c'est toujours en dernière ligne droite que l'on travaille.

Ce que je veux, en tout cas, c'est donner un signal aux citoyens. L'intérêt des communes – et je crois que la proximité des élections ne va pas me contredire –, c'est qu'à partir du moment où une décision est prise, où on annonce à travers la presse qu'on va travailler ou qu'on annonce une décision au conseil communal, il faut réduire le délai entre l'annonce et la concrétisation. Ce qui est le plus terrible pour le citoyen, c'est d'entendre que son conseil communal vote un projet, puis que ce projet-là met parfois deux, trois, quatre,

cing ans, voire davantage avant d'être concrétisé. Je crois que le citoyen ne comprend pas cela.

Dès lors, pour des petits projets d'aménagement qui ne vont pas impliquer des formalités extraordinaires, me semble-t-il – j'y veillerai en tout cas –, je veux qu'on aille relativement vite et que tout soit terminé pour décembre 2006. Ce n'est qu'une fiche-projet qui doit être rentrée pour le 30 juin. On aura alors l'occasion d'affiner le projet, on sera peut-être plus *cool* pour la phase de préparation, mais il est tout à fait possible, en un bon mois, de rentrer une simple fiche avec une première estimation pour voir vers quoi on va, et si c'est nécessaire, d'affiner cette fiche pour voir vers quoi on peut tendre afin d'améliorer le projet.

Dans un premier temps, j'ai donc envie de maintenir ce délai qui correspond, je crois, à la volonté d'aller vite et de concrétiser rapidement sur le terrain.

M. le Président. – La parole est à M. Bouchat.

M. Bouchat (cdH). – Monsieur le Ministre, votre volonté de raccourcir les procédures vous honore. Je dis tout simplement que dans les communes, il n'y a pas toujours des services techniques compétents, qu'on est en période pré-estivale, voire estivale, et je sollicite grandement votre compréhension.

Personnellement, j'introduirai un projet, cela ne me concerne pas, mais je trouve que dans notre région, très rurale, que nous partageons tout les deux avec beaucoup de bonheur... (*Rumeurs.*) Nous trois, pardon, et quelques autres ici... (*Rumeurs.*) Je mets les ministres sur le haut du pavé, ne venez pas me contrarier, la presse n'a pas tendance à le faire pour le moment, si vous le remarquez. (*Rumeurs.*)

Monsieur le Ministre, je demande votre compréhension parce que certains services communaux ne sauraient pas introduire un projet. Faut-il vraiment cette estimation, que seul un auteur de projet peut faire? Je sais que c'est difficile pour vous, en tout cas, je demande un peu de compréhension pour les petites communes de moins de 5.000 habitants.

QUESTION
DE M. MATHEN À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LES RÉCENTES DÉCLARATIONS
À PROPOS DES COMMUNES
NON SOLIDAIRES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mathen à M. Courard, Ministre

des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «les récentes déclarations à propos des communes non solidaires».

La parole est à M. Mathen pour poser sa question.

M. Mathen (MR). – Tout d'abord, je vais vous faire un aveu, une confidence, ma question est téléguidée, elle est téléguidée par votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, qui occupait votre siège entre 1995 et 1999 et je partage tout à fait le fait qu'il m'ait téléguidé ces deux questions. On a pu lire dans la presse, pas plus tard que vendredi, que vous pointiez une quinzaine de communes qui étaient, oh! le méchant mot et la méchante situation, considérées comme non solidaires et qui profiteraient de la générosité de la Région wallonne parce qu'elles adhéraient au plan Tonus sans atteindre les minima conseillés au niveau des additionnels à l'IPP et au précompte immobilier.

On s'est rendu compte que certaines avaient été changées – je ne sais pas si vous avez été rappelé à l'ordre –, certaines d'entre elles ont été retirées du lot. Je n'ouvrirai pas un débat sur le financement des communes, bien que je croie qu'il est temps qu'on s'y plonge avec intérêt. Je vous avais fait une suggestion lors du débat budgétaire, en séance ici, le 21 décembre 2004, pour les communes – et c'est le cas pour la Ville de Namur, vous l'avez dit, qui est au-dessus d'un certain montant, elle est à 2.900 aux additionnels au précompte immobilier et à 7, il est vrai, aux additionnels à l'impôt des personnes physiques –, à savoir d'examiner la situation et de voir si le différentiel de ces deux taux était en fait un différentiel positif pour la commune. Si c'était le cas, il n'y avait aucune raison que la commune ne puisse pas bénéficier des aides maximales dans le cadre du Plan Tonus. Si ce n'était pas le cas, la solidarité wallonne pouvait éventuellement être remise en cause. Et nous avons fait le calcul, nous nous rendons compte avec joie de notre côté, mais avec stupéfaction par rapport à vos déclarations, que c'est le cas pour la Ville de Namur. Vous n'avez toujours pas répondu à la question si vous partagiez cette analyse. Vous avez continué à dire que la Ville de Namur était parmi ces 15 communes non solidaires. Donc, je suppose que vous n'avez pas suivi cette recommandation d'examiner le différentiel. Et j'aurais aimé vous entendre à ce sujet. Parce que si j'ajoute à cela – je l'avais pointé lors du débat budgétaire – que les règles ont été changées en ce qui concerne la manière dont on met en œuvre le Plan Tonus, si j'ajoute aussi – mais c'est vrai que ce n'est pas véritablement la question, mais enfin c'est un élément parallèle – que vous n'avez toujours pas pris attitude par rapport aux aides définitives pour 2003, bien qu'on me dit que les réviseurs ont rendu leur rapport

depuis maintenant six mois, j'aimerais vous entendre par rapport à vos déclarations en ce qui concerne ces villes que vous considérez comme non solidaires.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, c'est avec plaisir que je vais répondre à cette question parce qu'elle m'étonne un peu. D'une part, c'est le titre d'un article que vous reprenez. Je ne l'ai pas écrit, me semble-t-il, mais il est tiré d'informations qui ne sont pas récentes, puisqu'il s'agit d'une décision, du 2 décembre 2004. Sur ma proposition, le Gouvernement a décidé, à l'unanimité, et c'est tout à fait logique et légitime, de continuer à accorder cette aide Tonus, ce fonds de solidarité, qui est accordée aux villes et communes qui connaissent des difficultés. Ce n'est pas un droit de tirage qui va de soi, c'est une aide qui est apportée, c'est la générosité wallonne de l'ensemble de la Wallonie, de l'ensemble des citoyens de la Wallonie vers les communes qui connaissent quelques difficultés.

Nous avons toutefois décidé d'être un peu plus stricts parce que l'objectif est d'arriver à ce que les communes puissent se remettre à flot et poursuivre leurs activités dans l'intérêt de leurs citoyens, sans toujours émarger à une solidarité, à une aide régionale. D'ailleurs, cet argent qui est distribué, il faut aller le chercher quelque part, et à un moment donné, les fonds vont s'épuiser. La volonté est de s'inscrire dans une réforme du fonds des communes pour avoir des fonds récurrents et que les communes puissent, en connaissance de cause, gérer leur budget au fil des années en sachant ce qu'elles vont recevoir et évidemment recevoir un petit peu plus que par le passé.

Dans ce cadre-là, il est nécessaire de faire respecter les balises des plans de gestion. Certaines, on en a parlé abondamment dans la presse, ne le respectent pas mais aussi d'établir des critères tout à fait légitimes. Il me semble que fixer un seuil qui correspond en gros, à la moyenne wallonne pour l'IPP et les additionnels, est important et intéressant. Cela a paru crédible au Gouvernement. Il est tout à fait légitime qu'avant de bénéficier de la solidarité wallonne, on ait, au sein même de sa ville ou de sa commune, fixé un seuil d'impôt moyen.

Si le choix politique est autre, et je le respecte, cela relève de l'autonomie communale, mais je crois qu'il faut quand même en mesurer les conséquences, et il est tout à fait légitime qu'on diminue, proportionnellement au différentiel qui n'est pas atteint pour le chiffre moyen, l'aide qui est accordée par la Région wallonne.

Vous proposez un système qui peut agréer Namur mais nous avons essayé de respecter une logique puisqu'il y a deux taux, et nous avons décidé qu'on diminuerait chaque taux en fonction de ce qui n'est pas atteint. Vous souhaiteriez évidemment qu'on fasse une moyenne sur les deux taux, ce n'est pas en tout cas le choix du Gouvernement. La Ville de Namur a eu la possibilité, dans le cadre de son budget, de revoir les choses ou de ne pas le faire, mais de nouveau, cette mesure est juste et elle s'applique à tout le monde, à toutes les communes. Dans ces communes, je rappelle, il y a des communes à participation socialiste, Namur en est un exemple; il y a des communes où se trouvent d'autres ministres socialistes; il y a des communes luxembourgeoises et elles sont relativement nombreuses. Donc, ne voyez pas derrière cela la volonté de nuire à une quelconque commune comme cela a été évoqué notamment dans le cas de Jodoigne. Je m'inscris en faux contre cette affirmation et je crois que les chiffres peuvent en témoigner. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à M. Mathen.

M. Mathen (MR). – J'enregistre, Monsieur le Ministre, que vous avez la volonté de revoir la méthode générale de financement des communes. Je voudrais quand même vous donner une information, c'est que la Ville de Namur, si on suit vos recommandations et si on passe effectivement de 7 à 8 % aux additionnels à l'IPP, mais que l'on passe au taux recommandé de 2900 actuellement à 2500 qui est le taux recommandé, que vous avez rappelé d'ailleurs dans un courrier à la Ville de Namur qui date du mois de mai encore, nous perdrons entre 400 et 500.000 euros. Il est très clair que c'est la proposition que je vais faire au niveau du collège, j'espère que cela suivra vos recommandations.

Je voudrais faire une recommandation pour les vacances: vous savez qu'ici à Namur, il y a le cirque Plume qui vient faire une représentation. Je crois qu'il y a une grande ressemblance avec vous, c'est que tous les numéros qui s'y déroulent ont la même légèreté que vos propos. Néanmoins, il y a une chose: c'est qu'eux, au moins, ils participent au renom de Namur et ils n'essaient pas de discréditer la ville.

M. le Président. – Monsieur Mathen, je trouve vos propos déplacés et ils n'engagent que vous. Je ne puis les partager et je déplore ce type de comportement.

M. Mathen (MR). – Je ne demande pas que vous les partagiez, Monsieur le Président, je réagissais à la réponse de M. Courard.

M. le Président. – C'est encore moi qui préside.

QUESTION
DE M. BORSUS À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LA SUCCESSION DU GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE NAMUR»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la succession du Gouverneur de la province de Namur».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, nous étions nombreux hier à rendre hommage au Gouverneur Dalem. Je voudrais d'ailleurs confirmer et m'associer personnellement à cet hommage pour le travail qu'il a mené en qualité de gouverneur de la Province de Namur. Cependant, hier, sauf erreur de ma part, nous n'avions pas connaissance du successeur, du timing de désignation du successeur du Gouverneur de la province de Namur.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, et votre collègue fédéral également, la fonction est importante, notamment, en matière de sécurité dans l'exercice de la tutelle et en tant que, par exemple, commissaire mandaté par le Gouvernement wallon.

L'échéance de remplacement du Gouverneur de la province de Namur n'est pas complètement neuve, puisqu'elle est connue aujourd'hui depuis 11 ans. Dès lors, Monsieur le Ministre, je voudrais vous interroger à ce propos. Est-ce que, et ce ne serait d'ailleurs pas complètement déraisonnable devant un Parlement, est-ce que vous êtes aujourd'hui peut-être en mesure de nous annoncer votre proposition de désignation du Gouverneur de la Province de Namur? (*Rumeurs et rires.*)

S'il apparaît que, hélas ce n'est pas le cas, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer... (*Rumeurs et rires.*)

M. Lebrun (cdH). – J'ai entendu cela de mon bureau et j'arrive!

M. Borsus (MR). – Y a-t-il d'autres personnes qui doivent nous rejoindre pour la question, Monsieur le Président?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a M. Close qui est annoncé. M. Close arrive.

M. le Président. – Allez-y, M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur Courard, je voudrais vous demander, si effectivement vous n'êtes pas en mesure actuellement de nous annoncer votre proposition, quelles sont les motivations qui expliquent ce retard? Y a-t-il trop de candidats de qualité, de sorte qu'il soit impossible aujourd'hui de les départager, mais s'il est impossible aujourd'hui de les départager, qu'est-ce qui nous conduit à croire que vous serez en mesure de les départager demain?

N'y a-t-il à l'inverse, pas assez de candidats de qualité qui auraient trouvé grâce à vos yeux et aux yeux du Gouvernement? Y a-t-il d'autres éléments qui font que, malheureusement, je crains de voir ce dossier communiqué avec retard. Y a-t-il, par ailleurs, Monsieur le Ministre, en termes de timing, un autre plan, un plan bis? Vous préparez-vous à nous annoncer un intérimaire ou vous préparez-vous à inviter le Gouverneur Dalem, après l'avoir salué et rendu hommage hier à la faveur de son départ, de bien vouloir, si possible, rester pour une durée de six mois ou d'un an supplémentaire en l'attente de la désignation de son successeur? Ou bien, et j'en termine là, les Namurois doivent-ils être collectivement punis de quelques fautes de sorte qu'ils soient privés de la désignation d'un gouverneur dans des délais raisonnables?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, effectivement, je vois que beaucoup de personnes sont préoccupées par la succession de M. le Gouverneur Dalem. N'imaginons pas que nous sommes dans un état d'empressement tel qu'il faille décider absolument immédiatement. Par conséquent, je ne vous donnerai malheureusement pas de nom aujourd'hui. Cette proposition sera faite tout prochainement au Gouvernement wallon, qui en aura la primeur. Par la suite, la procédure veut que ce choix, en tout cas, cette proposition du Gouvernement wallon soit adressée au Conseil des ministres fédéral, pour obtenir un avis. Il s'ensuivra un retour au Gouvernement et une désignation du nouveau Gouverneur.

Soyez rassuré, des candidatures il y en a. Une cellule dépouille actuellement le courrier. (*Rires et rumeurs.*) Elle va bientôt terminer son travail.

M. de Lamotte (cdH). – Les permanences sociales sont interdites!

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Il n'y aura pas de difficulté. Mais ne stressons pas non plus puisqu'on arrive

à la période estivale. Sachez, puisque je vous ai dit qu'il fallait un petit délai que je vais suggérer à M. le Gouverneur Dalem, de poursuivre encore au moins pendant un mois son activité. Je pense qu'il n'aura aucune difficulté à accepter cette mission nouvelle et sera heureux de poursuivre pendant la période estivale. Donc, nous aurons dans les toutes prochaines semaines, la désignation du prochain gouverneur. Il sera opérationnel le 1^{er} septembre 2005 et la Province de Namur n'aura certainement pas à craindre un laisser-aller puisque cette période sera assumée – et bien assumée – par le gouverneur de qualité qu'est M. Dalem.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, cher Président, merci, Monsieur le Ministre. Je dois vous faire un aveu, Monsieur le Ministre, je ne m'attendais pas à ce que vous me fassiez part de votre proposition devant cette Assemblée, même si elle est éminemment honorable, je tiens à le souligner.

M. de Lamotte (cdH). – Merci aussi de ces informations puisqu'au moins quelques oreilles n'auront pas manqué de tinter: «plus que quelques fois dormir». Si j'ai bien compris, c'est jeudi prochain ou le jeudi suivant, à l'ordre du jour du Gouvernement, et le délai supplémentaire sollicité serait de l'ordre d'un mois.

Il reste à souhaiter bon vent au postulant affirmé, supposé et à vous souhaiter une décision aussi sereine que possible.

QUESTION

**DE M. MILCAMPS À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,**

SUR

**«LA DISPARITION DES BOÎTES POSTALES
DANS CERTAINS VILLAGES WALLONS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Milcamps à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la disparition des boîtes postales dans certains villages wallons».

La parole est à M. Milcamps pour poser sa question.

M. Milcamps (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la gestion des services postaux ne relève pas de la Région, nous en avons tous conscience mais bien du fédéral, et plus spécialement du Ministre des Entreprises publiques Vande Lanotte.

Cependant, il n'en reste pas moins vrai que la gestion des services postaux a des répercussions dans la Wallonie tout entière et plus spécialement, Monsieur le Ministre, vous en êtes issu comme moi, dans les régions rurales.

La poste fait actuellement un gros effort pour améliorer sa rentabilité, et pour améliorer le service à la population. On est en train de restructurer le service des boîtes postales, la distribution du courrier, on garantit les journaux avant une certaine heure pour le moment, tout cela est très bien, mais ce qui m'inquiète c'est que je viens de découvrir, après l'appel de quelques concitoyens de ma région et d'ailleurs, qu'on est en train d'enlever un certain nombre de boîtes postales dans des hameaux, des villages ou des quartiers de certaines villes. La justification apportée par la Poste est de dire qu'on enlève les boîtes postales dans les endroits où le passage n'est pas important. C'est une notion très floue, très vague, très subjective à la fois. Ma conception du service public est tout autre, je pense à l'égalité du citoyen devant le service public, et dans nos hameaux, dans nos villages, s'il est vrai que les passages ne sont peut-être pas importants, j'estime cependant que pour les personnes âgées qui y vivent, pour les personnes handicapées, pour ceux qui ont peu de mobilité, ce service reste essentiel.

Je voudrais savoir si cette restructuration des services de la Poste a été concertée avec le Gouvernement wallon, avec l'un ou l'autre de ses ministres, si vous avez été appelé à la discussion. Dans la négative, est-ce que vous comptez réagir, vous informer, savoir quelle est la stratégie de la Poste? Et enfin, puisque vous avez lancé, Monsieur le Ministre, l'initiative de ces maisons multiservices, dans le cadre où elles sont créées, est-ce que vous accepteriez que ces services qui disparaissent d'un côté réapparaissent dans ces maisons multiservices?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, c'est effectivement une préoccupation de l'ensemble de la Wallonie que cette problématique des boîtes aux lettres puisque, comme vous l'avez rappelé, cela dessert toute une population qui a parfois quelques difficultés de mobilité. Avoir un certain nombre de boîtes était donc intéressant.

Nous n'avons pas été associés à la négociation. C'est une décision de la Poste qui n'a évidemment pas manqué de faire réagir.

À titre personnel, j'ai pris contact à plusieurs reprises avec le Ministre Vande Lanotte. Des réunions

qui ont eu lieu au mois de janvier, au mois de mars et au mois d'avril, où j'ai rencontré notamment M. Thijs, le responsable de la Poste. J'ai fait part des difficultés et des problèmes que vous soulevez aujourd'hui.

Qu'en est-il ressorti? Une prise d'acte, une attention plus grande, disent-ils, quant à cette problématique, une information beaucoup plus importante des communes lorsque ce genre de retrait se concrétise. Je n'hésite pas à dire que les communes qui se sentent lésées peuvent évidemment se servir de moi comme boîte aux lettres, pour porter le message au fédéral, et cela sans jeu de mots.

C'est important, je crois, de pouvoir sensibiliser. J'ai d'ailleurs demandé lors de ces réunions qu'on tienne compte de ces problématiques postales. Je pense notamment à l'exemple de Froidchapelle où on a inauguré un point poste. Cela fait partie des engagements du Ministre Vande Lanotte de bien vouloir rencontrer aussi l'intérêt des communes qui souhaitent maintenir un service public dans leur commune alors que pour des raisons de rentabilité, la Poste en a décidé autrement.

Vous me parlez des maisons multiservices, projet proposé par le Ministre Lutgen. J'ai eu l'occasion, avec 23 petites gares, de les transformer et de les utiliser en espace, en maisons multiservices. Il est bien clair que j'essaierai d'obtenir une boîte aux lettres pour ces anciennes gares, qui auront des multifonctions. Je ne doute pas une seule seconde que les projets qui seront subventionnés par mon collègue Lutgen auront la même attention et qu'il voudra aussi favoriser l'installation de ces boîtes aux lettres puisque ce sont des espaces qui, dans les deux cas, vont voir passer énormément d'habitants qui vont pouvoir continuer à chercher toute une série de services. Les gares sont toujours des arrêts, donc, le service public du transport ferroviaire doit pouvoir s'exercer. Il y aura donc un lieu de passage important et je crois qu'il s'impose que ce type de boîtes aux lettres y figure. Sachez qu'on est attentif, qu'on ne ménage pas nos efforts, qu'on relance continuellement évidemment la Poste avec qui on entretient de bons contacts mais vous savez que leur contrainte de rentabilité génère parfois quelques petites difficultés. On essaie de les remettre sur le droit chemin, mais en tout cas, que les communes qui se sentent lésées n'hésitent pas à le signaler au Gouvernement wallon. Nous essaierons d'être l'intermédiaire afin d'obtenir un retour en arrière, ce qui est déjà arrivé dans plusieurs cas.

M. le Président. – La parole est à M. Milcamps.

M. Milcamps (PS). – Je remercie M. le Ministre. Je pense que le problème est important. Ma démarche

s'inscrit tout à fait dans le Contrat d'Avenir de la Wallonie puisque le Contrat d'Avenir préconise la défense et la promotion des zones rurales, je crois que nous y sommes en plein. C'est vraiment un problème qui concerne nos concitoyens dans leur vie quotidienne. Je crois qu'il ne faut vraiment pas négliger ce problème.

Deuxièmement, ce qui m'étonne, c'est que les percepteurs des postes eux-mêmes ne sont pas au courant de ce qui se passe. C'est incroyable. Quand on contacte les percepteurs, ils vous annoncent que les décisions viennent d'ailleurs. Il n'y a même pas de concertation locale, les percepteurs qui connaissent leur région ne sont pas associés à la discussion. Enfin, nous avons reçu dans certaines régions, cette brochure *Poste-magazine* qui est une brochure de communication de la poste qui explique dans un de ses chapitres – on l'a reçue sous la forme de toutes boîtes, dans ma région – la démarche de restructuration des boîtes postales, mais ce qui est malheureux, Monsieur le Ministre, et j'insiste là-dessus, c'est que cette brochure n'est parvenue que huit jours après le retrait des boîtes. L'attitude de la Poste, c'est vraiment inqualifiable!

QUESTION

**DE M. CRUCKE À Mme SIMONET,
MINISTRE DE LA RECHERCHE,
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
SUR
«LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT
DU PASS À FRAMERIES»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «la démission du président du PASS à Frameries».

C'est le Ministre Lutgen qui répondra en lieu et place de Mme la Ministre Simonet.

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, jusqu'il y a peu tout le monde se félicitait d'avoir à la tête du PASS, cet outil de pédagogie scientifique que tout le monde nous envie et qui est d'ailleurs remarquable, il faut le souligner, un homme reconnu pour son expérience, ses contacts avec le privé, ses contacts sur le plan international, M. Stephenne.

La presse vient de nous annoncer sa démission de la présidence du conseil d'administration mais cette démission est en soi peu banale puisqu'en dehors d'une surcharge de travail que l'on peut bien comprendre dans le chef de l'homme qui est M. Ste-

phenne, il laisse entrevoir, en tout cas, il le dit, de manière suffisamment claire pour qu'on le comprenne tous, qu'il y a des problèmes, des désaccords fondamentaux sur l'avenir du PASS, entre la direction et celui qui était le président du conseil d'administration.

Le cabinet de Mme Simonet en a rajouté une petite dose, puisqu'en dehors de cette démission, on apprend en même temps, mais ce n'est plus une surprise pour ceux qui font attention à l'évolution du PASS, que le PASS continue à perdre des millions de francs belges, des dizaines de milliers d'euros, que le redressement attendu ne s'est pas passé et en sus, qu'aucun investisseur privé n'a investi le moindre cent dans le PASS. Cela veut dire que la confiance du privé, ce qu'on appelle le capital à risques, on en parlait ce matin avec le Ministre Antoine, le capital à risques ne mord pas au PASS.

Mes questions sont les suivantes :

- quelles sont les raisons fondamentales qui ont amené M. Stephenne, qui n'a pas l'habitude de démissionner, je pense que ce n'est pas dans son caractère ni dans sa personnalité, à démissionner ;
- au-delà de ces raisons, comment envisage-t-on l'avenir du PASS? Est-ce que les problèmes passeront, est-ce que le PASS trépassera? Faut-il considérer qu'on a un passe-partout pour réellement faire en sorte qu'un outil qui, en dehors de la pédagogie, est aussi un fleuron dans une région qui a bien besoin, de temps en temps, d'avoir des symboles pour se relever? Je pense qu'il y a là, à la fois, une notion d'avenir dans votre réponse qui doit transparaître mais avant de pouvoir penser à l'avenir, il faut aussi qu'on comprenne le présent et j'aimerais connaître les réelles raisons de cette démission.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, on peut se réjouir, et c'est le Ministre du Tourisme qui vous parle en même temps, le PASS, pour la première fois, est rentré dans le top 10 des attractions touristiques en Région wallonne, ce sont les derniers chiffres qui sont sortis.

En ce qui concerne la démission de M. Stephenne, je crois qu'il y a deux éléments qui sont intervenus dans sa décision, il y a d'une part, la suractivité – on peut la comprendre – professionnelle qui est la sienne. Il a expliqué que c'était un choix personnel lié à sa suractivité professionnelle qui l'a fait démissionner du PASS.

Deuxième élément, c'était effectivement des divergences sur la philosophie qui l'ont conduit à démissionner du conseil d'administration du PASS.

Mme Simonet prend acte de cette décision. M. Stephenne s'est exprimé en son nom personnel au travers de la presse. Elle regrette cette décision mais elle ne peut qu'acter le fait en la matière.

Où en est-on en termes budgétaires? Au cours des négociations durant ces dernières semaines et ces derniers mois, pour la reconduction du contrat de gestion du PASS avec la Région wallonne, Mme Simonet a demandé des investigations complémentaires sur les aspects financiers lors du dernier conseil d'administration pour en savoir plus. On attend des réponses pour aller plus loin dans la réflexion budgétaire.

Je crois qu'il y a la possibilité, je dirais même, l'obligation – je le fais en tant que Ministre du Tourisme, je l'ai fait à l'Euro Space Center dernièrement – de voir, comme vous l'avez souligné, le secteur privé investir dans ce type de projet. C'est idéalement quand un projet est encore à l'état de balbutiement qu'il faut injecter ou qu'il faut faire en sorte que le secteur privé puisse investir dans le projet. Ici, le bateau est déjà sur les eaux depuis plusieurs années et il est plus difficile maintenant de faire intervenir le secteur privé mais c'est une volonté très, très forte, bien sûr, que le privé puisse investir et s'investisse à l'intérieur de ce projet pour lui donner une pérennité. À chacun son métier, je le dis toujours, nous sommes là au niveau de la Région, que ce soit au niveau pédagogique, au niveau touristique pour apporter, encore plus au niveau touristique, l'infrastructure, la qualité et l'ensemble des infrastructures d'accueil et autres mais le secteur privé est là pour exploiter, pour apporter aussi une autre dimension en termes de pérennité, d'organisation et de gestion d'un centre tel que celui-ci.

En fonction des investigations complémentaires au niveau budgétaire, de la réflexion du PASS sur les investisseurs privés, Mme Simonet ne manquera pas, comme elle l'a déjà fait d'ailleurs pour M. Di Antonio, de vous donner des informations complémentaires dès que le travail sera terminé à ce niveau-là.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je suis déçu de la réponse dans la mesure – et je ne vous en fais pas grief, ce n'est pas votre dossier – où vous ne donnez pas la raison pour laquelle M. Stephenne a démissionné. Concernant la première partie sur les charges professionnelles, nous étions d'accord, mais c'est la deuxième partie qui est intéressante. Je dis qu'un homme de cette trempe de M. Stephenne, fleuron de l'industrie et personne ne le contestera ici, lorsqu'il démissionne, ne le fait pas

pour de vaines raisons et que, généralement, lorsqu'il prend ce type de décision c'est parce qu'il a pesé et soupesé. Je crains sincèrement, Monsieur le Ministre, même si on peut demander une nouvelle étude, un audit et tout ce qu'on veut, et c'est une crainte réelle par rapport à cette région, qu'une fois de plus on joue avec un outil qui devient un outil dépassé. Si le privé n'y croit pas, est-ce que le public doit encore y croire? Je vous rappelle qu'il y a quelques jours, quelqu'un nous disait qu'un euro investi dans le public devait rapporter, que c'était terminé, d'avoir des euros qui ne rapportaient pas en tout cas pour lesquels on ne voyait pas d'issue. Ici, j'ai l'impression que nous sommes, à la fois, dépassés par rapport à l'issue mais je crains aussi que nous ne trouverons pas d'issue.

QUESTION
DE M. GENNEN À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ,
DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LE TRANSPORT HÉLIPORTÉ NON URGENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Gennen à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le transport hélicoptéré non urgent».

La parole est à M. Gennen pour poser sa question.

M. Gennen (PS). – Madame la Ministre, la première fois que je suis intervenu dans cet hémicycle c'était dans le cadre d'un débat sur les secours d'urgence en relation avec la catastrophe de Ghislenghien et j'avais mis en évidence, à ce moment-là, le fait que c'était un hélicoptère médicalisé, géré par une petite asbl, avec le soutien de la population et des communes avoisinantes, qui était intervenu le premier sur les lieux et c'est toujours en référence avec ce service que j'interviens aujourd'hui. Bien sûr, nous étions là, dans le cadre d'application de la loi sur l'aide médicale urgente. Il y a une actualité récente qui me permet de rappeler à nouveau l'existence de ce service et puis, surtout, de vous interroger à propos du champ d'application du décret sur le transport médico-sanitaire.

Vous avez publié récemment l'arrêté d'exécution de ce décret, c'est une bonne chose. Il se fait que ce décret et son arrêté d'exécution ne traitent que du transport par ambulance. Il y a aussi, bien sûr, le transport par hélicoptère qui se développe et je veux faire référence en tout cas à l'expérience de ce service de Bra-sur-Lienne dont je vous ai déjà parlé, et qui assure aussi un transport médicalisé secondaire urgent par hélicoptère, qui ne relève donc pas de la loi sur

l'aide médicale urgente, mais qui relève normalement des compétences de la Région wallonne et ce qui m'interpelle, c'est qu'on n'y fait pas allusion. Ce qui m'interpelle aussi c'est la question des exigences de qualification et des normes d'agrément dans la mesure où tant les ambulances que des hélicoptères peuvent assurer aussi ce qu'on appelle des transports secondaires urgents, qui ne relèvent pas de la loi sur l'aide médicale urgente mais qui relèvent du dispositif décretaal wallon. Et je me demande, dans cette mesure, si les exigences de qualification et les normes d'agrément sont suffisantes. J'aurais aimé avoir votre avis à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je vous remercie de l'intérêt que vous portez au décret et à son application.

Je voudrais simplement vous rappeler dans quel cadre ce décret a été pensé et réfléchi.

Nous avons devant nous un secteur qui avait des pratiques extrêmement différenciées, donc, par exemple, en matière d'ambulance, les tarifs pouvaient varier de 1 à 10, la formation était parfois excellente, parfois totalement inexistante. Donc, l'objectif du décret a bien été de réglementer le transport médical non urgent par ambulance. Nous sommes bien dans la logique du transport terrestre. De la même manière, le transport médical urgent, vous l'avez rappelé, est réglementé par le fédéral : il s'agit du service 100, des SMUR.

Dans la logique dans laquelle le décret a été pensé, il est bien évident que notre cible a été les ambulanciers. Je pense que ce décret répond à des demandes, à la fois, des citoyens mais aussi du secteur lui-même qui a largement participé à son élaboration jusque dans les arrêtés d'application.

La formation est une préoccupation majeure qui est réglée à l'intérieur du décret et il est bien évident que les agréments sont cumulatifs. Je suis bien consciente que, par exemple, un service médical urgent peut de temps en temps mener des actions dans le médical non urgent mais alors, il lui faudra deux agréments et répondre à une double exigence.

Donc, j'envisage de ne pas exiger des formations qui seraient redondantes. Là, il y a un travail à mener.

Sur la question du transport par hélicoptère, vous avez raison de le souligner, le décret n'aborde pas cette question, je ne vois aucun obstacle à aborder cette question dans un cadre d'amélioration du décret et je suis ouverte à toute proposition, si cela s'avère

nécessaire. Je suis simplement un peu étonnée qu'il y ait, comme vous le dites, par hélicoptère, du transport médical non urgent. Maintenant, s'il s'avère que c'est le cas, nous pourrions réétudier la question.

M. le Président. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Ce que je veux simplement préciser, c'est que dans le cas, par exemple, du service hélicoptère de Bras-sur-Lienne, qui est le service le plus remarquable du genre en Belgique, il y a effectivement une convention qui lie ce service à la Santé publique et il fonctionne comme SMUR. Donc, il fait de l'aide médicale urgente, mais c'est vrai qu'il fait aussi ce qu'on appelle du secondaire urgent, qui ne relève donc pas de la loi sur l'aide médicale urgente, le secondaire urgent étant des transports urgents entre hôpitaux, par exemple. Et donc, effectivement, cela peut se faire aussi bien par hélicoptère quand le cas le mérite et l'exige, comme cela peut se faire par ambulance, bien sûr, aussi.

Je vous remercie en tout cas de l'intérêt que vous portez à cette problématique et je ne cesserai de profiter de toutes les occasions pour rappeler l'existence de ce beau service dans cet hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs du PS.*)

M. le Président. – Ceci clôture les questions d'actualité.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA POLITIQUE AÉROPORTUAIRE WALLONNE SUITE À L'ARRÊT N° 101/2005 DE LA COUR D'ARBITRAGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la politique aéroportuaire wallonne suite à l'arrêt n° 101/2005 de la Cour d'arbitrage».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, le 1^{er} juin 2006, la Cour d'arbitrage a annulé, pour partie, les dispositions contenues dans le décret du Parle-

ment wallon du 29 avril 2004, portant modification de l'article 1^{er} bis de la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit.

Vous vous souviendrez que ce décret avait fait l'objet d'un important débat au sein de notre assemblée. Dans le cadre d'une analyse circonstanciée, notre ancien collègue, M. Xavier Desgain, avait alors souligné en séance publique du Parlement wallon, le 28 avril 2004, que «*l'arrêté-sanction ne pénalise pas les dix premiers dépassements du seuil de bruit maximum à l'extérieur des habitations*», ajoutant «*Une telle tolérance ne me paraît pas justifiée et me paraît même attaquant par les riverains dans la mesure où cette tolérance permet la norme de 45 décibels dans les habitations pendant la nuit et 55 décibels pendant le jour et ce, sans sanction...*». S'adressant à votre prédécesseur, il concluait: «*Je pense, Monsieur le Ministre, que, si vous ne corrigez pas ce point vous-même, vous y serez contraint, et le Gouvernement également, tôt ou tard.*».

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pouvez-vous me rappeler la manière dont il avait voté à l'époque ?

M. Wesphael (Écolo). – Pour ma part, je m'étais abstenu.

Quatorze mois plus tard, nous y sommes, Monsieur le Ministre, vous avez hérité de la patate chaude. Tout en annulant la partie contestée du décret, la Cour d'arbitrage en a néanmoins maintenu les effets jusqu'au 31 décembre 2005 «*afin de permettre au législateur de réévaluer tous les intérêts en jeu.*».

La Cour d'arbitrage est très claire puisqu'elle indique que: «*la tolérance de 10 dépassements ne garantit pas que l'isolation effectuée protégera contre des dépassements sonores dont l'intensité n'est pas déterminée, même s'ils étaient tous concentrés durant la nuit; qu'une telle mesure peut être de nature à avoir des effets disproportionnés portant gravement atteinte aux droits des occupants, des habitations situées en zone B, C et D, au respect de leur vie privée et de leur vie familiale, garantis par l'article 22 de la Constitution.*».

S'il faut en croire la presse, une analyse approfondie des conséquences de l'arrêt de la Cour d'arbitrage est en cours de réalisation.

Est-ce exact? Qui en est chargé? Monsieur le Ministre, peut-il nous faire part des conclusions de l'analyse ou la question est-elle prématurée ?

Si tel est le cas, quand Monsieur le Ministre pense-t-il être en mesure de nous faire part desdites conclusions de l'analyse ?

D'une manière générale, au sens du décret du 29 avril 2004 et depuis son entrée en vigueur, Monsieur le Ministre peut-il nous dire jour après jour – de 7 heures à 23 heures – et nuit après nuit – de 23 heures à 7 heures – combien de dépassements ont été comptabilisés par les services compétents? Les auteurs ont-ils été identifiés? Qui sont-ils?

- Quelles mesures administratives et techniques supplémentaires ont été prises pour mesurer et répertorier lesdits dépassements?
- Des plaintes pour dépassement des normes ont-elles été enregistrées auprès desdits services? D'où émanent-elles? Combien ont abouti? Combien ont été classées sans suite? Combien sont encore en cours de traitement?
- Des sanctions ont-elles déjà été infligées pour non-respect des dispositions décrétales? Si oui, combien et à quelles compagnies aériennes ont-elles été infligées?
- A ce jour, combien d'habitations ont effectivement été insonorisées selon les «techniques appropriées»? Combien l'ont été depuis l'entrée en vigueur du décret du 29 avril 2004? Combien l'ont été depuis l'adoption du programme d'insonorisation (4.900 habitations sur quatre ans) du 23 décembre 2004? Combien d'habitations sont encore à insonoriser à ce jour?
- Zone par zone, combien d'habitations ont été rachetées depuis l'arrivée de TNT et combien l'ont été en application des dispositions idoines contenues dans le décret du 29 avril 2004?
- Les insonorisations réalisées jusqu'à présent ont-elles été réalisées de manière suffisamment efficace à la lecture de l'arrêt de la Cour d'arbitrage?

Je reconnais volontiers, Monsieur le Ministre, que j'avais moi-même attiré l'attention sur ce risque de dépassement. J'avais clairement énoncé que si on prenait comme référence la norme OMS de 45 dB à l'oreiller, celle-ci ne prévoyait pas la possibilité de dépassement, je l'avais dit clairement, je m'étais d'ailleurs abstenu de voter ce décret. Je pense dès lors que non seulement l'arrêt de la Cour d'arbitrage va devoir refondre complètement la législation en cette matière et, d'autre part, je ne suis pas certain que ceci ne provoque pas des coûts supplémentaires pour la Région wallonne étant entendu, évidemment, que l'objectif aujourd'hui c'est 45 dB à l'oreiller, ni plus, ni moins. Cela veut dire que les isolations vont devoir être objectivement renforcées, en tout cas, plus performantes encore, puisque les 10 dépassements ne sont plus autorisés mais enfin, on peut l'imaginer, et nous sommes dans la perspective aussi évidemment d'un accroissement du trafic gros porteur avec, à terme, l'allongement de la piste. Bref, on retombe

évidemment dans le casse-tête chinois d'une législation qui n'est plus adaptée à cet égard et je pense que je n'ai pas été le dernier à le souligner. Vous en conviendrez aisément et je pense que nous étions exactement, vous et moi, sur la même longueur d'onde sur ce dossier et donc ...

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'avais voté contre.

M. Wesphael (Écolo). – ... C'est parfois plus facile de le faire quand on est dans l'opposition que dans la majorité, donc une abstention dans une majorité est peut-être plus honorable qu'une opposition facile dans l'opposition parlementaire.

M. Walry (PS). – Vous avez déjà fait partie d'une majorité, vous, Monsieur Wesphael?

M. Wesphael (Écolo). – Jamais. J'ai été le chef de groupe de l'opposition de la majorité.

Sans blague, je voudrais vraiment savoir quelles sont les dispositions que vous comptez prendre de manière rationnelle pour que d'ici la fin de l'année, puisque vous avez un délai supplémentaire, heureusement d'ailleurs, pour y pourvoir:

- est-ce que vous allez revenir ici avec une modification du décret? Si oui, quand?
- avez-vous concrètement mesuré l'impact financier de cet arrêt de la Cour d'arbitrage? Et enfin, vous avez annoncé dans la presse récemment que vous aviez décidé, et vous aviez les garanties, que les isolations telles que prévues et leur accélération pour cette année-ci, seront parfaitement respectées, je voudrais en avoir confirmation à cette tribune.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, chers Collègues du Gouvernement, chers Collègues du Parlement, je vous remercie très sincèrement, Monsieur Wesphael, de m'avoir posé cette question parce qu'elle me permet de faire le point sur la situation.

Dès l'annonce de l'arrêt de la Cour d'arbitrage, ce 1^{er} juin, j'ai manifesté ce que j'ai appelé une sérénité. Sérénité parce que, depuis bientôt une décennie, Monsieur Wesphael, les quatre partis démocratiques de ce Parlement: Écolo, MR, cdH et PS ont un point commun, c'est la nécessité de conforter le développement de nos aéroports. Tous, d'une manière ou d'une autre

ont participé à la gestion du Gouvernement wallon et tous, ont reconnu la nécessité de continuer à investir dans ces deux aéroports, notamment parce qu'on en constate aujourd'hui les effets bénéfiques, en termes d'emploi, les dernières études, vous le savez, appréhendent à peu près la création de 8.000 emplois.

C'est vrai aussi que nous avons tous été confrontés, vous comme moi, M. Lebrun comme son successeur, à la délicate question de l'environnement et du droit des riverains. Et vous reconnaîtrez avec moi que la Région wallonne, d'abord sous M. Lebrun qui a inventé un nouveau droit, prolongé par M. Kubla, avait pris des mesures beaucoup plus volontaristes que ne l'a fait à l'époque, ou que ne le fait encore aujourd'hui, Zaventem. Donc, je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait, même s'il y a eu des errements, des erreurs sur le plan juridique, fiers ne fût-ce que parce que nous avons un programme d'investissement d'environ 750 millions d'euros pour le développement des aéroports et pour les mesures d'insonorisation.

Pour en revenir à l'arrêt du 1^{er} juin 2005, je serais moins radical que vous dans l'interprétation, parce qu'il peut prêter à une double lecture. Soit la Région wallonne doit garantir 45 dB sans que ce niveau sonore puisse être dépassé, c'est votre thèse. Soit la Région wallonne doit garantir 45 dB mais des dépassements limités en intensité pourraient être autorisés.

Il y a deux voies. En effet, la Cour ne dit pas simplement que la mesure attaquée ne garantit pas que l'isolation effectuée protégera contre des dépassements. Elle parle de dépassements sonores dont l'intensité n'est pas déterminée.

Cela correspondrait ainsi aux remarques notamment émises par le Président de la Cour d'arbitrage lors des audiences sur la demande en suspension.

Très clairement, j'ai demandé à nos avocats, toujours les mêmes, de plus en plus experts de la question depuis l'époque où ils suivent ces dossiers au cabinet de Me Haumont, d'examiner juridiquement les conséquences de cet arrêté et avec mon cabinet et l'administration d'étudier les solutions à y apporter.

Cependant, le décret – vous ne l'avez pas mentionné mais je tiens à le dire par correction – le décret du 29 avril 2004 fait l'objet de deux autres recours auprès de la même Cour, menée par Me Cambier pour l'asbl Netsky, et par Me Mission pour certains riverains à titre personnel.

Si ces deux recours devaient totalement ou partiellement aboutir, le texte actuel de l'article 1^{er} bis de la loi relative à la lutte contre le bruit devrait être retravaillé indiscutablement et de manière approfondie.

Le délai laissé dans l'arrêt du 1^{er} juin 2005 par la Cour d'arbitrage en vue d'adapter sa législation

(maximum le 31 décembre) s'explique, selon moi, certainement par le fait que les arrêtés relatifs aux deux autres affaires que je viens d'évoquer concernant l'article 1^{er} bis tomberont probablement dans les prochaines semaines ou les prochains mois, c'est-à-dire pour la rentrée parlementaire.

Vous comprendrez dès lors qu'il est mal aisé de prendre attitude sur les modifications réglementaires et décrétales à apporter avant d'avoir à notre disposition, l'ensemble des décisions de la Cour d'arbitrage sur les trois recours puisqu'ils concernent le même dispositif, pour faire bref.

Quant à l'arrêté «sanctions», vous savez comme moi que ce texte est lui aussi mis en cause devant le Conseil d'État qui estime que cet arrêt n'a pas de base décrétales suffisante et qu'il doit être revu, d'autant plus maintenant que les 10 dépassements du décret du 29 avril 2004 ont été invalidés par la Cour d'arbitrage dans les termes que je viens de rappeler.

Il me paraît dès lors délicat de justifier l'application de sanctions basées sur un arrêté adopté, vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu, sous la précédente législature, mais dont la base décrétales est aujourd'hui sérieusement querellée, voire contestée.

J'estime beaucoup plus opportun de concentrer l'énergie de l'administration et des autres intervenants à réfléchir à un nouveau système respectueux des obligations légales, constitutionnelles et internationales des Pouvoirs publics wallons. Nous participions encore, ce matin, à une concertation à la demande de M. Landuyt concernant la protection des aéroports en Belgique.

Je précise que, nonobstant ce contexte juridique très difficile, convenez-en, la Sowaer et le Ministère de l'Équipement et des Travaux procèdent à un examen régulier et approfondi des données sonométriques et des trajectoires des avions utilisant les aéroports wallons. Les gestionnaires de ceux-ci sont d'ailleurs avertis régulièrement de ces résultats. L'ACNAW a d'ailleurs été équipée à mon initiative – cela n'existait pas auparavant – d'un accès aux données disponibles dans le dispositif Diapason. Enfin, rassurez-vous, je ne peux vous donner tous les éléments, ici, dans le cadre d'une question orale, mais toutes ces informations sont disponibles pour tout riverain qui en fait la demande auprès des services de Serinfo.

Je terminerai en vous donnant les chiffres relatifs aux insonorisations et aux acquisitions. Rappelez-vous, en février de l'année 2004, nous étions à peu près à 14 maisons à sonoriser et nous étions après quatre ans de Gouvernement dans lequel vous pesiez de l'intérieur, pour le groupe Écolo, ou pour vous de l'extérieur. Mais il n'empêche aujourd'hui, quels sont les chiffres? Je vous les donne avec le maximum

d'exactitude : 223 maisons ont été insonorisées dont 123 depuis l'adoption de la programmation 2005-2009 par le Gouvernement wallon lors de sa séance du 23 décembre 2004. Pour rappel, l'objectif que j'ai assigné en 2005 est de 500 habitations insonorisées sur les deux sites. Sur cet objectif, par courrier et par délibération de son Conseil d'administration, le président de la Sowaer, que vous connaissez bien, M. Vuylsteke s'est engagé personnellement à atteindre l'objectif que nous avons fixé, soit 500 habitations.

Les insonorisations réalisées et en cours au jour d'aujourd'hui ont pour objectif d'atteindre les 45/55 dB prévus par la législation.

J'ajoute que la législation des petits permis, dès qu'elle sera revenue du Conseil d'État, nous permettra de remplacer tous les châssis sans qu'il n'y ait plus ni déclaration, ni permis, ce sont des actes et travaux qui sont considérés comme exemptés de toute formalité.

Enfin, pour être tout à fait complet, il ne me reste que trois éléments à vous donner : 995 habitations ont été acquises au 31 mai, dont 926 pour Liège, 69 pour Charleroi, soit un total de 1.504 riverains entrés dans la procédure.

Vous constaterez avec moi – malgré certaines erreurs du passé et j'essaie de les éviter à présent mais je ne peux vous le garantir – le dynamisme que le Gouvernement wallon, les gestionnaires des aéroports et de la Sowaer ainsi que le MET déploient pour traiter correctement les riverains, ce qui est loin d'être le cas, pardonnez-moi, autour de l'aéroport international de Zaventem.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète à mon questionnement et pour sa correction puisqu'il est évidemment difficile d'établir la genèse des responsabilités dans ce dossier, on pourrait en parler pendant des années.

Cela étant dit, je pense que vous avez peut-être une interprétation souple de la Cour d'arbitrage, on verra bien. Moi, j'aurais préféré qu'on examine cela vraiment calmement en commission pour voir si, objectivement, il n'y a pas déjà lieu de retravailler les textes.

Pour le reste, en ce qui concerne les isolations, j'ai lu vos déclarations et j'en suis ravi, mais comptez sur moi au mois de septembre pour faire le calcul. Vous savez bien que je vais revenir au mois de septembre là-dessus pour voir s'il y a bien autant de maisons isolées cette année-ci que vous le dites. Vous avez un engagement ferme de M. Vuylsteke de la Sowaer, très bien, mais ce n'est pas le premier qu'on a en la matière, y compris sous le Gouvernement précédent,

nous avons eu quelques engagements tout à fait fermes de M. Vuylsteke. Donc, j'aimerais bien que les ministres se fassent un peu respecter, si vous voulez mon avis.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Demain, je vais à l'assemblée générale de la Sowaer.

M. Wesphael (Écolo). – Voilà.

QUESTION ORALE
DE Mme CASSART-MAILLEUX
À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«L'ÉTAT DES LIEUX DU PROJET DE PÉAGE
SUR LES AUTOROUTES WALLONNES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'état des lieux du projet de péage sur les autoroutes wallonnes».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, c'est la troisième fois aujourd'hui que je reviens sur la question de la mise en place d'un système de péage autoroutier devant cette Assemblée.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous aimez cela.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Les deux fois précédentes, vous m'aviez répondu qu'il était trop tôt mais que cette étude était en cours pour examiner la question.

Le temps a passé et vos études devraient aujourd'hui – on peut toutefois l'espérer – avoir abouti.

Si votre intention est toujours de mettre en place un système de péage – quel qu'il soit – pour le 1^{er} janvier 2006, il me semble qu'il y ait urgence, et même extrême urgence. À vrai dire il est sans doute déjà trop tard, au moins pour l'ambitieux projet initial de la taxation au kilomètre, étant donné le délai de préavis de neuf mois en cas de renoncement au système eurovignette.

Plusieurs éléments neufs sont apparus ces dernières semaines en la matière, éléments qui rendent d'autant plus pertinent un retour sur le sujet.

Un compromis, qui doit cependant encore être avalisé par le Parlement et qui n'a pas été soutenu par la Belgique, est intervenu en avril dernier entre les ministres du Transport de l'Union européenne sur la modification de la directive «eurovignette». Sans entrer dans les détails, je relèverai que l'accord trouvé permettra aux États membres de taxer les poids lourds à partir de 3,5 tonnes (contre 12 tonnes initialement) pour l'utilisation des autoroutes, mais aussi des routes. Il autorise, en outre, une variation du montant de la redevance selon le poids, la taille, le caractère polluant du véhicule, etc. Un cadre étant défini, il convient donc de prendre position au plus vite.

Contrairement aux doutes que vous émettiez à cette tribune, il apparaît que le système allemand de Toll Collect, qui ne concerne que les poids lourds, est une réussite et a permis d'enregistrer plus de 700 millions d'euros de recettes depuis le début de l'année. La réussite de ce système, étant donné le risque de détournement du trafic vers les pays voisins (donc aussi vers la Wallonie), rend de plus en plus urgent la mise sur pied d'un système de péage. Febetra a par ailleurs souligné que depuis l'introduction du système allemand, de plus en plus de camions ne payeraient pas l'eurovignette.

En mai dernier, le gouvernement flamand a décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de plancher sur l'introduction d'une vignette autoroutière valable pour tous les automobilistes, belges ou étrangers, remplaçant à terme la taxe de circulation et d'entamer une procédure de concertation avec les autres niveaux de pouvoir du pays.

La Grande-Bretagne a annoncé son intention d'instaurer une taxe au kilomètre.

On le voit, la question de la fiscalité automobile est donc aujourd'hui au cœur de nombreux débats. Dans ce contexte, il me paraît indispensable que la Wallonie se positionne enfin clairement sur le sujet. Je constate à cet égard que vos déclarations ont évolué dans le temps, ce qui ne manque pas de me laisser perplexe.

J'aimerais dès lors vous poser les questions suivantes.

Les résultats des études que vous avez commandées vous sont-ils parvenus? Quelles en sont les conclusions?

Un projet est-il en cours de rédaction? Quand nous sera-t-il présenté? L'objectif d'une mise en place pour janvier 2006 est-il abandonné?

L'idée d'une réforme ambitieuse via la mise en place d'un système ambitieux de taxation au kilomètre, lié au caractère polluant des véhicules et

valable à terme pour tous les types de véhicules, est-il définitivement abandonné?

La piste «vignette à la suisse» a-t-elle toujours votre préférence? Songez-vous encore à étendre cette vignette à certaines routes (nationales...)? Si non, quelles mesures comptez-vous adopter pour faire face aux problèmes de déviation vers les routes secondaires qui résulterait d'un péage uniquement autoroutier (craintes émises par l'UVCW)?

Ou bien, vous contenteriez-vous, finalement, d'un aménagement de ce qui existe actuellement?

L'extension de la portée de la directive aux camions de plus de 3,5 tonnes au lieu de 12 tonnes, sera-t-elle suivie d'effets dans la Région wallonne?

Avez-vous rencontré vos homologues flamands et bruxellois? Si oui, qu'en est-il ressorti de cette rencontre?

Confirmez-vous les propos de la Febetra quant à l'augmentation du nombre de camions étrangers ne payant même pas l'eurovignette?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, grâce à Mme Cassart, je peux – comme la presse est là, je suis heureux évidemment – faire le point sur un sujet important, à savoir celui du péage.

Le bureau de consultants qui a été chargé d'examiner les possibilités d'un système de péage a effectivement remis son rapport, il y a quelques jours.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Elle est télévisée, la question.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – À mon avis, quelqu'un vous informe dans mon cabinet. (*Rires.*)

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Michel, il y a des fuites.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vais vérifier mais quelqu'un doit l'informer, ce n'est pas possible autrement. (*Rumeurs.*) Voilà, on est toujours trahi par les siens. Et je vais vous dire que le maître mot des conclusions de ce rapport est: «système évolutif», Madame Cassart!

En fait, nous pensons que la Région doit s'inscrire résolument dans la mise en place d'un dispositif de péage évolutif permettant de mobiliser rapidement, par des moyens simples, des fonds à affecter à l'entretien des routes, et en préparant des solutions technologiques applicables à toutes les catégories de véhicules, dans le respect des directives européennes édictées en la matière.

Je vais vous donner ma position sur les étapes.

Premièrement, instauration, le plus rapidement possible, d'un système de vignette autocollante «à la suisse» pour les véhicules d'un tonnage inférieur à 12 tonnes.

Une réflexion est actuellement en cours afin de revoir la structure de la taxe de circulation en manière telle que l'introduction de cette vignette ne pénalise pas les détenteurs de véhicules wallons. C'est est que j'avais d'ailleurs toujours annoncé. Pour ce qui est des poids lourds de plus de 12 tonnes, je défends la thèse de rester dans le système «eurovignette» qui, du fait de la sortie de l'Allemagne de ce système nous rapporte davantage aujourd'hui qu'hier.

Deuxièmement, préparer à l'échéance de quelques années, l'introduction d'un péage basé sur tel ou tel système technologique permettant d'assurer ce péage. Je note tout comme vous que le système allemand basé sur le GPS et le GSM, après, vous en conviendrez, une mise en œuvre laborieuse, commence à faire preuve d'une certaine efficacité. Quoi qu'il en soit, des appels d'offres seront préparés et lancés et j'apprécierai, indépendamment des aspects technologiques, les systèmes qui permettront à la Région Wallonne de recueillir la recette nette la plus significative.

Concomitamment, la vignette «papier», à laquelle je faisais allusion, en vigueur pour les véhicules légers, pourrait évoluer vers une vignette «électronique», basée sur un enregistrement préalable du numéro de plaque minéralogique et sur une reconnaissance automatique de celle-ci.

En ce qui concerne le réseau, il me semble en effet essentiel que le choix du réseau soumis à péage permette d'éviter les reports de trafic vers des voiries qui seraient parallèles aux autoroutes. Il conviendra, donc, d'étendre le réseau soumis au péage à d'autres routes que les autoroutes.

Et puis, il y a le contrôle-sanction. Il faut être particulièrement attentif dans l'élaboration du projet.

Je vous confirme, enfin, que des contacts sont en cours avec les deux autres Régions afin de les associer à cette vaste réflexion que j'ai initiée. Vu l'ampleur du projet et les implications dans chacune des Régions, j'espère que vous pouvez comprendre que ceux-ci prennent un peu de temps. En l'état actuel des discus-

sions, je ne ressens pas d'opposition formelle de la part des autres Régions.

Croyez bien que je suis conscient que la remise à niveau du réseau routier nécessite des moyens importants qui ne peuvent, en l'état actuel, être mobilisés à l'échelle du budget régional. C'est la raison pour laquelle je travaille d'arrache-pied sur ce dossier afin de doter la Région de ces budgets par le biais d'un système de péage. L'année 2006 constitue toujours bien mon objectif pour la première phase de mise en œuvre de ce projet ambitieux.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – D'abord, Monsieur le Ministre, je suis enchantée de voir que le résultat des études vous est enfin parvenu. Rassurez-vous, il n'y a pas de mouchard dans votre cabinet, je suis une députée qui suit très bien ses dossiers et qui revient à la source de l'information après un certain temps. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. Jeholet (MR). – Vous restez bouche bée, là, Monsieur le Ministre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cassé. (*Rires.*)

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport à la taxe de circulation, nous avons toujours soutenu le même projet que vous en disant que les Wallons ne devaient pas payer plus mais bien les étrangers. Nous embrayons totalement par rapport à cette perspective. Mais il y a urgence. Que le projet ait sa première phase en 2006 est une bonne chose et nous attendons avec intérêt de le voir arriver. Je reviendrai sur la question quand il sera mis en œuvre pour l'apprécier ou le critiquer.

QUESTION ORALE
DE M. WALRY À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«L'ÉTENDUE DU RÉSEAU ASTRID
EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry à M. Courard, Ministre des

Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «l'étendue du réseau Astrid en Wallonie».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (PS). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, nous connaissons tous, chacun à notre niveau de responsabilité en Wallonie, l'importance que peut représenter la rapidité de l'échange des informations en matière de sécurité. Je me permets ainsi aujourd'hui de revenir sur une question qui concerne à la fois le municipaliste et responsable d'une zone de Police que je suis, mais également tous nos concitoyens: l'état d'avancement de la constitution d'un réseau de communication sécurisé, spécifique à tous les services belges de sécurité et de secours. Une communication radio efficace garantira, et doit garantir déjà aujourd'hui et encore mieux demain, le bon déroulement des opérations et la sécurité de chacun.

Mon ami Edmund Stoffels interrogeait M. le Ministre Antoine à propos du réseau Astrid à la fin de l'année 2004. Il faisait le constat lors de sa question d'actualité, d'une grande différence d'avancement du projet selon les régions concernées. En effet, Bruxelles serait couvert à 100 %, la Flandre à 84 % et la Wallonie serait seulement couverte à raison de 24 %, c'est-à-dire 17 zones de Police sur un ensemble de 72.

Afin d'être opérationnel d'une façon optimale, le réseau entre les différentes localités doit évidemment se composer d'un ensemble de pylônes relais.

Fin 2004, sept ou huit implantations n'avaient toujours pas reçu de permis et M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire nous avouait toute la difficulté éprouvée à l'établissement d'un dialogue entre les autorités locales et la société anonyme de droit public Astrid.

Selon les informations que j'ai pu recueillir, l'implantation du réseau d'urgence Astrid commence à se développer un peu mieux en Wallonie. Dans les Provinces de Hainaut et de Namur, les zones de Police qui font confiance à ce réseau se multiplieraient. L'évolution pourrait être qualifiée de positive en Brabant wallon. Enfin, le programme serait réalisé dans la Province du Luxembourg où «SUD LUX» s'apprête à travailler avec Astrid.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous évoquer aujourd'hui l'état d'avancement du réseau Astrid en Wallonie ainsi que les difficultés qu'il reste, selon vous, à surmonter ?

L'adoption du décret Resa facilitera-t-il les choses en l'espèce ? Observez-vous une évolution dans la politique de la société Astrid quant au choix de leurs implantations ou quant aux caractéristiques du maté-

riel utilisé afin de favoriser – et cela, c'est très important évidemment, et on comprendra pourquoi facilement – son insertion dans le bâti existant ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, la question posée par M. le Député a retenu toute mon attention.

Tel que précisé par le Ministre de l'Intérieur en Commission spécialisée, le 18 mai dernier, le système de radiocommunication Astrid prévoit trois niveaux de couverture radio :

- une couverture mobile sur toutes les voies carrossables du pays permettant une communication par radios installées à bord des véhicules ;
- une couverture portable dans les zones dites «à bâti moins dense» ;
- une couverture portable à l'intérieur des bâtiments dans les zones «à bâti dense ou industriel», ainsi qu'à l'intérieur des prisons, des stades, des tunnels routiers ou des stations souterraines de métro et de trains.

De nombreux observateurs ont constaté que ce système apporte une réelle plus-value en matière de communication pour les services de secours et de sécurité.

En tant qu'opérateur Télécom, la société Astrid doit se conformer aux normes environnementales et urbanistiques reprises dans le CWATUP.

En Wallonie, du retard a été constaté en ce qui concerne l'implantation des pylônes relais, eu égard aux difficultés rencontrées pour la délivrance des permis de bâtir.

Seuls 65 % des sites prévus sont actuellement opérationnels en Wallonie, dont 90 % en Hainaut, qui était province pilote d'ailleurs. Ce problème avait été soulevé au sein de la Commission d'accompagnement de la réforme des polices au niveau local.

Les antennes du réseau Astrid sont implantées en boucles, l'absence de permis pour un seul mât constitue donc un maillon manquant dans la boucle et peut entraver la mise à disposition du réseau. Cette situation explique le faible taux de sites opérationnels en Région wallonne.

Même si les procédures suivent leur cours, un certain délai demeure nécessaire pour que soient installées les 216 antennes wallonnes prévues dans le cadre du projet initial.

Concrètement, 201 permis de bâtir ont été obtenus sur l'ensemble des 216 sites prévus en Région wal-

lonne et 196 sites sont construits ou en cours de construction. Les sites de Chaumont-Gistoux, Bernisart, Oignies, Spontin, Houffalize et Resteigne connaissent actuellement quelques problèmes techniques pour démarrer leur chantier. Toutefois, une quinzaine de sites sont toujours dans l'attente d'un permis de bâtir :

- les dossiers de Rebecq, Anderlues et Dinant sont à l'examen auprès des services de mon collègue André Antoine ;
- quant aux dossiers de Braine-le-Comte, Frasnes-lez-Anvaing, La Calamine et Pepinster, ils font l'objet d'une nouvelle demande ;
- les sites de Rixensart, Saint-Vith, Blegny et Aywaille, ont été refusés. De nouvelles propositions de sites sont donc en cours ;
- il reste les dossiers de Ceroux-Mousty et Recht qui n'ont pas encore été introduits.

Parallèlement à cette première vague d'implantation d'antennes, Astrid a décidé, en concertation avec le Comité consultatif des usagers du réseau, d'étendre la couverture radio pour permettre une couverture extérieure portable sur l'ensemble du territoire. Les budgets dégagés à cet effet par le Fédéral permettront l'installation de 96 antennes supplémentaires, de janvier 2006 à la fin 2008.

Cinquante-sept de ces nonante-six antennes seront installées en Wallonie, dont sept en province de Hainaut, en raison de son relief accidenté.

À terme, chaque corps local devra remplacer son appareillage radio. L'intervention du pouvoir fédéral se limitera à ce qui est fonctionnellement nécessaire. Afin de le déterminer, il a été proposé de créer un groupe de travail composé de représentants de la Commission permanente de la police locale, des directeurs coordinateurs (dirco's) et de la direction télématique de la police fédérale. Leurs conclusions finales seront transmises à la Commission d'accompagnement de la réforme des polices au niveau local qui, à son tour, les transmettra au Gouvernement fédéral.

Je me limiterai à cet état des lieux qui ne manque pas de m'interpeller, au même titre que mes collègues du Gouvernement wallon soucieux des priorités en matière de sécurité, telles que définies dans notre Déclaration de politique régionale.

Je laisse à mon excellent collègue, le Ministre Antoine, le soin de vous éclairer sur les problèmes liés à l'obtention des permis.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Évidemment, cela va de soi, plus vite cela

fonctionnera, mieux ce sera, bien entendu. C'est un sujet important puisqu'il touche à la sécurité de nos citoyens.

L'évolution me semble satisfaisante, on avance sans trop se précipiter, mais si en 2008 la boucle peut être bouclée, cela me paraît positif. J'espère cependant que les problèmes techniques qui sont rencontrés par plusieurs sites – vous avez cité notamment celui de Chaumont-Gistoux – ne sont pas des problèmes techniques insurmontables et qu'une solution pratique pourra être trouvée assez rapidement.

QUESTION ORALE
DE M. THISSEN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR

«LA SITUATION DE L'APICULTURE
EN WALLONIE ET LES SUITES DE L'ÉTUDE
SUR LES CAUSES DU DÉPÉRISSEMENT
DES ABEILLES EN WALLONIE
ET LEURS IMPLICATIONS
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la situation de l'apiculture en Wallonie et les suites de l'étude sur les causes du dépérissement des abeilles en Wallonie et leurs implications sur les bonnes pratiques agricoles».

La parole est à M. Thissen pour poser sa question.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Ministre, selon un article paru dans la presse, le secteur apicole est actuellement en crise en Belgique. L'article n'invente pas quelque chose de neuf, tout le monde en est bien informé.

Alors qu'il y a 7 à 8 ans, la Wallonie comptait 4.500 apiculteurs, ils ne seraient plus à l'heure actuelle que 3.500. Ceci malgré le grand dynamisme, la féminisation et le rajeunissement du secteur.

En Wallonie, bien que les produits wallons aient entre 5 et 15 à 20 % de parts de marché du miel, les apiculteurs doivent faire face à du miel importé à 1,10 euro/kg alors que, normalement, il se vend à 7,5 voire 8 euros/kg.

Selon l'administrateur délégué du Cari (Centre apicole de recherche et d'information), le secteur ne s'est jamais porté aussi mal. Les causes de cette mauvaise santé selon le Cari sont multiples. Cependant, le plus gros problème est sans aucun doute le dépérissement des colonies.

Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer ce phénomène. Différentes pathologies, l'utilisation de produits neurotoxiques en agriculture ou encore des phénomènes de retard dans le démarrage des colonies. Cette année, par exemple, le printemps pour les abeilles a démarré le 10 avril alors qu'en général, ces colonies démarrent vers la fin février, en tout cas dans ma région.

Si ce phénomène devait encore se reproduire durant les deux ou trois prochaines années, le CARI craint que le nombre d'apiculteurs soit réduit à 1/10 de celui d'aujourd'hui, ce qui signifie passer de 3.500 à 350.

Le précédent Gouvernement a octroyé un budget de 238.000 euros à l'Unité de zoologie générale et appliquée de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux et au Centre d'analyse des résidus en traces de l'Université de Liège afin d'évaluer les causes du dépérissement des abeilles en Wallonie et de proposer un cahier de charges pour la mise en place de bonnes pratiques agricoles en Wallonie favorisant le maintien et le développement des pollinisateurs en vue d'une meilleure productivité et d'une meilleure qualité des produits.

Cette étude devait aborder la problématique du dépérissement des abeilles en Wallonie par une approche multifactorielle, basée sur des expérimentations de terrain et axée exclusivement sur l'abeille, la ruche et ses produits en considérant différents facteurs de risques, tels que les pesticides, le climat, les maladies, les méthodes culturales...

Monsieur le Ministre, et c'est l'objet de ma question, pourriez-vous m'indiquer quel est l'état d'avancement de cette étude et les premiers résultats éventuels, s'ils existent ?

Et puis, de manière plus globale, vu que le phénomène de dépérissement des abeilles s'étend à toute l'Europe, ne pensez-vous pas qu'une organisation européenne en complément du programme «Miel» serait nécessaire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, en effet, depuis plusieurs années, les apiculteurs et leurs associations, relayés par la presse, signalent des mortalités anormales et inquiétantes d'abeilles, tant en Wallonie que dans les pays voisins et en particulier en France.

Plus spécifiquement, deux insecticides principalement utilisés en désinfection des semences sont incriminés par ces mêmes apiculteurs : il s'agit du Gaucho et du Fipronil (vendu sous l'appellation de Régent).

Je rappelle que l'agrément des produits phytosanitaires en vue de leur mise sur le marché est une compétence fédérale et relève du SPF santé publique.

Certaines études spécifiques et scientifiques sont donc menées à ce niveau, en relation avec les firmes concernées.

On peut ainsi noter que, début de cette année, le produit Confidor, qui contient une de ces matières actives incriminées et qui a fait l'objet d'une trop grande consommation domestique, a été classé en Belgique en classe B, c'est-à-dire qu'il ne peut être commercialisé que par des vendeurs spécialisés.

En ce qui concerne plus particulièrement la Région wallonne, en sa séance du 13 mai 2004, le Parlement wallon a effectivement voté une résolution visant à prévenir la mortalité des abeilles, prévoyant notamment un programme d'études multifactorielles et interdisciplinaires visant à comprendre les causes du dépérissement des insectes pollinisateurs en Wallonie.

Cette recherche est en cours de finalisation.

Comme pour toutes les études sur les êtres vivants, il faut être patient, malheureusement, et se plier au rythme et au cycle de vie des êtres étudiés. D'où le timing et l'attente en la matière.

Pour cette étude, les premiers résultats seront disponibles dès cet automne 2005.

L'étude a démarré en août de l'année dernière par la recherche d'apiculteurs volontaires dans les régions sélectionnées : votre pays, notamment, le Pays de Herve pour son arboriculture, la région de Gembloux pour ses grandes cultures et la région de Couvin pour la présence de milieux naturels.

Ensuite, les ruchers-échantillons ont été caractérisés. Cette première phase est primordiale pour obtenir une photographie statistique la plus complète et exacte possible de l'apiculture chez nous.

L'hiver a été mis à profit pour préparer la campagne d'échantillonnage qui a commencé ce printemps, en sachant que la visite des ruches ne peut se faire que dans de bonnes conditions climatiques.

La prise d'échantillons consiste à prélever du couvain, des abeilles, du miel et de la cire. Des pesées régulières sont réalisées en même temps qu'une observation visuelle des ruches concernées.

Plus de 40 substances chimiques sont recherchées jusqu'au niveau de détection techniquement le plus bas possible.

Un programme européen important soutient le secteur et vise, entre autres, à promouvoir une qualité supérieure des miels européens. Il intervient aussi dans la lutte contre les maladies du rucher.

Au vu du faible poids économique du secteur, malheureusement, il n'y a pas encore eu de projet d'une organisation spécifique européenne. Il est évident que si l'on tient compte des effets indirects induits par la présence d'abeilles au niveau de la pollinisation et de la fécondation des cultures végétales, cet aspect des choses doit être revu.

Je demanderai à nos représentants dans les groupes de travail européens d'initier une réflexion en ce sens pour répondre à vos interrogations.

J'ajouterai pour conclure, et en vous remerciant pour la question, que, je n'étais pas plus tard que ce samedi à Bruxelles. Cela peut être très étonnant, mais les apiculteurs bruxellois sont nombreux et ont un grand succès. Ils atteignent des taux de réussite bien plus importants qu'en Wallonie. L'étude scientifique en tiendra peut-être compte pour voir, chez eux, comment il se fait qu'ils n'ont pas les mêmes problèmes de mortalité et de productivité par rapport à nos ruchers.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui est, je crois, assez complète.

J'ai bien noté également que la question de la santé est du domaine fédéral et, donc, la diffusion de certains produits ne relève pas de nos compétences. Ceci dit, l'agriculture fait partie de nos compétences et donc, nous devons y être attentifs et je vous remercie d'y être extrêmement attentif.

Ma question avait pour objet de voir si, effectivement, la résolution qui avait été prise le 13 mai de l'année dernière, donc, voici un an, avait bien été suivie d'effets et quel était le déroulement des opérations. Je me réjouis dès lors qu'on a bien entamé l'étude qui avait été demandée et que c'est suivi de près.

Vous avez dit, Monsieur le Ministre, que 40 substances étaient examinées, ce n'est pas rien. Donc, je reviendrai à l'automne pour essayer d'avoir des informations complémentaires. Il est évident que nous devons suivre le cycle complet pour tirer des conclusions qui aient un sens.

Je me réjouis également que vous ayez répondu à ma deuxième question relative à la nécessité d'aborder la problématique au niveau européen. Je prends donc bonne note de ce que vous allez utiliser votre qualité de ministre wallon de l'Agriculture pour essayer de faire en sorte que le problème ne se concentre pas uniquement sur la question de la qualité du miel, mais également sur tous les effets indirects, et notamment la pollinisation et la diffusion d'un certain produit dans nos champs qui a une influence sur la production et la rentabilité de cette activité.

Je suis satisfait de la réponse qui m'a été donnée.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – Je propose d'ajouter à l'ordre du jour les prises en considération suivantes :

- la proposition de décret sur la protection des oiseaux en Région wallonne déposée par MM. Janssens, Smal, Ancion et Consorts (Doc. 177 (2004-2005) - N° 1) ;
- et la proposition de décret autorisant le Gouvernement à étendre les critères minimaux de salubrité dans un logement complétant l'article 3 du Code wallon du Logement, déposée par MM. Stoffels et Consorts (Doc. 178 (2004-2005) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération, la proposition de décret n° 177 sera envoyée à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Ruralité et la proposition de décret n° 178 à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement.

Messieurs les Ministres, chers Collègues, je vous propose de suspendre nos travaux jusqu'à 17 heures, ensuite de procéder aux votes.

– *La séance est suspendue à 16 heures 43 minutes.*

– *La séance est reprise à 17 heures 03 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION-CADRE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ POUR LA LUTTE ANTITABAC, FAITE À GENÈVE LE 21 MAI 2003 (Doc. 139 (2004-2005) - N°s 1 et 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, faite à Genève le 21 mai 2003.

– Il est procédé au vote nominatif.

62 membres prennent part au vote.

62 membres répondent oui.

Ont répondu oui :

M. Avril, M. Barvais, M. Bayenet, Mme Bertouille, Mme Bidoul, M. Borsus, M. Bouchat, Mme Cassart-Mailleux, M. Cheron, Mme Colicis, M. Collignon, Mme Corbisier-Hagon, Mme Cornet, M. Crucke, M. Daerden, M. Dardenne, M. de Lamotte, M. de Saint Moulin, Mme Defalque, M. Deghilage, M. Dehu, Mme Dethier-Neumann, M. Devin, M. Di Antonio, Mme Docq, M. Étienne, Mme Fassiaux-Looten, M. Fontaine, M. Fourny, M. Furlan, M. Gennen, M. Grommes, M. Happart, M. Huygens, M. Istasse, M. Janssens, M. Kubla, M. Langendries, M. Lebrun, Mme Lissens, M. Marchal, M. Mathen, M. Meureau, M. Milcamps, M. Miller, M. Neven, Mme Pary-Mille, M. Petitjean, M. Pire, M. Pirlot, M. Procureur, M. Senesael, Mme Simonis, M. Smal, M. Stoffels, M. Taminiaux, M. Thissen, M. Wacquier, M. Walry, M. Wesphael, M. Yzerbyt, M. Ficherouille.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT,
EN CE QUI CONCERNE
LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES
PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
À LA CONVENTION-CADRE
DE L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ POUR LA LUTTE ANTITABAC,
ADOPTÉE À GENÈVE LE 21 MAI 2003
(Doc. 140 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières transférées par la Communauté française, à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac, adoptée à Genève le 21 mai 2003.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la loi spéciale de Réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir les suffrages de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Pire et Stoffels.

– Il est procédé au vote nominatif.

60 membres prennent part au vote.

60 membres répondent oui.

Ont répondu oui :

M. Avril, M. Barvais, M. Bayenet, Mme Bertouille, Mme Bidoul, M. Borsus, M. Bouchat, Mme Cassart-Mailleux, M. Cheron, Mme Colicis, M. Collignon, Mme Corbisier-Hagon, Mme Cornet, M. Crucke, M. Daerden, M. Dardenne, M. de Lamotte, M. de Saint Moulin, Mme Defalque, M. Deghilage, M. Dehu, Mme Dethier-Neumann, M. Devin, M. Di Antonio, Mme Docq, M. Étienne, Mme Fassiaux-Looten, M. Fontaine, M. Fourny, M. Furlan, M. Gennen, M. Grommes, M. Happart, M. Huygens, M. Istasse, M. Janssens, M. Kubla, M. Langendries, M. Lebrun, Mme Lissens, M. Marchal, M. Mathen, M. Meureau, M. Milcamps, M. Miller, M. Neven, Mme Pary-Mille, M. Petitjean, M. Pirlot, M. Procureur, M. Senesael, Mme Simonis, M. Smal, M. Taminiaux, M. Thissen, M. Wacquier, M. Walry, M. Wesphael, M. Yzerbyt, M. Ficherouille.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJETS DE MOTION
DÉPOSÉS EN CONCLUSION
DES INTERPELLATIONS
DE M. KUBLA À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LA SITUATION ÉCONOMIQUE
DE LA WALLONIE ET NOTAMMENT
LES RÉCENTES RÉFLEXIONS
DE DIFFÉRENTS ÉCONOMISTES»,
ET DE M. JEHOLET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LES AIDES À L'INVESTISSEMENT
EN WALLONIE»,
PAR MM. BAYENET ET CONSORTS
(Doc. 155 (2004-2005) - N^o 1)
ET PAR MM. FONTAINE ET CONSORTS
(Doc. 156 (2004-2005) - N^o 1)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des interpellations de M. Kubla à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la situation économique de la Wallonie et notamment les récentes réflexions de différents économistes» et de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «les aides à l'investissement en Wallonie».

La première motion, pure et simple, de MM. Bayenet et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 155 (2004-2005) - N° 1.

La seconde motion, motivée, de MM. Fontaine et Consorts a été imprimée et distribuée sous le n° 156 (2004-2005) - N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bayenet et Consorts.

– Il est procédé au vote nominatif.

64 membres prennent part au vote.

43 membres répondent oui.

21 membres répondent non.

Ont répondu oui :

M. Avril, M. Barvais, M. Bayenet, M. Bouchat, Mme Colicis, M. Collignon, Mme Corbisier-Hagon, M. Daerden, M. de Lamotte, M. de Saint Moulin, M. Deghilage, M. Dehu, M. Delannois, M. Devin, M. Di Antonio, Mme Docq, M. Étienne, Mme Fasiaux-Looten, M. Fourny, M. Furlan, M. Gennen,

M. Grommes, M. Happart, M. Istasse, M. Janssens, M. Langendries, M. Lebrun, M. Marchal, M. Meureau, M. Milcamps, M. Procureur, M. Senesael, Mme Simonis, M. Smal, M. Stoffels, M. Taminiaux, M. Thissen, Mme Tillieux, M. Wacquier, M. Walry, M. Yzerbyt, M. Pirlot, M. Ficheroulle.

Ont répondu non :

Mme Bertouille, Mme Bidoul, M. Borsus, Mme Cassart-Mailleux, M. Cheron, Mme Cornet, M. Crucke, M. Dardenne, Mme Defalque, Mme Dethier-Neumann, M. Fontaine, M. Huygens, M. Kubla, Mme Lissens, M. Mathen, M. Miller, M. Neven, Mme Pary-Mille, M. Petitjean, M. Pire, M. Wesphael.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

Ceci clôture nos travaux. La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 heures 09 minutes.*

– *Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ACNAW	Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
CARI	Centre apicole de recherche et d'information
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CRMSF	Commission royale des monuments, sites et fouilles
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DPR	Déclaration de politique régionale
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
Febiac	Fédération belge des industries de l'automobile et du cycle
FIA	Fédération internationale de l'automobile
FOA	Fonds d'orientation agricole
FOM	Formula one management
GPS	Global positioning system
GSM	Système global pour communications mobiles
Horeca	Hotels, restaurants, cafés
Immocita	Société immobilière de la Citadelle
IPP	Impôt des personnes physiques
IPW	Institut du patrimoine wallon
ISF	Intercommunale Spa-Francorchamps
LPG	Liquified petroleum gas
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OMS	Organisation mondiale pour la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PST	Plan stratégique transversal
Resa	Relance économique et simplification administrative
SAED	Sites d'activité économique désaffectés
Smur	Service médical d'urgence
Sofico	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
Sowaer	Société wallonne des aéroports
SRI	Société régionale d'investissement
SWL	Société wallonne du logement
TMC	Taxe sur la mise en circulation
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
ZAE	Zone d'activité économique